

Le lundi vingt-huit janvier deux mille dix-neuf à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 22 janvier 2019, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 33 quorum : 17.

Etaient présents : Carole GRELAUD, Michel LUCAS, Marianne LABARUSSIAS, Dominique SANZ, Corinne GUMIERO, Lionel ORCIL (sauf pour les points n°3 et n°4), Jean-Michel EON, Sylvie PELLOQUIN, Laëticia BAR, Ludovic JOYEUX, Guy BERNARD, Patrick EVIN, Catherine RADIGOIS, Jacky DAUSSY, Clotilde ROUGEOT, Yves BUSSOLINO, Jean-Paul RIVIERE, François FEDINI, Pascaline BRODU, Christian MASSON, Vanessa GALLERAND (sauf pour le point n°11), Jean-Claude RODRIGUEZ, Christine LEOST, Sylvie LETSCHER, Patrick HOMERIN, Enzo BONNAUDET.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Hervé LEBEAU à Christine LEOST
Jacqueline MENARD à Dominique SANZ
Charlotte BARDON à Guy BERNARD

Claudette AUFRAY à Jean-Paul RIVIERE
Cécilia STEPHAN à Jean-Michel EON

Absentes excusées :

Emma LUSTEAU
Cathy LARGOUET

Lionel ORCIL pour les points n°3 et n°4
Vanessa GALLERAND pour le point n°11

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de conseillers effectivement présents :

- 26 pour les points n°1 et n°2
- 25 pour les points n°3 et n°4
- 26 des points n°5 à n°10
- 25 pour le point n°11
- 26 des points n°12 à n°21.

Secrétaires : Michel LUCAS et Sylvie LETSCHER

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2019-1	Budget principal – approbation du budget primitif 2019
2	2019-2	Budget annexe pompes funèbres – approbation du budget primitif 2019
3	2019-3	Fiscalité locale 2019 – approbation des taux
4	2019-4	Exercice 2019 – constitution d'une provision pour risques et charges
5	2019-5	Subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale
6	2019-6	Subventions aux associations – année 2019
7	2019-7	Adhésion associations 2019
8	2019-8	OGEC – participation financière pour l'année scolaire 2018-2019
9	2019-9	Groupe scolaire Jean-Zay – révision de l'autorisation de programme / crédit de paiement
10	2019-10	Dotation de soutien à l'investissement local 2019 – demande de subvention auprès de l'Etat pour l'opération d'extension de deux classes complémentaires au groupe scolaire Jean-Zay

11	2019-11	Création de deux courts de tennis couverts au complexe sportif René Gaudin – vote d'une autorisation de programme / crédit de paiement
12	2019-12	Solidarités – demande de fonds de concours auprès de Nantes Métropole pour la réhabilitation du terrain conventionné du 6 boulevard des Martyrs de la Résistance pour les migrants de l'Est européens non sédentarisés
13	2019-13	Projet de résidence seniors – demande de subvention auprès du Conseil départemental
14	2019-14	Schéma de coopération et de mutualisation de la métropole nantaise – convention particulière 3 « Animation d'un réseau des instructeurs des autorisations de droits des sols » – avenant
15	2019-15	Rémunération des assistantes maternelles de la crèche familiale – montant des indemnités d'entretien, de repas et de goûter
16	2019-16	Médecine de prévention du centre de gestion – autorisation de signature de la nouvelle convention d'adhésion
17	2019-17	Demandes d'autorisation d'urbanisme pour les projets de la Ville
18	2019-18	Conférence intercommunale du logement – plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur
19	2019-19	Dénomination des voies aux lieudits Granchamp et les Basses Jouannes
20	2019-20	Conseil des sages – nouvelle composition
21	2019-21	Décisions municipales et contrats – information

Carole Grelaud : Mesdames et Messieurs bonsoir. Je suis très heureuse de vous retrouver ce soir, J'adresse mes remerciements aux personnes et aux présidents des associations d'avoir bien voulu se déplacer pour assister à notre premier conseil municipal de l'année, qui met en débat le budget primitif 2019.

A celles et ceux que je n'ai pas encore eu l'occasion de rencontrer, je vous adresse tous mes vœux de bonheur, de santé et de réussite dans vos vies personnelles et professionnelles.

Madame le Maire procède à l'appel.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2018

Carole Grelaud : Vous avez reçu le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2018. Y a-t-il des remarques ? Non.

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

Carole Grelaud : Je vous remercie.

Le premier point de l'ordre du jour de ce premier conseil municipal est très important, puisqu'il concerne le Budget Primitif (BP). Le BP énonce les inscriptions, telles que nous souhaitons les appliquer et vient en résonance avec le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) que nous avons eu le 17 décembre dernier.

Je donne la parole sans plus attendre à Monsieur Jean-Michel Eon, Adjoint aux finances.

1	2019-1	BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
----------	---------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Comme les années passées, la proposition de budget 2019 illustre toute la diversité et la richesse des projets et actions mises en œuvre quotidiennement au service des Couéronnais, et dont le bilan d'étape 2014-2018 se veut être le révélateur des réalisations déjà menées depuis le début du mandat.

Pour autant, de nombreuses perspectives demeurent. Parce que la ville se développe, et que le recours aux services publics évolue, la Ville s'attache à une constante adaptation des services à la population, et ceci afin de les rendre toujours plus accessibles, plus qualitatifs et en adéquation avec les besoins exprimés.

Pour les mettre en œuvre, et pour les traduire sur un plan budgétaire, la municipalité continue de s'appuyer sur les deux fils rouges qui caractérisent l'action municipale :

- des projets concertés qui permettent à tous de s'exprimer et de partager les attentes au travers de différents dispositifs de démocratie participative et de dialogue citoyen ;
- des projets au service du développement durable, dans le cadre d'un plan d'action renouvelé en 2017, et d'une dynamique métropolitaine ambitieuse en la matière.

Au-delà des chiffres, c'est bel et bien le respect des engagements pris et des valeurs que la municipalité entend défendre, qui caractérisent, une année de plus, ce budget 2019. Il est ainsi la traduction d'un projet politique cohérent, en phase avec une ville en mouvement, et qui inscrit le service public et l'utilisateur au cœur de ses préoccupations.

En conséquence, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019, comme figurant ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement et un vote par chapitre et par opération pour ce qui est de la section d'investissement.

En complément du rapport de présentation, la maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est accessible sur le portail élu (conseil municipal/2019/28.01.19) et est disponible en mairie auprès du secrétariat général.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2019 du budget principal de la Ville, par chapitre et par opération, tel que présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
013 – Atténuation de charges	170 000,00 €		170 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	1 654 000,00 €		1 654 000,00 €
73 - Impôts et taxes	17 434 000,00 €		17 434 000,00 €
74 - Dotations et participations	4 223 000,00 €		4 223 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	219 000,00 €		219 000,00 €
76 - Produits financiers	- €		- €
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €		20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie		50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL RECETTES	23 720 000,00 €	50 000,00 €	23 770 000,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	4 700 000,00 €		4 700 000,00 €
012 - Charges de personnel	14 865 000,00 €		14 865 000,00 €
014 - Atténuation de produits	245 000,00 €		245 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 420 000,00 €		2 420 000,00 €
66 - Charges financières	255 000,00 €		255 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	35 000,00 €		35 000,00 €
68 – Opérations d'ordre - Dotations aux provisions		13 000,00 €	13 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements		747 000,00 €	747 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement		490 000,00 €	490 000,00 €
TOTAL DEPENSES	22 520 000,00 €	1 250 000,00 €	23 770 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
10 – Dotations et fonds divers	985 000,00 €		985 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	153 262,00 €		153 262,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	2 134 738,00 €		2 134 738,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €		- €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements		747 000,00 €	747 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
021 – virement de la section de fonctionnement		490 000,00 €	490 000,00 €
TOTAL RECETTES	3 273 000 €	3 237 000,00 €	6 510 000,00 €

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 – Immobilisations incorporelles	607 500,00 €		607 500,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	- €		- €
21 – Immobilisations corporelles	609 500,00 €		609 500,00 €
23 – Immobilisations en cours	1 600 070,00 €		1 600 070,00 €
125 – Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	689 930,00 €		689 930,00 €
26 - Participations	1 000,00 €		1 000,00 €
27- Autres immobilisations financières	4 000,00 €		4 000,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	948 000,00 €		948 000,00 €
040 – Opérations d'ordre – Travaux en régie		50 000,00 €	50 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES	4 460 000,00 €	2 050 000,00 €	6 510 000,00 €

1	2019-1-2	BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
---	----------	--

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Conseil municipal du 28 janvier 2019

Rapport de présentation du Budget Primitif 2019

Rapporteur :
Jean-Michel Eon
Adjoint aux finances et à la commande publique

Rapport de présentation du BP 2019

Sommaire

1	BUDGET 2019, POUR UNE VILLE QUI NOUS RESSEMBLE	3
1.1	UN SOUTIEN RENOUVELE AUX ASSOCIATIONS ET INITIATIVES LOCALES	3
1.2	LES POLITIQUES EDUCATION ET ENFANCE/JEUNESSE	3
1.3	LA POLITIQUE DE SOLIDARITE ET DE COHESION SOCIALE	5
1.4	LA POLITIQUE CULTURELLE	6
1.5	LA POLITIQUE SPORTIVE	6
1.6	LA POLITIQUE DE RELATIONS AUX USAGERS	7
1.7	LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE	7
1.8	LA GESTION DES RESSOURCES INTERNES	8
2	BUDGET 2019, LES EQUILIBRES FINANCIERS	10
2.1	L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
2.2	L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18

1 Budget 2019, pour une ville qui nous ressemble

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Comme les années passées, la proposition de budget 2019 illustre toute la diversité et la richesse des projets et actions mises en œuvre quotidiennement au service des Couëronnais, et dont le bilan d'étape 2014-2018 se veut être le révélateur des réalisations déjà menées depuis le début du mandat.

Pour autant, de nombreuses perspectives demeurent. Parce que la ville se développe, et que le recours aux services publics évolue, la ville s'attache à une constante adaptation des services à la population, et ceci afin de les rendre toujours plus accessibles, plus qualitatifs et en adéquation avec les besoins exprimés.

Pour les mettre en œuvre, et pour les traduire sur un plan budgétaire, la municipalité continue de s'appuyer sur les deux fils rouges qui caractérisent l'action municipale :

- Des projets concertés qui permettent à tous de s'exprimer et de partager les attentes au travers de différents dispositifs de démocratie participative et de dialogue citoyen ;
- Des projets au service du développement durable, dans le cadre d'un plan d'action renouvelé en 2017, et d'une dynamique métropolitaine ambitieuse en la matière.

Au-delà des chiffres, c'est bel et bien le respect des engagements pris et des valeurs que la municipalité entend défendre, qui caractérise, une année de plus, ce budget 2019. Il est ainsi la traduction d'un projet politique cohérent, en phase avec une ville en mouvement, et qui inscrit le service public et l'usager au cœur de ses préoccupations.

1.1 Un soutien renouvelé aux associations et initiatives locales

Avec ses 150 associations actives, soit près de 10 000 adhérents, la vitalité associative de la commune constitue une singularité que la municipalité continue de promouvoir et de soutenir sur un plan financier, logistique et humain. Le projet de création en 2019, d'un service municipal dédié aux associations s'inscrit parfaitement dans le souhait de la ville d'accompagner au mieux les initiatives locales et d'accroître la visibilité des nombreuses actions associatives menées sur le territoire.

En 2019, il s'agit de **107 associations** qui percevront une subvention municipale pour un montant global de **1 085 846 €**.

Comme les années passées, il est à noter que plus de deux tiers du montant global est consacré aux quatre associations suivantes qui contribuent à la mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse et culturelle au service des Couëronnais : Amicale Laïque Couëron centre, centres sociaux culturels Pierre Legendre et Henri Normand, et école de musique.

1.2 Les politiques éducation et enfance/jeunesse

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier érigent l'éducation et l'enfance comme une priorité au regard des enjeux de qualité d'accueil dans les écoles et structures proposées, de bien-être des enfants, et de réussite éducative.

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Avec 2 176 enfants inscrits dans les douze écoles publiques de la ville, les moyens financiers consacrés dans le budget 2019 sont la traduction de choix volontaristes qui permettent de conforter l'égalité des chances, en intégrant une offre de parcours éducatifs sur les temps scolaires, et de favoriser l'éveil et l'épanouissement des enfants par des temps d'ateliers gratuits pour tous.

Sur un plan budgétaire, s'agissant du **fonctionnement des écoles**, des accueils péri-éducatifs et de loisirs, ainsi que de la restauration, c'est un montant global de **6,85 millions d'euros** qui est prévu, intégrant les dotations, fournitures et prestations de services requises, ainsi que les dépenses de fluides, et de personnel des agents travaillant dans les écoles et à la restauration. Ce budget, en augmentation d'environ 5% représente, comme en 2018, près de **30%** du budget global de fonctionnement.

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement sont ajustées aux évolutions des effectifs scolaires, et de fréquentation des ateliers éducatifs, des services périscolaires et d'accueil de loisirs :

- **262 191 €** au titre du soutien à l'enseignement primaire public (dotations en matériel/fournitures scolaires, animations et sorties scolaires, hors participation obligatoire versée à l'OGEC).
- **99 400 €** pour les « ateliers ville »
- **65 400 €** pour les activités périscolaires et l'ALSH du mercredi après-midi.

L'ensemble de ces activités sont encadrées par près de 130 agents qui concourent à la mise en œuvre de la politique éducative dans les différents établissements scolaires, pour un coût de **3,75 millions d'euros**.

S'agissant de la restauration, la ville poursuit son plan d'action pluriannuel de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires. Le contrat de prestation conclu avec la société Restoria a été amendé en septembre 2018 pour intégrer un certain nombre de dispositions en la matière, ainsi que renforcer la présence de produits bio et de protéines végétales dans les menus proposés.

Le budget global de la restauration collective s'établit à près de **2,25 millions d'euros**, dont 1 600 000 € de dépenses de personnel (intégrant depuis la rentrée 2018, les personnels d'entretien ménager des écoles), 60 000 € de fluides et 586 700 € de fournitures et prestations de services, dont 450 000 € au titre du contrat de restauration.

Les recettes liées aux services scolaires, péri-éducatifs et de restauration proposés sont estimées à **1 895 000 €**, se décomposant de la manière suivante : 1 378 000 € de participations des familles aux services, 390 000 € de participation de la CAF au titre de la prestation de service ordinaire (PSO), 105 000 € de dotation de l'Etat (fond de soutien des rythmes scolaires), et 22 000 € de participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron.

En matière d'investissement, près de **40% des dépenses d'équipements** totales sont consacrées aux écoles, soit un montant de **1 375 430 €**, qui se décline principalement comme suit :

- Solde de l'opération de construction du groupe scolaire Jean Zay, et extension de deux classes supplémentaires dans la perspective de la rentrée scolaire 2019 : **689 930 €**
- Poursuite du déploiement de la solution numérique des écoles : **100 000 €**
- Travaux de sécurisation et de réfection à l'école Paul Bert : **148 500 €**
- Construction de nouveaux sanitaires à l'école Louise Michel : **80 000 €**
- Réfection des réseaux et de l'accès voirie sur la plateforme Marcel Gouzil/Charlotte Divet : **80 000 €**
- Divers travaux de câblage et de liaison fibre optique pour les groupes scolaires L. Michel/R.Orain, et P. Bert /J. Macé : **95 000 €**
- Renouvellement des structures de jeux, et travaux d'amélioration des cours d'écoles : **80 000 €**

Par ailleurs, **au titre de la petite enfance**, le budget 2019 intègre le **transfert de la compétence** du CCAS vers la Ville depuis le 1^{er} janvier dernier. A ce titre, c'est un montant de près de **900 000 €** en fonctionnement qui est prévu, permettant de couvrir les fournitures et prestations de services requises, ainsi que les dépenses de personnel concourant à l'accueil des jeunes enfants dans les différentes structures d'accueil proposées.

Parallèlement, les dépenses d'investissement liées à la petite enfance s'établissent à hauteur de **124 800 €**, intégrant notamment les études de maîtrise d'œuvre et le lancement des marchés de travaux d'un nouveau multi accueil de 36 places à la Chabossière, ainsi que divers travaux de réfection et d'isolation de la maison de la petite enfance.

Enfin, **la politique jeunesse de la Ville**, qui s'articule autour de l'accompagnement des jeunes dans leurs loisirs, notamment dans leurs pratiques musicales, mais également autour de l'apprentissage de la citoyenneté et de l'accompagnement à la parentalité, se traduit par une proposition de budget à hauteur de **140 000 €** (hors subventions versées aux partenaires associatifs, amicales laïques et centres sociaux).

1.3 La politique de solidarité et de cohésion sociale

La cohésion sociale et la solidarité constituent un axe fort de la politique municipale menée au service des Couëronnais. Le bilan d'étape 2014-2018 ainsi que les rapports d'activité du CCAS témoignent des projets et des actions menées dans ce domaine, grâce, notamment à un soutien financier important de la Ville.

En cohérence avec le contexte socio-économique de la commune, la politique portée par le CCAS entend répondre au travers des services proposés et de son dispositif d'aide, aux besoins d'une population fragilisée du fait du vieillissement démographique, de l'évolution des structures familiales ou d'accidents dans les parcours de vie.

Parallèlement, le CCAS s'adapte également aux réorganisations institutionnelles, et notamment à l'évolution des orientations du Département, qui amène le CCAS à renforcer son rôle d'acteur de proximité dans la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées, et ceci afin de s'inscrire pleinement dans les réalités et les enjeux du territoire.

L'action du CCAS trouve ainsi toute sa pertinence au regard des enjeux évoqués ci-dessus, et reste volontariste dans les orientations et moyens financiers alloués aux politiques de solidarité et de cohésion sociale.

La structure du budget 2019 du CCAS est fortement impactée par le transfert de la compétence petite enfance du CCAS vers la Ville à compter du 1^{er} janvier 2019. Ceci a pour conséquence de procéder à un réajustement de la subvention versée par la Ville au CCAS, dont le montant proposé s'élève à 800 000 €, ce qui représente une part quasi identique dans les recettes globales du CCAS par rapport aux années passées.

Si les équilibres budgétaires sont modifiés en conséquence, la construction du budget du CCAS, qui sera approuvé au mois de février prochain, s'inscrit en cohérence avec les objectifs définis par la Ville en matière d'optimisation des différents postes de recettes et de dépenses, avec une approche de mutualisation renforcée entre la Ville et le CCAS sur un certain nombre de coûts de fonctionnement.

1.4 La politique culturelle

La ville continue, au travers du budget 2019, de soutenir fortement la diversité de l'offre et des actions culturelles sur le territoire, ainsi que son accessibilité au plus grand nombre. En cela, la politique culturelle s'appuie notamment sur le dispositif d'éducation culturelle et artistique touchant l'ensemble des enfants des écoles de la ville au travers de la diffusion de spectacles, d'itinéraires et d'actions de sensibilisation.

Elle se traduit également dans le cadre de rencontres et de partages autour de l'art, du spectacle vivant, et de la lecture publique, notamment au sein de ses deux équipements phares que sont le Théâtre Boris Vian et la Médiathèque Victor Jara, mais également dans le cadre d'événementiels festif et fédérateurs, à l'instar de la participation à la manifestation « Débords de Loire » qui se tiendra du 23 au 26 mai 2019.

La richesse culturelle de la ville trouve aussi son équilibre dans la préservation et la valorisation de son patrimoine. Son histoire forte accompagnée d'un patrimoine naturel riche participe à l'identité de la ville, et à sa singularité au sein de la Métropole.

Les différents orientations en matière de politique culturelle se traduisent par une proposition budgétaire s'élevant à plus de **1,87 millions d'euros** (fonctionnement et investissement), permettant de pérenniser les nombreuses actions menées en faveur de l'ouverture et de la diversité culturelle, ainsi que de la redécouverte du territoire et de la valorisation de son patrimoine culturel.

Les crédits inscrits se répartissent principalement de la manière suivante :

- **Action culturelle transversale** : 311 500 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement, auxquels il convient d'ajouter 190 769 € de subventions aux associations culturelles, en particulier à l'école de musique.
- **Lecture publique** (personnel, renouvellement des collections, développement des usages numériques, actions culturelles autour de la lecture publique,...) : 723 500 € en fonctionnement et 11 000 € en investissement
- **Spectacle vivant** (personnel, saison culturelle du Théâtre Boris Vian, accueil de compagnies en résidence,...) : 304 000 € en fonctionnement et 141 500 € en investissement dans le cadre de travaux de réhabilitation, de sécurisation et de valorisation du théâtre Boris-Vian qui seront finalisés en 2020.
- **Patrimoine culturel** : 167 500 € en fonctionnement et 15 000 € en investissement.

1.5 La politique sportive

Avec près de 6500 licenciés sportifs, la dynamique sportive constitue une richesse contribuant au rayonnement et à la vitalité de la ville. Outre l'entretien et la mise à disposition des infrastructures sportives indispensables à la pratique, la municipalité conforte sa politique sportive par le soutien aux nombreuses manifestations organisées sur la commune par les partenaires associatifs, qui constituent autant d'événements fédérateurs favorisant le lien social et la proximité.

En 2019, c'est un budget global de plus de **1,95 millions d'euros** (fonctionnement et investissement) au titre de la politique sportive qui est proposé et qui se décline notamment de la manière suivante :

- **Fonctionnement de la piscine municipale** : fournitures et prestations de services requis, fluides, et dépenses de personnel : 640 000 €
- **Fonctionnement des installations sportives** (terrains et gymnases) : fournitures et prestations de services, fluides, dépenses de personnel : 827 500 €
- **Autres actions de promotion et de soutien à la pratique sportive** (dont subventions aux associations sportives) : 121 500 €

En investissement, le budget 2019, qui est proposé à hauteur de **360 000 €**, traduit une double orientation :

- Poursuite du programme de travaux de réfection, de sécurisation, de maintenance et renouvellement des équipements et matériels sportifs, en particulier la réfection du sol du gymnase Léo Lagrange : **305 000 €**
- Lancement des études de nouveaux projets structurants, dont la réalisation sera effective en 2020/2021 :
 - o Construction de deux terrains de tennis couverts supplémentaires au complexe René Gaudin (études de maîtrise d'œuvre) : crédits de **30 000 €** en 2019, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de **2 000 000 €**.
 - o Construction d'un nouveau gymnase et d'une salle polyvalente/de convivialité à la Chabossière, en remplacement du gymnase Pierre Moisan et du Mille Club (études de programmation) : **25 000 €**

1.6 La politique de relations aux usagers

Avec 20 000 personnes accueillies chaque année à l'Hôtel de Ville et au relais-mairie de la Chabossière, la ville porte une attention particulière à la **qualité d'accueil des usagers**, à l'**accessibilité** des différents services publics proposés, et plus globalement au **traitement des demandes de proximité**, qu'elles relèvent de compétences communales ou métropolitaines.

C'est le sens notamment de l'ouverture, depuis le début de l'année 2019, de l'Hôtel de Ville le samedi matin, en cohérence avec les attentes des usagers en matière de formalités administratives.

Parallèlement, la ville poursuit en 2019 ses efforts en matière d'**administration numérique** (portail e-démarches, site internet, billetterie en ligne,...) qui répondent également à une demande forte en lien avec les évolutions de pratiques en la matière.

C'est ainsi un montant de **701 000 €** (fonctionnement et investissement) qui est proposé au budget 2019 au titre de la politique de relations aux usagers, déclinant notamment en investissement (142 770 €) plusieurs opérations de mise en accessibilité des équipements au titre de l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP), ainsi que les études de réhabilitation d'une partie du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville et de la salle Condorcet.

1.7 La politique aménagement du territoire et cadre de vie

La politique aménagement du territoire et cadre de vie répond à plusieurs problématiques liées à la gestion spatiale du territoire communal dans ses dimensions stratégiques (outils d'aménagements et de planification), opérationnelle et réglementaire (urbanisme, occupation du domaine public,...) mais aussi en matière de gestion de l'espace public, par la création d'aménagements ou l'entretien des espaces verts et naturels participant à la qualité de vie de la commune.

Les orientations définies en la matière intègrent également l'attention portée par la municipalité au bien vivre ensemble, en veillant à la tranquillité publique par le respect et la mise en œuvre d'action de prévention des risques et de protection de la population.

Les dépenses municipales liées à la politique d'aménagement du territoire et cadre de vie s'élèvent à **2 420 000 €** et correspondent aux moyens humains, actions/contributions et projets retenus dans la mise en œuvre des objectifs définis :

- **Espaces verts et naturels : 1 670 000 €**, dont 305 000 € de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 130 000 € de dépenses de personnel, et 234 000 € en investissement, répondant ainsi aux enjeux de sécurisation de l'espace public (aires de jeux, patrimoine arboré, maintenance des chemins carrossables), d'entretien des espaces paysagers (espaces vers urbains et naturels,

Ville de Couéron – Service finances et commande publique

cimetières, sentiers pédestres,...), et de valorisation et d'embellissement du patrimoine paysager (mobiliers urbains, fleurissement/plantations, aménagements d'espaces,...).

- **Aménagement urbain et action foncière : 530 000 €**, dont 107 000 € de charges générales, et 423 000 € de dépenses de personnel
- **Prévention et tranquillité publique : 224 000 €**, dont 184 000 € en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 41 000 € en investissement.

1.8 La gestion des ressources internes

La mise en œuvre des politiques publiques présentées ci-dessus s'appuie sur des fonctions supports dont les missions principales sont d'optimiser le fonctionnement et les ressources financières, humaines, et patrimoniales de la collectivité, et ceci afin de concilier au mieux la qualité, le coût et les conditions de travail dans une vision prospective et durable.

La dimension transversale des services ressources permet par ailleurs de structurer l'organisation, et de garantir sa cohérence par l'identification de processus et l'édition de règles de fonctionnement, contribuant à une culture de gestion commune porteuse d'amélioration de l'efficacité et de la qualité de vie au travail.

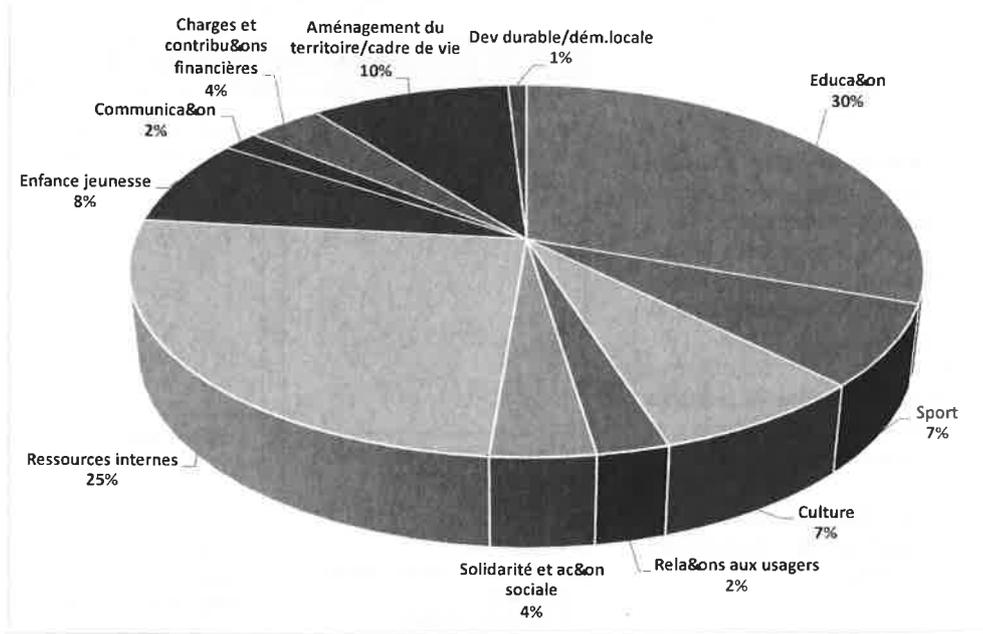
Ces fonctions supports concernent principalement les finances et la commande publique, les ressources humaines, la mission organisation et performance, les systèmes d'information, les moyens généraux, et le patrimoine bâti, pour un budget prévisionnel global de **4 190 000 €** en fonctionnement intégrant les fournitures, prestations de services requises, et les charges de personnel.

En investissement, la proposition de budget 2019 fait notamment ressortir, au titre des ressources internes, les éléments suivants :

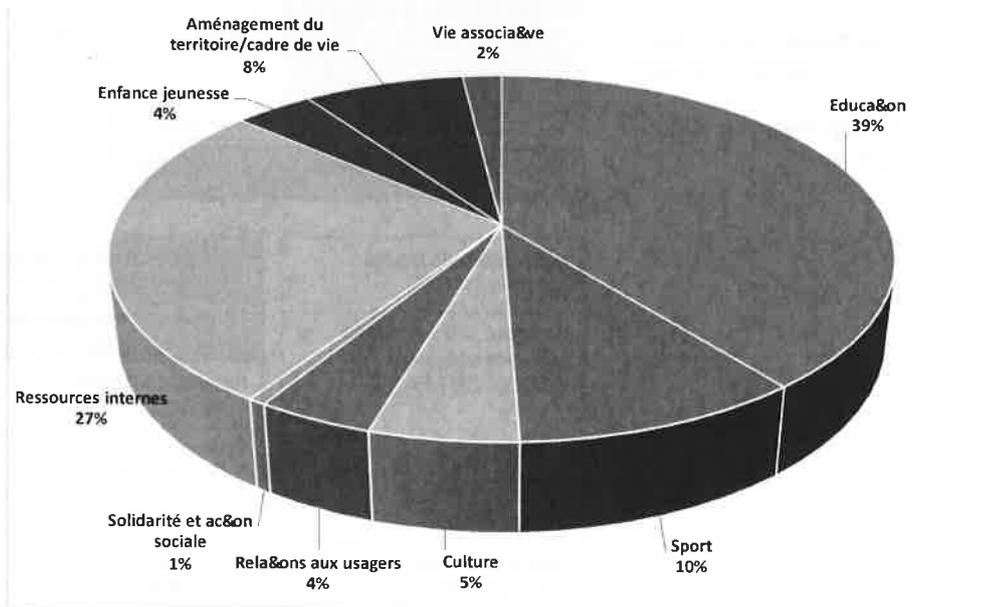
- **Modernisation du système d'information de la collectivité**, pour une infrastructure évolutive et performante, une optimisation du travail des services (processus de travail, meilleure maîtrise de l'information, notamment en matière de demandes de travaux, de gestion du courrier, de ressources humaines...), et le développement des services numériques aux citoyens : **722 500 €** (hors projets déclinés dans les politiques publiques ci-dessus)
- **Poursuite du programme d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti existant**, pour un budget 2019 prévisionnel de **226 800 €** (hors projets déclinés dans les politiques publiques ci-dessus) et visant prioritairement :
 - o La maîtrise des consommations énergétiques des bâtiments et l'amélioration du confort des usagers (réfection de toitures, isolation des combles perdus, renouvellement/modernisation des chaufferies, amélioration des systèmes de chauffage et de VMC...)
 - o La conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments
 - o L'amélioration des conditions d'usage des bâtiments municipaux

Ville de Couéron - Service finances et commande publique

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politiques publiques : 22 520 000 €



Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 3 507 000 €



2 Budget 2019, les équilibres financiers

Equilibre du budget 2019

<p>L'adoption du budget pour 2019 s'inscrit dans une stratégie financière pluriannuelle qui vise à préserver à moyen terme la santé financière de la collectivité dans le respect des orientations 2019 ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une perspective de croissance soutenue des recettes de fonctionnement (+3,29%) ▪ Une dynamique rehaussée des dépenses de fonctionnement (+4,33%) ▪ Une épargne préservée dans le respect des règles d'équilibre budgétaire ▪ Un endettement maîtrisé à taux fixe et financièrement soutenable ▪ Pas d'augmentation des taux de fiscalité locale 	Fonctionnement : 23 770 000 €	
	Charges de personnel : 14 865 000 € (62,54%)	Impôts et taxes locales : 13 326 644 € (56,07%)
	Charges à caractère général 4 700 000 € (19,77%)	Dotations de Nantes Métropole 4 117 356 € (17,32%)
	Subventions, autres dépenses de gestion 2 700 000 € (11,36%)	Dotations Etat : 3 093 000 € (13,01%)
	Intérêt de la dette : 255 000 € (1,07%)	Participation CAF 923 000 € (4,70%)
	Dotations amortiss. et provisions 760 000 € (3,20%)	Autres recettes de gestion : 2 150 500 € (8,69%)
	Virement à la section d'invest. 490 000 € (2,06%)	Op.d'ordre : 50 000 € (0,21%)
	Investissement : 6 510 000 €	
	Remb. capital de la dette : 948 000 € (14,56%)	Virement de la section de fonct. 490 000 € (7,53%)
	Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 3 512 000 € (53,95%)	Dotations aux amortissements 747 000 € (11,47%)
	Recettes d'équipement : 1 138 262 € (17,57%)	
	Emprunt d'équilibre : 2 134 738 € (26,02%)	
Opérations d'ordre : 2 050 000 € (31,49%)	Opérations d'ordre : 2 000 000 € (43,59%)	

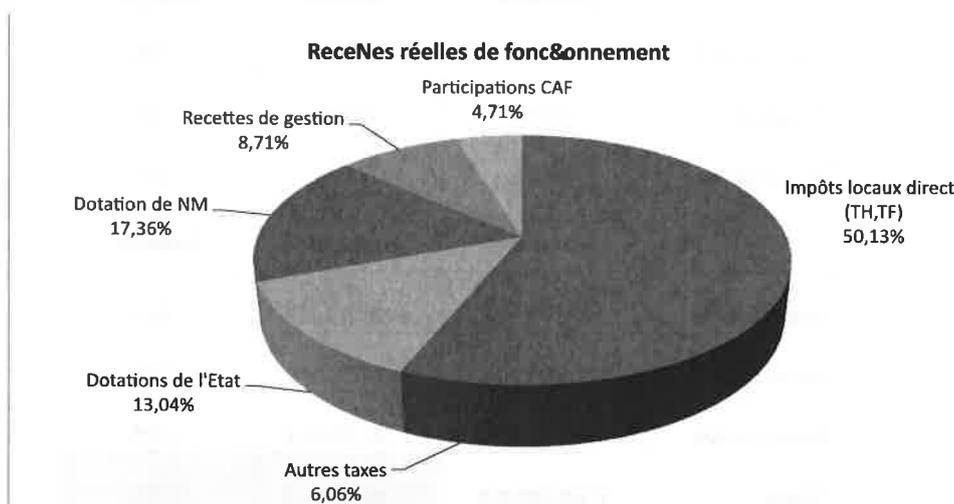
21 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **23 770 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2018 initial, il s'agit d'une progression de **715 000 €, soit + 3,10 %**.

2.1.1 Une croissance soutenue des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **23 720 000 €**, soit une progression de **3,29%** par rapport au BP 2018.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure du budget 2019 reste très proche de celle de 2018. Les parts que représentent les différents « blocs » de recettes (fiscalité, dotations,...) ne connaissent que peu de modifications.

La fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) constitue toujours la part la plus importante (+ de 50% des recettes). En revanche, le dégrèvement lié à la mesure d'exonération sur 3 ans de la taxe d'habitation pour environ 80% des contribuables représente, en 2019, un montant d'environ 2,8 millions d'euros. C'est ainsi près d'1/4 du produit global des impôts locaux perçu par la collectivité qui est désormais acquitté par l'Etat et non plus par les contribuables. Si cette mesure est relativement transparente jusqu'en 2020 pour les budgets des collectivités, la question de l'autonomie fiscale à court terme de ces dernières est clairement posée, surtout dans la perspective d'une suppression totale annoncée de la taxe d'habitation.

Alors même que la structure du budget communal avait déjà connu une évolution importante, sur les quatre dernières années, avec le recul de la part des dotations de l'Etat (passant de 22% au début du mandat à 13% en 2019), une nouvelle modification en profondeur, cette fois-ci liée à la fiscalité locale, pourrait s'amorcer en 2021, en fonction des orientations retenues.

2.1.1.1 Une dynamique fiscale liée à l'évolution démographique de la commune

	Bases prévisionnelles 2018	Estimation Bases prévisionnelles 2019	Evolution 2018-2019
Taxe d'habitation	28 045 000,00 €	28 970 000,00 €	3,30%
Foncier bâti	22 776 000,00 €	23 526 500,00 €	3,30%
Foncier non bâti	243 400,00 €	250 997,00 €	3,12%

	Taux 2018	Taux 2019	Evolution
Taxe d'habitation	21,43%	21,43%	0,00%
Foncier bâti	23,31%	23,31%	0,00%
Foncier non bâti	78,70%	78,70%	0,00%

	Produit 2018	Produit 2019	Evolution
Taxe d'habitation	6 010 044,00 €	6 208 271,00 €	3,30%
Foncier bâti	5 309 086,00 €	5 484 027,00 €	3,30%
Foncier non bâti	191 556,00 €	197 535,00 €	3,12%
Totaux	11 510 686,00 €	11 889 833,00 €	3,29%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe d'habitation	198 227,00 €	- €	198 227,00 €
Foncier bâti	174 941,00 €	- €	174 941,00 €
Foncier non bâti	5 979,00 €	- €	5 979,00 €
Totaux	379 147,00 €	- €	379 147,00 €

La municipalité fait le choix **de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale en 2019.**

La progression du produit des impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) est donc liée à la seule évolution « physique » des bases, principalement en raison de l'évolution démographique de la ville.

La dynamique des bases fiscales est évaluée à +3,29%, intégrant la revalorisation cadastrale qui devrait s'établir à +1,7% (inflation 2018).

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Ville de Couéron – Service finances et commande publique

2.1.1.2 Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 436 811 €**. Elles comportent notamment :

- **Les droits de mutation : 770 000 €** : L'inscription relative aux droits de mutation est à nouveau réévaluée en 2019 (+70 000 €, soit +10% par rapport à 2018) compte tenu d'un nombre et d'un montant moyen des transactions immobilières globalement en hausse sur la commune.
- **La taxe sur l'électricité : 355 000 €** : L'inscription budgétaire est stabilisée par rapport au BP 2018, en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.
- **La taxe sur les déchets : 110 000 €** : Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traité par l'usine Arc en Ciel.
- **La taxe sur la publicité extérieure : 92 500 €** : Le montant 2018 est reconduit en 2019, en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constatée sur la dernière année.
- **La taxe sur les pylônes électriques : 74 000 €** : Le montant est réévalué à la hausse, en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

2.1.1.3 Les dotations de l'Etat

o Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Après 4 années consécutives de baisse, l'enveloppe globale de la DGF est stabilisée depuis 2018 dans le budget de l'Etat. En revanche, sa redistribution par collectivité peut connaître des variations, à la hausse ou à la baisse, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes, et de la dynamique de population. Par ailleurs, l'abondement des mécanismes de péréquation (dotation de solidarité urbaine (DSU) ou dotation de solidarité rurale (DSR,...) est financé par une redistribution horizontale de la DGF pour les communes bénéficiaires.

En 2019, il est donc anticipé une **diminution de 48 000 €** (-1,83%) par rapport au montant notifié 2018, et correspondant en partie à l'écrêtement pour contribution aux mécanismes de péréquation (-70 000 €), et en partie à un effet « gain de population » (+22 000 €).

Montant estimé de la DGF 2019 : **2 570 000 €**

o La dotation nationale de péréquation (DNP) :

Cette dotation connaît une diminution depuis plusieurs années et ceci en raison de l'augmentation du potentiel financier de la commune. L'inscription budgétaire s'inscrit ainsi dans une perspective de conservation de cette dotation en 2019, en intégrant une nouvelle diminution de 10% au titre de la garantie d'attribution, soit une baisse de **6 324 €**.

Montant estimé de la DNP 2018 : **58 220 €**

o Les allocations compensatrices :

Ces dotations sont extrêmement fluctuantes d'une année sur l'autre en fonction des exonérations consenties par l'Etat en matière d'impôts locaux, et constituent des variables d'ajustement de l'enveloppe globale des concours de l'Etat aux collectivités locales. En 2018, l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement, ainsi que la compensation de la mesure d'exonération de la taxe d'habitation 2017 des veufs/veuves bénéficiant de la demi-part fiscale complémentaire pour le calcul de leur impôt, avait amené ponctuellement à une augmentation de ces dotations pour Couéron.

En 2019, il est donc anticipé une baisse de ces allocations compensatrices de - 40 000 €, en attendant leur notification au cours du 1^{er} trimestre 2019.

Montant 2019 estimé de la compensation au titre des exonérations des taxes foncières : **20 000 €**

Montant 2019 estimé de la compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation : **280 000 €**

- o Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 € par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **105 000 €**.

2.1.1.4 Les participations de Nantes Métropole

Les participations provenant de la Métropole sont contractualisées et composées de :

- L'attribution de compensation (AC) : **3 147 356 €** (montant constant chaque année)
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : **960 000 €** : montant réajusté à la hausse, l'enveloppe de la DSC distribuée étant elle-même indexée sur l'évolution des produits fiscaux et des dotations perçus par Nantes Métropole.
- Le fonds de concours versé pour le fonctionnement de la Gerbetière : **10 000 €**

2.1.1.5 Les participations de la CAF

Les participations de la CAF s'élèvent à **1 116 900 €** en 2019 et correspondent :

- à la prestation de service ordinaire (PSO) dans le cadre des activités péri-éducatives et de loisirs sans hébergement (ALSH) : **390 000 €**
- au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : **543 000 €**
- à la prestation de service unique (PSU) pour les structures petite enfance : **183 900 €**

2.1.1.6 Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 066 000 €**. Elles sont composées principalement :

- Des produits des services publics mis à disposition des Couëronnais : **1 654 000 €**
- Des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **219 000 €**
- Du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **170 000 €**
- De la participation financière des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : **22 000 €**

L'inscription budgétaire des produits des services (**1 654 000 €**) est quasi équivalente au budget 2018. Il est rappelé que le budget 2018 procédait à un ajustement technique sur l'année civile de l'encaissement des produits de restauration scolaire et activités péri-éducatives, jusqu'alors comptabilisés d'octobre à octobre. Le budget 2019 se réinscrit dans un schéma d'encaissement sur 12 mois, ce qui explique un budget stabilisé, alors même que le recours aux services en question connaît une forte augmentation.

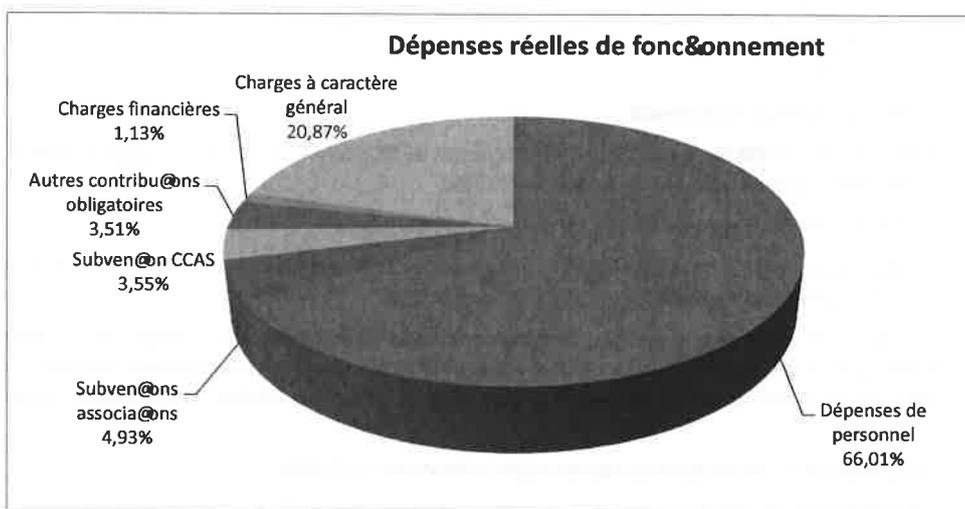
Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- Les produits des services de restauration scolaire : **987 000 €** (60% des produits)
- Les produits liés à l'activité périscolaire et d'accueil de loisir : **380 000 €** (23% des produits)
- Les produits liés à l'activité sportive et de loisirs : **34 000 €**, en complément d'un montant de **51 000 €** de participation des collèges et lycées à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits)
- Les produits liés aux prestations funéraires (concessions,...) : **28 000 €** (2% des produits)

2.1.2 Une dynamique rehaussée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **22 520 000 €**, soit une progression relativement soutenue de **4,33%** par rapport au BP 2018.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2019 des dépenses de fonctionnement est impactée par le transfert de la compétence petite enfance du CCAS vers la Ville (représentant environ 900 000 €) à compter du 1^{er} janvier 2019. Ceci a pour conséquence de procéder à un rééquilibrage des parts entre les charges de personnel (qui passent de 63% à 66%) et la subvention au CCAS (qui passe de 7% à 3,5%).

Les autres « blocs » de dépenses restent globalement stables par rapport au budget 2018.

2.1.2.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **4 700 000 €**, soit une progression relativement soutenue de **8,73%** par rapport au BP 2018.

Elles représentent 20,87% des dépenses réelles de fonctionnement, une part en légère hausse par rapport à celle constatée au BP 2018 (20,03%).

Elles correspondent notamment aux dépenses :

- liées aux activités scolaires, péri-éducatives, de restauration et d'ALSH (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, prestations de service, ateliers éducatifs,...) : **1 012 391 € (+5,22%)**
- de fluides (eau, électricité, combustibles,...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **947 000 €**
- d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux (fournitures et prestations de services) : **680 360 €**
- d'entretien et de maintenance des espaces publics (espaces naturels, terrains de sports,...) : **395 000 €**
- liées à la mise en œuvre des politiques culturelles de la ville : **376 120 €**

- liées à l'infrastructure informatique et de téléphonie, et à la mise à disposition de matériel informatique et d'outils logiciels (maintenance,...) : **280 600 €**

Après 3 années de baisse consécutive, l'augmentation de ce chapitre s'explique principalement par les coûts contraints liés à :

- La hausse des prix (inflation) sur les fournitures et prestations de services contractualisées par la Ville, et notamment sur le prix de l'énergie (gaz, électricité,...).
- L'évolution démographique de la commune, qui se traduit notamment par une augmentation des effectifs scolaires, et un recours accru aux prestations de services proposées (restauration, activités péri-éducatives,...)

2.1.2.2 Les dépenses de personnel

Elles s'élèvent à **14 865 000 €** en 2019, soit une progression de **10,21%** (+ 1 376 600 €) par rapport au budget 2018, et représentent près des deux tiers du budget total (66,01%).

La forte progression de la masse salariale par rapport à 2018 s'explique par :

- l'intégration au budget de la ville des effectifs « petite enfance » suite au transfert de la compétence du CCAS vers la Ville (+855 000 €), représentant à elle seule 62% de l'augmentation.
- l'évolution des effectifs liés aux emplois permanents (effet des vacances de postes pourvues dans le courant de l'année 2018 et des créations de postes intervenues en 2018 ou prévues en 2019, notamment 6,6 équivalent temps plein pour le fonctionnement du groupe scolaire Jean Zay) ou temporaires (renforts, remplacements, stages,...) : + 378 500 €
- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire : +100 000 €
- la promotion sociale des agents (avancement de grade et d'échelon) : +122 000 €
- la mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) procédant à un reclassement indiciaire des agents : +72 000 €

2.1.2.3 Les subventions de fonctionnement versées

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 8,48% du budget 2019 et se décomposent en deux parts :

- Les subventions de fonctionnement aux associations : 1 068 247 € (hors subventions exceptionnelles)
- La subvention au CCAS : 800 000 €

L'évolution de ces deux montants s'inscrit parfaitement dans le cadrage budgétaire déterminé, à savoir stabilisation de l'enveloppe globale aux associations, et recalibrage de la subvention au CCAS (-770 000 € suite au transfert de la compétence petite enfance) qui conserve toutefois le même poids dans les recettes totales du CCAS.

2.1.2.3 Les autres contributions obligatoires

Ces contributions s'élèvent à 790 000 € et correspondent principalement à la participation de la Ville au financement obligatoire de l'école privée Saint Symphorien (235 000 €), aux indemnités, cotisations de retraite et frais de formation des élus (199 000 €), à la contribution de la Ville au fond de péréquation intercommunal (FPIC) à hauteur de 75 000 €, ainsi qu'au prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (168 000 €) pour carence de logements sociaux sur le territoire communal.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

2.1.2.4 Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à **255 000 €**, et sont en relative diminution par rapport à 2018 (-12%). Cette diminution est notamment permise par les bonnes conditions financières du dernier emprunt bancaire mobilisé en 2018 (emprunt de 2 500 000 € sur 15 ans, au taux de 1,20%).

Malgré une dette plutôt « récente », la part des charges financières dans le budget de la Ville est marginale (1,13%), la Ville disposant d'une structure de dette parfaitement saine (composée à 100% de taux fixe).

2.1.2.5 Les charges exceptionnelles

Elles font l'objet d'une inscription budgétaire à hauteur de **35 000 €**, dont 17 599 € de subventions exceptionnelles aux associations. Au total, les charges exceptionnelles représentent moins de 0,2% des dépenses totales.

2.1.3 La préservation de l'épargne et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'**épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2018	BP 2019	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	21 261 000,00 €	22 230 000,00 €	969 000,00 €	4,73%
Recettes de gestion	22 945 000,00 €	23 700 000,00 €	755 000,00 €	3,43%
Epargne de gestion courante	1 684 000,00 €	1 470 000,00 €	-214 000,00 €	-14,15%
Dépenses exceptionnelles	35 000,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00%
Recettes exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
Epargne de gestion	1 669 000,00 €	1 455 000,00 €	-214 000,00 €	-14,84%
Dépenses financières	289 000,00 €	255 000,00 €	-34 000,00 €	-10,56%
Recettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Epargne brute	1 380 000,00 €	1 200 000,00 €	-180 000,00 €	-16,07%
Remboursement d'emprunt	903 500,00 €	947 300,00 €	43 800,00 €	6,04%
Epargne nette	476 500,00 €	252 700,00 €	-223 800,00 €	-56,66%

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, une progression des dépenses supérieure à celle des recettes se traduit par une dégradation des différents indicateurs de gestion en 2019. Les niveaux d'épargnes restent toutefois conformes à ceux prévus par le cadrage budgétaire pluriannuel, qui détermine sur la période 2017-2020 les taux de croissance cibles des différents postes budgétaires, pour une santé financière préservée sur l'ensemble de la période considérée.

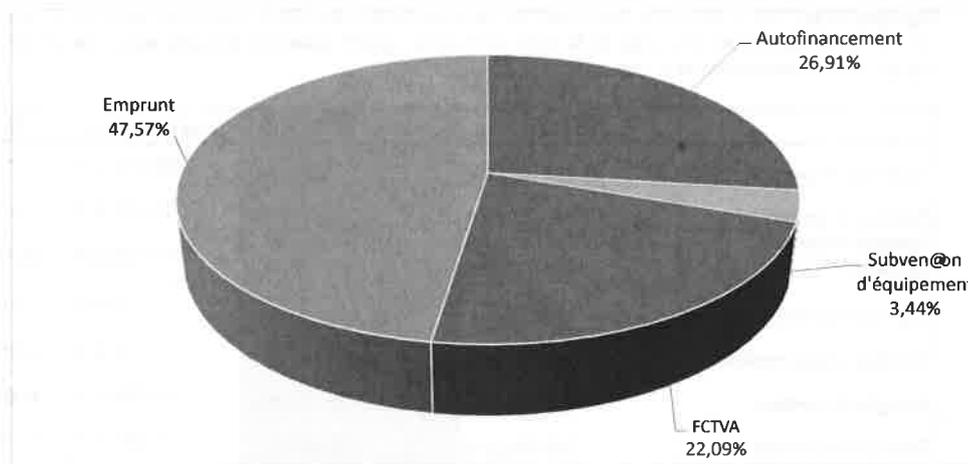
2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **6 510 000 €**, incluant l'ensemble des opérations réelles (4 460 000 €) et d'ordre (2 050 000 €, qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées à 4 460 000 €, et sont composées :

- De l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 200 000 €**
- D'une subvention d'investissement correspondant à la participation régionale au titre du contrat de développement métropolitain, pour le projet de construction du nouveau multi accueil à la Chabossière : **153 262 €**
- Du fonds de compensation de la TVA : **985 000 €**
- D'un emprunt d'équilibre : **2 134 738 €**



Conformément aux orientations de cadrage budgétaire, l'autofinancement brut représente près de 27% des recettes réelles d'investissement. La section d'investissement est ainsi composée pour plus de la moitié, de recettes propres (52,5%), et pour le reste (47,5%), d'un emprunt d'équilibre, qui ne devrait toutefois pas être mobilisé en 2019, en fonction de l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2018.

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- Le remboursement en capital de la dette : **948 000 €**
- Les autres immobilisations financières et participations : **5 000 €**
- Les dépenses d'équipements : **3 507 000 €**

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Ville de Couéron – Service finances et commande publique

2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement, qui s'élèvent à **3 507 000 €** sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie, et récapitulées dans le tableau ci-dessous. Leur évaluation s'inscrit dans un objectif d'optimisation maximale du taux de réalisation, se traduisant par des inscriptions budgétaires au plus juste des réalisations effectives attendues.
A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2018 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **520 000 €**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, la Ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers de deux autorisations de programme (AP) de la manière suivante :

- AP2014-01 : Construction d'un groupe scolaire, d'un accueil périscolaire et de loisirs sans hébergement dans la ZAC ouest centre-ville : **8 400 000 €**, pour laquelle il est proposé d'abonder l'autorisation de programme de **300 000 €**, dans le cadre de l'extension de deux classes complémentaires. Les crédits de paiement (CP) prévus au titre de l'exercice 2019 correspondent à un montant de **689 930 €**

- AP2019-01 : Réalisation de deux courts de tennis couverts au complexe sportif René Gaudin : **2 000 000 €**, dont les crédits de paiements 2019 s'établissent à **30 000 €**.

2.2.2.2 Répartition par chapitre budgétaire

Il y a lieu de noter qu'en dehors de l'opération votée « groupe scolaire Jean Zay » (autorisation de paiement se déroulant sur plusieurs années), le montant des dépenses d'équipement 2019 est quasi équivalent à celui de 2018.

Chapitre	Libellé	2018	2019	Ecart en valeur	% variation
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	354 700,00 €	607 500,00 €	252 800,00 €	71,27%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	731 750,00 €	609 500,00 €	- 122 250,00 €	- 16,71%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 760 700,00 €	1 600 070,00 €	- 160 630,00 €	- 9,12%
125	GROUPE SCOLAIRE ZAC OCV	2 624 850,00 €	689 930,00 €	- 1 934 920,00 €	- 73,72%
TOTAL		5 472 000,00 €	3 507 000,00 €	- 1 965 000,00 €	- 35,91%

2.2.2.3 Récapitulatif des opérations d'investissement 2019 :

Politique publique	Opérations	Montant 2019
Solidarités	Aménagement d'une aire d'accueil des migrants de l'Europe de l'Est	25 000,00 €
Culture	Théâtre Boris Vian : Travaux de réhabilitation du bâtiment, sécurisation des accès et modernisation des équipements intérieurs (2019-2020)	141 500,00 €
	Travaux de sécurisation de la Tour à Plomb	15 000,00 €
	Acquisition de matériel, mobilier et véhicule pour les équipements culturels	26 000,00 €
Education	- Groupe scolaire Jean Zay – Solde construction initiale et extension de deux classes complémentaires	689 930,00 €
	Solution numérique des écoles	100 000,00 €
	Ecole Louise Michel – Construction de sanitaires extérieurs	80 000,00 €
	Ecole Paul Bert - Travaux de sécurisation et réfection (préau, toiture, local à vélo,...)	148 500,00 €

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

	Réfection des réseaux et de l'accès voirie de la plateforme M. Gouzil (crédits 2019)	80 000,00 €
	Travaux de câblage et liaison fibre optique pour les groupes scolaires L. Michel/R. Orain et P. Bert/J. Macé	95 000,00 €
	Renouvellement des structures de jeux et amélioration des cours d'écoles	80 000,00 €
	Autres travaux d'entretien, de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements scolaires	102 000,00 €
Enfance - jeunesse	Construction d'un nouveau multi accueil à la Chabossière (crédits 2019)	91 000,00 €
	Maison de la petite enfance – Réfection de toitures et isolation	30 000,00 €
	Autres équipements et mobiliers petite enfance et jeunesse	12 800,00 €
Relations aux usagers	Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux (ADAP – crédits 2019)	50 000,00 €
	Travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels mis à disposition des usagers et associations	159 970,00 €
Sports	Etude de construction de deux courts de tennis supplémentaires au complexe René Gaudin (crédits 2019)	30 000,00 €
	Etudes de programmation du projet de construction d'un nouveau gymnase et d'une salle de convivialité à la Chabossière, en remplacement du gymnase Pierre Moisan et du Mille Club	25 000,00 €
	Réfection du sol du gymnase Léo Lagrange	195 000,00 €
	Travaux de sécurisation, de maintenance ou de renouvellement des équipements et matériels sportifs	106 000,00 €
Aménagement du territoire – cadre de vie	Sécurisation de l'espace public, entretien des espaces paysagers, valorisation et embellissement du patrimoine paysager	234 000,00 €
	Prévention et tranquillité publique (système de vidéo-protection, autres équipements de sécurité)	41 000,00 €
Moyens internes	Modernisation de l'infrastructure informatique et des usages numériques (renouvellement du système, licences Microsoft, copieurs multifonctions, logiciels, postes de travail,...)	722 500,00 €
	Travaux d'entretien courant du patrimoine bâti (conformité réglementaire et sécurité, entretien et maintenance des bâtiments, améliorations d'usage, maîtrise des consommations de fluides et d'énergie,...)	226 800,00 €
	TOTAL	3 507 000,00 €

2.2.2.4 Remboursement et évolution de la dette

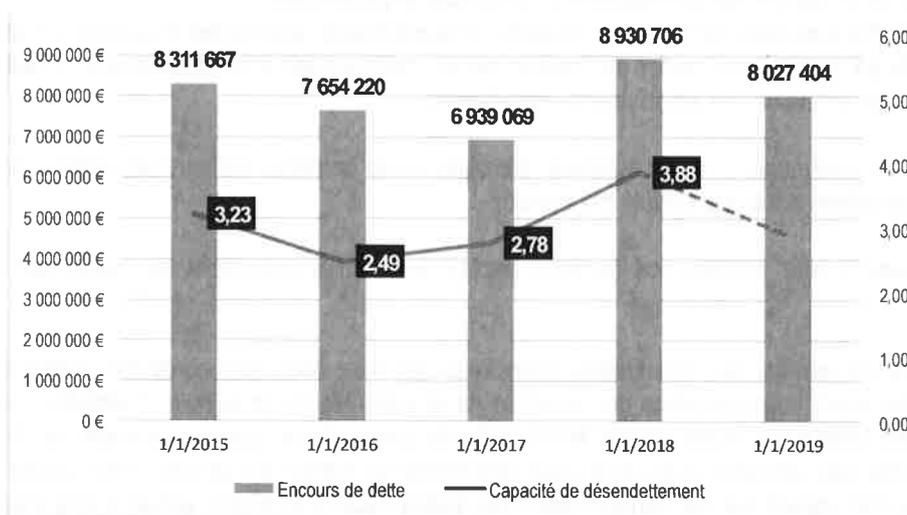
La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **947 300 €** pour l'année 2019. Ce montant est en relative augmentation (+43 800 €, soit +4,85%) par rapport à 2018, en raison de la comptabilisation sur une année pleine des échéances du nouvel emprunt mobilisé au cours du 1^{er} trimestre 2018.

L'encours de la dette est de 8 027 404,16 € au 1^{er} janvier 2019, avec une durée résiduelle moyenne de 8,78 années, soit un montant moyen par habitant de 379 €.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Ville de Couëron – Service finances et commande publique

Le graphique ci-dessous corréle le niveau d'endettement annuel et la capacité de désendettement (exprimée en année) qui fait le rapport entre le capital restant dû et l'épargne brute. La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2019 sera fonction des résultats du compte administratif 2018.



2.2.2.5 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2018	Année d'extinction
2003	Prêt globalisé investissements 2003	Crédit Agricole	2 500 000,00	775 878,16	2023
2008	emprunt 2007/08 Espace culturel + RAR	DEXIA - Crédit Local	4 000 000,00	1 399 999,87	2024
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	3 106 443,20	2027
2013	PAF Habitat NM Acquisition 2 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	242 994,28	121 497,13	2024
2015	Accueil Périscolaire Métairie	C.A.F. de Loire-Atlantique	48 000,00	28 800,00	2022
2017	Construction d'un groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	CAF de Loire Atlantique	21 732,00	17 385,60	2023
2017	PAF Habitat NM Acquisition, 8 Bld des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	192 018,19	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	2 385 382,61	2033
TOTAL				8 027 404,16	

Jean-Michel Eon : Bonsoir à toutes et à tous. Comme il est de tradition, il me revient de vous présenter le budget primitif 2019.

Le budget primitif 2019 est dans le droit fil du Débat d'Orientation Budgétaire que nous avons eu le mois dernier. C'est la traduction du programme que nous avons proposé aux Couëronnais et pour lequel nous avons été élus. En matière d'engagement, il ne se caractérise pas uniquement par la mise en œuvre des engagements que nous avons pris, mais aussi et surtout par la construction de la réalité des projets en concertation avec les associations et les citoyens dans un certain nombre d'organes consultatifs et participatifs.

Il ne suffit pas de dire que nous avons fait un nouveau groupe scolaire, pour parler du passé, ou que nous allons faire deux courts de tennis, pour parler de l'avenir, ou un multi-accueil à la Chabossière, il faut savoir aussi prendre le temps de construire ces projets avec les habitants.

La volonté de notre commune, c'est de continuer d'adapter et de conforter les services publics pour les rendre toujours plus accessibles dans une société qui évolue.

C'est de continuer à faire évoluer nos services publics pour qu'ils répondent au mieux aux attentes des Couëronnais.

C'est de prendre en compte les incertitudes financières qui sont liées aux contextes politique, législatif et économique. A ce sujet, nous parlerons de l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation, sur laquelle le gouvernement est revenu en disant qu'elle ferait partie du grand débat, puis sur laquelle le Président de la République a redit ces derniers jours qu'il allait finalement la mettre en œuvre. Vous savez que la taxe d'habitation a un fort impact sur les budgets des collectivités locales et si elle venait à être supprimée, nous serions légitimes à demander par quoi elle serait remplacée. La question reste posée et demeure sans réponse.

C'est aussi d'accompagner le développement de la ville dans une dynamique métropolitaine. Vous avez pu entendre ces jours-ci qu'un troisième grand débat était lancé sur le vieillissement. Ce n'est pas un débat national mais un débat local métropolitain. Nous sommes dans une dynamique métropolitaine, nous participons à cette dynamique, nous y contribuons et nous en profitons dans un contexte où nous avons aussi, à Couëron, nos spécificités et notre singularité.

Cela étant dit, pour la première fois cette année, nous avons réussi à agréger l'ensemble des dépenses de fonctionnement par politique publique. J'adresse à ce titre tous mes remerciements aux services qui ont largement contribué à cette réussite, puisque ce sont eux qui font le travail, il ne faut pas l'oublier.

Nous avons agrégé les dépenses de fonctionnement dans leur globalité, politique publique par politique publique, c'est-à-dire en regroupant les dépenses à caractère général et les frais de personnel. Nous avons aujourd'hui une lisibilité claire sur ce que représente, politique publique par politique publique, le budget de la commune.

Je vais laisser le soin à mes collègues en charge des délégations d'intervenir dans la présentation sectorielle de ce budget, politique publique par politique publique. J'interviendrais ensuite d'une façon plus comptable. Par ailleurs, notre présentation s'accompagnera de slides, sachant que je me permettrai de dévier pour étayer mes propos.

Pour commencer, je donne la parole à Marianne Labarussias sur la politique éducation.

Marianne Labarussias : Bonsoir à toutes et à tous. La part du budget consacrée à l'éducation est très importante. En effet, nous avons toujours affirmé notre volonté de promouvoir l'école, non seulement sur sa gratuité, mais aussi sur le maintien d'un investissement important pour les temps péri-éducatifs, qu'il soit financier ou qualitatif.

Afin d'en faciliter la compréhension, je vais vous donner quelques éléments chiffrés. Toutefois, je vous rappelle que le rythme scolaire ne suit pas le rythme du budget. Autrement dit, une année de fonctionnement va de septembre à juin, alors que le budget est voté pour une année civile. Nous nous sommes donc basés, comme à chaque fois, sur les chiffres des enfants présents à la rentrée.

Les écoles publiques de Couëron représentent 6 groupes scolaires, soit 13 écoles pour un effectif total de 2 168 enfants, dont 785 en maternelle pour 27 classes et 1 383 en élémentaire pour 54 classes.

Le crédit pédagogique attribué pour chaque élève de l'école élémentaire est de 44 € et de 43 € pour les enfants de maternelle. Soit, dans le budget, un montant total de 82 212 €.

Les moyens humains dédiés au domaine éducatif pour l'entretien des locaux, la restauration, les Atsem, les agents du périscolaire et l'encadrement représentent environ 120 personnes.

Les activités complémentaires au temps scolaire sont également prévues dans ce budget et viennent compléter les projets des enseignants, telles que des sorties ou des classes de découverte, pour près de 60 000 €, puisqu'il est attribué environ 35 € par enfant en élémentaire et 18 € par enfant en maternelle.

Depuis plusieurs années, nous travaillons à Couëron sur la Solution Numérique des Ecoles (SNUMEC), qui est notre schéma directeur du numérique éducatif visant au déploiement d'équipements et d'accès réseaux les plus performants. Cette démarche est bien sûr menée avec l'Education Nationale, puisqu'elle est destinée à être déployée principalement sur le temps scolaire.

Cette solution a été déployée sur trois groupes scolaires à ce jour et sera déployée en totalité au plus tard courant de l'été 2019. Cela représente à l'heure actuelle 142 postes ordinateurs dans les écoles pour les enfants, auxquels il faut ajouter 88 autres postes à venir. Au final, nous disposerons de 230 postes informatiques sur l'ensemble des écoles élémentaires. A ces postes s'ajoutent les équipements des postes des agents de la ville qui travaillent soit au périscolaire soit à la restauration.

Notre premier projet était d'équiper les écoles élémentaires, puisqu'il y avait obligation au niveau de l'Education Nationale, mais nous étudions actuellement la possibilité d'équiper les classes de grande section de maternelle du fait d'une forte demande.

Par ailleurs, nous travaillons sur le pointage pour permettre au personnel et/ou aux familles de badger à l'arrivée et au départ des enfants, en vue de faire la facturation.

Deux types d'intervention sont mis en place :

- des interventions sur le temps scolaire qui permettent d'initier les élèves à diverses disciplines, qu'elles soient sportives ou culturelles, que ce soit par le biais de nos animateurs, d'éducateurs ou d'intervenants extérieurs, je pense notamment aux parcours culturels ;

- des interventions hors du temps scolaire ; ainsi, à la rentrée, 241 enfants sont transportés par les cars scolaires sur la commune ; les enfants ne se rendent pas tous à l'école avec leurs parents, à pied ou à vélo, certains viennent par les transports.

En fin d'après-midi, ces enfants participent massivement aux ateliers ville, qui ont lieu de 15 h 45 à 16 h 30 et dont les temps sont toujours gratuits pour les familles. Ces ateliers, très plébiscités, sont fréquentés par 1 705 enfants.

Après avoir tous goûté ensemble, ils se dirigent soit vers l'étude soit vers le périscolaire. A titre informatif, après ces ateliers, 712 enfants en moyenne pour 50 animateurs fréquentent le périscolaire du soir et 444 enfants pour 28 animateurs le matin.

Notre temps fort est le temps du déjeuner avec la restauration scolaire et le temps du midi, que l'on appelle la pause méridienne. Pour l'année scolaire, ce sont près de 230 000 repas qui sont livrés par la cuisine centrale dans les six offices de restauration, mercredi compris, soit environ 1 700 repas par jour. A titre indicatif, cela représente près de 104 tonnes de denrées alimentaires.

Notons qu'une part du budget est toujours consacrée à l'intégration des enfants handicapés, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire, lorsqu'il s'agit notamment d'accompagner les achats de matériel.

Un autre budget est dédié aux enseignants qui accompagnent les enfants en difficulté, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), ainsi qu'aux psychologues scolaires qui ont besoin aussi de matériel ou logiciel spécifique.

Considérons également tous nos projets à suivre, que ce soit dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT), de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du prolongement du portail familles pour le pointage de la présence des enfants, etc.

Je profite de ce temps de parole qui m'est donné pour remercier l'ensemble du personnel mobilisé à l'accueil et au bien-être des enfants, et à leur investissement exemplaire auprès d'eux.

Merci de votre écoute.

Jean-Michel Eon : Avant de donner la parole à Madame Bar, je vous précise que pour chaque politique publique, correspondent des chiffres clés (en gris à l'écran). Vous avez ainsi, ce que représente chaque politique publique en équivalent temps plein (ETP). En l'occurrence, ce ne sont pas moins de 150 emplois à temps plein à l'année pour la politique éducation, hors les temps partiels. En résumé, pour chaque politique publique, vous pourrez comparer ce que représente telle ou telle politique en termes d'agents et de temps travaillé.

Je donne la parole à Laëticia Bar en matière d'investissement.

Laëtitia Bar : Bonsoir à tous. En 2019, pas moins de 1 315 130 € seront investis dans les dépenses d'équipement pour les secteurs de l'éducation et enfance jeunesse, dont notamment :

- 689 930 € pour le solde de l'école Jean-Zay et, dans la perspective de la rentrée scolaire prochaine, l'extension de deux salles supplémentaires,
- 148 500 € pour les travaux de sécurisation et de réfection de l'école Paul Bert : réhabilitation du local vélos comprenant le changement de la toiture et les dispositifs accroche-vélo, réfection du préau incluant le changement des faux-plafonds, des luminaires et divers travaux pour le bureau de la directrice, la réfection de l'étanchéité de la toiture, des murs et portes des sanitaires extérieurs,
- 80 000 € pour la construction de nouveaux sanitaires à l'école Louise Michel,
- 80 000 € pour la réfection des réseaux et de la voirie sur la plate-forme multimodale Marcel Gouzil – Charlotte Divet,
- 95 000 € pour les travaux de câblage et de liaison fibre optique pour les groupes scolaires Louise Michel – Rose Orain et Paul Bert – Jean Macé,
- 124 800 € pour la petite enfance comprenant notamment les études de maîtrise d'œuvre et le lancement des marchés de travaux pour la construction d'un multi-accueil de 36 places dans le quartier de la Chabossière, comme prévu dans notre programme, et pour la réfection de la toiture de la maison de la petite enfance et son isolation permettant ainsi de renforcer le confort des usagers et de maîtriser la consommation d'énergie.

Je vous remercie.

Jean-Michel Eon : Merci. Je vais passer successivement la parole à Clotilde Rougeot pour la politique jeunesse et à Corinne Gumiero pour celle de la petite enfance. L'ensemble de ces deux politiques représente 25,8 ETP.

Clotilde Rougeot : Bonsoir à toutes et à tous. Plus d'un Couëronnais sur dix a entre 15 et 25 ans. La municipalité veut donc faire de la politique de la jeunesse une priorité avec un budget de 140 000 €.

La Ville souhaite en effet accompagner les jeunes de la commune dans la pratique musicale par la mise à disposition de salles de répétition, d'un studio d'enregistrement et du Magasin à Huile qui leur permet de se produire. Le Magasin à Huile accueille également régulièrement de nombreux groupes aux styles musicaux différents.

Les élèves de 6^{ème} visitent la mairie chaque année et rencontrent Madame le Maire, pour qu'elle leur présente le rôle de son administration et le rôle des élus. Couëron œuvre ainsi à la formation des citoyens de demain.

La mairie est invitée à accompagner le conseil de la vie collégienne en formant entre autres les élèves membres dans la méthodologie de projets.

La première « Parents News » à destination des parents vient de sortir. Cette lettre a pour but d'aborder différents thèmes concernant les enfants et les jeunes, et de donner des informations pratiques et locales. Vous pouvez vous inscrire pour la recevoir sur le site de la Ville. Elle sera envoyée entre chaque période de vacances scolaires, soit cinq éditions par an.

Enfin, un lieu ressource va ouvrir pour les plus de 15 ans. Ce lieu est favorable à l'échange et à la discussion, où ils pourront retrouver diverses informations et un accompagnement pour faciliter leur entrée dans la vie active notamment.

Je vous remercie.

Corinne Gumiero : Bonsoir. Jusqu'au 31 décembre 2018, la politique de la petite enfance était une compétence du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette compétence est passée à la Ville dans le cadre de la politique globale enfance jeunesse et l'accompagnement à la parentalité.

La petite enfance équivaut à environ 20 ETP, répartis sur deux multi-accueils, une crèche familiale et le relais assistance maternelle qui vient en soutien aux assistantes maternelles indépendantes. En plus de leur mission d'accueil, les agents associent leur mission à un accompagnement quotidien à la parentalité. C'est aussi un partenariat fort avec les associations qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance, notamment le multi-accueil associatif Les Lapins Bleus.

En 2019, la prochaine action, qui nous prendra par ailleurs un temps certain, est le projet du nouveau multi-accueil quartier de la Chabossière.

Je vous remercie.

Jean-Michel Eon : La parole est à la politique sportive, Monsieur Sanz.

Dominique Sanz : Bonsoir. Je ne vous citerai pas les chiffres, car je préfère mettre l'accent sur le fait que l'entretien, la sécurisation et la maintenance mis à la disposition des infrastructures, des associations sportives et du public, que le maintien du niveau des subventions, que le budget de fonctionnement conséquent, et que la construction future de deux courts de tennis couverts, d'un nouveau gymnase et d'une salle polyvalente, en respect des engagements contenus dans notre programme électoral, font de l'adjoint au sport que je suis un élu particulièrement satisfait.

Une fois n'est pas coutume, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier tous les bénévoles, toutes les associations, l'ensemble de mes collègues élus, les services et l'Office Municipal des Sports (OMS) pour tout ce qu'ils apportent au monde sportif, concourant ainsi à travers ces valeurs à l'amélioration de la qualité de vie des Couëronnaises et Couëronnais.

Je vous remercie.

Jean-Michel Eon : Je donne la parole à Madame le Maire pour la politique culturelle.

Carole Grelaud : Je qualifierais la politique culturelle de la ville de Couëron de politique diverse, mais c'est aussi une politique qui fourmille dans beaucoup de secteurs.

Elle s'appuie en particulier sur un dispositif qui a été mis en place, il y a quelques années maintenant, d'éducation culturelle et artistique en direction de pratiquement tous les enfants des écoles de Couëron, sous différentes formes, telles que des parcours artistiques, des actions de sensibilisation ou des itinéraires.

Cette politique culturelle s'appuie également beaucoup sur différentes rencontres que nous allons provoquer autour de l'art, notamment dans les domaines du spectacle vivant, de la lecture publique et de la valorisation du patrimoine.

Tout ce travail se base très souvent sur des temps événementiels. Plusieurs temps sont programmés sur l'année 2019, dont un en particulier qui a une dimension métropolitaine, « Débord de Loire », qui aura lieu du 23 au 26 mai.

Je pense aussi, par exemple, à la « Nuit de la Lecture », un événement qui s'est déroulé le 19 janvier dernier. Si vous y êtes allé, ce que j'espère, vous avez vu que cet événement a attiré beaucoup de monde. C'est l'un des exemples qui montre la façon de travailler de la ville de Couëron, où l'événementiel est partagé avec les personnes et le monde associatif de la ville, puisque plusieurs associations ont participé à ce programme d'animation.

C'est ce que nous cherchons à faire systématiquement ; faire se croiser le monde amateur et le monde professionnel. Deux artistes se sont produits lors de cette soirée. A chaque fois, c'est cette politique que nous mettons en place ; une politique transversale et qui s'adresse à toutes les personnes qui s'investissent dans un domaine en particulier.

Le budget de cette politique publique, qui s'élève à 1,87 M€, permettra de travailler la diversité culturelle. Il se répartit principalement entre l'action culturelle transversale, dont je vous parlais, et le spectacle vivant. N'oublions pas que dans les sommes qui vous sont présentées, nous intégrons à chaque fois la dimension du personnel, à savoir 23,4 ETP pour la politique culturelle.

C'est un budget qui va être fortement orienté sur l'action et l'animation pendant l'année 2019, mais nous ne serons pas sur un projet de réalisation forte, puisque que nous serons en préparation d'un chantier plus important, qui se déclinera l'année d'après.

Il s'agit de la réhabilitation extérieure bien méritée du théâtre Boris Vian, dont nous maintenons au fur et à mesure l'équipement intérieur pour essayer de lui garder une bonne tenue. Il est d'ailleurs reconnu comme tel par les professionnels qui s'y produisent.

Cela fait déjà plusieurs années que nous souhaitons modifier son apparence, mais il y avait des choix à faire en termes de budget et nous étions fortement investis au niveau de l'éducation et de l'école Jean-Zay. Il faut savoir attendre, car même si nous le voulons et même si nous aimerions, ce sont les finances qui commandent. J'entends parfois qu'il faut investir plus et qu'il faut emprunter plus, malheureusement, les équilibres budgétaires ne fonctionnent pas tout à fait de cette façon. Si c'était le cas, il y a bien longtemps que tout le monde le ferait.

S'agissant de la lecture publique, notre équipement fonctionne très bien, avec plus de 6 500 abonnés lecteurs permanents. Nous allons d'ailleurs fêter cette année les cinq ans de la médiathèque.

On nous avait dit qu'il y aurait un envol de la fréquentation au début, puis une baisse au fil du temps. Mais pas du tout et bien au contraire, puisque nous ne cessons d'enregistrer une augmentation de la fréquentation, et j'en suis très heureuse, car au regard des 21 000 habitants, nous comptons 6 700 lecteurs réguliers, sans oublier ceux qui rentrent, ce que nous pouvons tous faire, car c'est un des lieux qui est ouvert en permanence où nous pouvons entrer, consulter puis ressortir.

Jean-Michel Eon : Merci. Je passe la parole à Corinne Gumiero, pour la politique publique de solidarité et de cohésion sociale.

Corinne Gumiero : La politique de solidarité et de cohésion sociale de la ville est principalement menée au sein du CCAS. Une nouvelle organisation des services du CCAS permet de redéfinir ces différentes missions qui se déclinent en quatre axes :

1- L'action sociale. Elle se traduit par l'octroi de différentes aides, après étude de la situation globale de l'usager demandeur. Ce peut être une aide alimentaire, une aide à l'énergie, une aide pour l'eau, etc. D'autres aides sont octroyées directement en fonction des ressources : l'aide à la restauration scolaire, l'aide à la scolarité et l'aide culture, sport, loisirs.

2- Le logement. A compter du 1^{er} février la mission de gestion des demandes de logements sociaux dans le cadre de la priorité ville va être confiée au CCAS. La gestion des logements temporaires, dit logements d'urgence, reste aussi une mission importante auprès des bénéficiaires, avec un accompagnement pour leur permettre d'intégrer ou de réintégrer dans les meilleures conditions un logement de droit commun.

3- Les personnes âgées et personnes handicapées. Cette mission se traduit par un service transport et portage de repas ; deux services qui ne faiblissent pas, et par des actions d'animation auprès des bénéficiaires de ces services, afin de maintenir un lien social. C'est aussi le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) ; un service qui ne se présente plus et qui a toute sa place dans la politique de maintien à domicile.

4- Prévention accès aux droits. Ce dernier axe chapeaute tous ces temps forts. Il devient indispensable de renforcer l'aide aux usagers pour la constitution de leurs dossiers leur permettant d'accéder à leurs droits, que ces dossiers soient sur papier ou en version dématérialisée.

Afin de compléter le dispositif, à l'instar de ce qui se fait déjà dans d'autres communes, une permanence d'une association spécialisée dans l'accompagnement et la prévention du surendettement est envisagée. Cette permanence constituera un plus pour les usagers et permettra de toucher des ménages qui ne viennent pas au CCAS.

Toutes ces actions menées au quotidien permettent d'apporter une première réponse et contribuent à une possible amélioration des différentes situations.

Je ne donnerai pas de chiffres ce soir, puisqu'un rapport d'activité annuel chiffré, dans lequel seront déclinées toutes les actions, va vous être présenté, je parle vraiment de la politique en direction de l'humain.

La politique de solidarité, c'est aussi un soutien financier et/ou logistique auprès de différentes associations, dont certaines sur la commune constituent des partenaires primordiaux, tant en termes de soutien auprès d'usagers en situation de précarité qu'en termes de lien social auprès des plus isolés.

La politique sociale de la Ville s'inscrit également dans les différents dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de solidarité de la Métropole à travers la tarification sociale de l'eau et la tarification solidaire des transports en commun.

Pour terminer, la subvention de la ville au CCAS peut paraître amoindrie, mais elle est due au transfert de la compétence petite enfance et les 800 000 € représentent notamment une grande partie des charges de personnel des 20 ETP au CCAS.

Jean-Michel Eon : Merci. En effet, en masse, la subvention au CCAS a beaucoup baissé, mais c'est normal, puisqu'une partie des compétences a été retransférée à la ville. La subvention de la ville au CCAS représente toujours le même pourcentage dans le budget du CCAS, à savoir près de 70 %.

Je vais faire un focus rapide sur la politique de soutien à la vie locale, puisque nous retrouvons cette politique publique dans les domaines du sport, de la culture, des solidarités, voire du cadre de vie.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée, même si nous y reviendrons tout à l'heure, puisque nous aurons à voter formellement les subventions aux associations, pour rappeler notre attachement au travail que font les

150 associations présentes sur la commune, quel que soit leur domaine d'activité, qui nous permettent de collaborer dans les projets et de faire vivre notre cité. Parmi les 150 associations, certaines d'entre elles, il faut le remarquer, ne demandent pas de subvention, parce qu'elles n'en ont pas besoin.

Cette année, plus de 1 M€ seront attribués à 107 associations, avec des montants très différents selon le service rendu à la collectivité. Ces 107 associations sont subventionnées pour un montant qui reste quasiment le même, avec toutefois une légère diminution. Cela s'explique par une moindre demande de subventions exceptionnelles. Pour autant, sachez que nous sommes l'une des rares communes à avoir maintenu le niveau de subvention dans le contexte économique dans lequel nous nous situons.

Je passe la parole à Lionel Orcil pour la politique de relations aux usagers.

Lionel Orcil : Bonsoir à toutes et à tous. Parce que la politique de relations aux usagers représente 20 000 personnes accueillies chaque année à l'hôtel de ville et au relais mairie, nous souhaitons porter une attention toute particulière à l'accueil des usagers et à leur accessibilité à nos locaux, et plus globalement au traitement des demandes de proximité, puisqu'elles relèvent des compétences communales et métropolitaines.

C'est dans ce sens que nous avons ouvert l'hôtel de ville le samedi matin depuis le début de l'année, puisque cela correspond à une attente des usagers en matière de formalités administratives.

Nous souhaitons également poursuivre nos efforts en matière d'administration numérique : le nouveau site internet que nous souhaitons faire évoluer, le portail e-démarches dédié aux démarches essentiellement scolaires en lien avec les familles et la billetterie en ligne qui est en cours d'installation.

Ces services en ligne ne remplacent pas le personnel, mais élargissent une offre de service, dont l'usage ne cesse de progresser de jour en jour.

C'est un budget d'un montant de 701 000 € (fonctionnement et investissement) qui est proposé au budget 2019 au titre de la politique de relations aux usagers, dont 142 770 € sont prévus pour l'amélioration aux usagers au titre de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP), la réhabilitation partielle de l'hôtel de ville, dont nous allons commencé les études, et la réfection des salles municipales (l'Erdurière et la salle Condorcet).

Jean-Michel Eon : Merci. Je passe la parole pour la politique aménagement et cadre de vie à Ludovic Joyeux.

Ludovic Joyeux : Bonsoir à toutes et à tous. Avant tout chose, je souhaiterais remercier le service urbanisme pour le travail énorme qui a été accompli au titre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm), et un remerciement en appelant souvent un second, j'adresse mes remerciements aux 42 ETP, mais c'est beaucoup plus d'agents, qui quotidiennement œuvrent à la qualité de notre cadre de vie.

La politique aménagement du territoire et cadre de vie répond à plusieurs problématiques liées à la gestion spatiale du territoire communal dans ses dimensions stratégiques, opérationnelles et réglementaires, mais aussi en matière de gestion de l'espace public, par la création d'aménagements ou d'entretien d'espaces verts et naturels, participant à la qualité du cadre de vie de la commune.

Les chiffres, qui sont présentés, sont les chiffres de notre budget municipal, mais les compétences sont partagées avec Nantes Métropole. Nous avons déjà eu plusieurs fois ce débat et nous n'avons pas ici à incrémenter les données chiffrées des sommes que Nantes Métropole investit sur notre territoire, mais il faut prendre en considération le fait que les réalisations s'opèrent également avec les crédits que Nantes Métropole met à notre disposition.

Lionel Orcil reviendra plus particulièrement sur les questions de la tranquillité publique, mais pour ce qui relève des espaces verts et naturels, c'est un budget de 1,67 M€ qui est investi et réparti en fonctionnement (fournitures et prestations de service) et de 1,13 M€ pour les dépenses de personnel.

S'agissant de l'aménagement urbain et de l'action foncière, le budget s'élève à 530 000 €. Il se structure particulièrement autour des dépenses de personnel. Les dépenses à caractère général renvoient pour beaucoup au financement d'une ingénierie de juristes et d'avocats pour les différentes procédures qui sont parfois engagées à l'encontre de la collectivité.

Lionel Orcil : Concernant la prévention et tranquillité publique, le budget s'élève à 224 000 €, dont :

- 11 000 € en fonctionnement pour des maintenances diverses (défibrillateurs, radars pédagogiques, vidéoprotection et tout ce qui concerne les petits équipements de la commune),
- 41 000 € en investissement pour l'achat de caméras piétons pour les policiers municipaux, de deux défibrillateurs ; une somme de 30 000 € est prévue à l'installation des vidéos sur les bâtiments et les installations communales.

Les ETP concernent quatre policiers municipaux et deux agents de surveillance de la voie publique (ASVP), ainsi qu'un responsable de service, une assistante, des personnes qui sont en mission de proximité et un nouveau responsable du service prévention qui est à venir prochainement.

Jean-Michel Eon : Je vous remercie toutes et tous. C'est important pour le public de savoir où va son argent. C'est le vôtre, c'est le nôtre, c'est notre bien commun.

Nous retrouvons donc dans les ressources internes, tout ce qui n'est pas dans une politique publique, soit un peu plus de 5 M€ et quasi 60 ETP.

Les services ont fait un gros travail d'analyse du budget, de façon à répartir ces chiffres politique publique par politique publique, mais il reste forcément un certain nombre de fonctions à répartir sur l'ensemble des services, telles que la modernisation du patrimoine bâti, que nous retrouvons dans le scolaire mais aussi dans le sport et la culture, comme la réhabilitation du théâtre.

D'une manière transversale, l'entretien et la modernisation du patrimoine bâti sont difficiles à impacter sur telle ou telle politique publique. Il en est de même de l'ensemble du système d'information de la collectivité qui représente une somme non négligeable de plus d'1 M€, quand on ajoute le fonctionnement et l'investissement, et toutes les autres fonctions support, notamment en ce qui concerne l'administration générale, les finances, le juridique et une partie du service des ressources humaines.

Nous avons peut-être été un peu long, mais je pense que c'était intéressant, vous le jugerez, de voir comment est dépensé l'argent de la commune.

Nous allons examiner maintenant de façon plus technique et plus comptable comment se répartit le budget.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à plus de 22 M€.

Le diagramme des dépenses de fonctionnement illustre, politique publique par politique publique, la répartition pour 100 € dépensés : 30 € sont dépensés pour l'éducation (30 %, soit 30 €), 7 € pour le sport, 7 € pour la culture, 2 € pour la relation aux usagers, 4 € pour les solidarités, 8 € pour l'enfance et la jeunesse, etc. Reste 25 € qui servent de fonction support pour l'ensemble des politiques publiques.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent quant à elles à 3,5 M€.

Une part importante revient à l'éducation avec 39 % des dépenses. Nous verrons tout à l'heure qu'il reste des sommes à payer dans le cadre de l'autorisation de programme sur le groupe scolaire, auxquelles s'ajoute

l'extension de ce groupe scolaire avec deux classes supplémentaires. L'éducation se taille encore la part du lion dans notre budget d'investissement prévu pour 2019, mais c'est tout à fait normal dans ce contexte.

Viennent ensuite le sport, l'aménagement du territoire et le cadre de vie, avec toujours une part importante pour les ressources internes. Je vous l'ai dit tout à l'heure, cela correspond à l'investissement qui est fait dans le domaine informatique et numérique.

Equilibres financiers

Les équilibres financiers de la commune servent à préserver l'autofinancement de la ville. Quand nous avons commencé à perdre des dotations de l'Etat, notre regard sur nos finances est devenu davantage pluriannuel et l'une des volontés a été de préserver l'autofinancement pour préserver notre capacité d'investissement.

Nous avons réalisé cet objectif, puisque nous avons réussi à préserver 1,2 M€ d'autofinancement, même si cette année, à nouveau, nous enregistrons une croissance plus importante de nos dépenses que de nos recettes.

Nous enregistrons une croissance de nos recettes à hauteur de 3,29 % et une croissance de nos dépenses à hauteur de 4,33 % et nous allons vous expliquer pourquoi.

Le deuxième point concernant les orientations financières, mais ce n'est pas une surprise, puisque nous l'avons déjà dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il n'y aura pas d'augmentation des taux communaux de fiscalité locale, je précise bien, des taux communaux. La part communale n'augmentera pas, en revanche nous ne pouvons pas savoir aujourd'hui quelles seront les décisions prises par les autres collectivités.

Notre volonté a été également d'assurer une capacité de désendettement qui soit financièrement soutenable. Madame le Maire nous le disait tout à l'heure, on nous reproche parfois de ne pas suffisamment investir, mais on peut très vite dérapier et perdre le contrôle du budget d'une collectivité. Si l'on investit trop ou que l'on emprunte trop, on se retrouve rapidement dans une incapacité de désendettement. Nous verrons tout à l'heure que ce n'est pas le cas de Couéron.

Revenons à la traditionnelle présentation avec un découpage par compte budgétaire des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est arrêté à 23,77 M€, avec en dépenses, 22,57 M€ et nous préservons les 1,2 M€ d'épargne brute, dont nous avons besoin pour l'autofinancement de notre investissement.

Il n'y a pas d'évolution très importante de la répartition entre les différents postes de dépenses et de recettes. Signalons tout de même, mais cela fait déjà plusieurs années que nous le signalons, qu'il y a encore trois ou quatre ans, les recettes provenant de l'Etat représentaient plus que les recettes provenant de Nantes Métropole. Aujourd'hui, les recettes provenant de l'Etat représentent 13 % de nos recettes de fonctionnement et celles provenant de Nantes Métropole représentent 17 %, alors que, parallèlement, cette part de Nantes Métropole n'a pratiquement pas augmenté. C'est donc bien une diminution des recettes provenant de l'Etat qui a provoqué ce déséquilibre.

Recettes de fonctionnement

Si l'on rentre dans le détail des recettes de fonctionnement, on s'aperçoit que les recettes fiscales représentent 56 % de nos recettes globales. Comme nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux en 2019, les taux d'imposition ne changent donc pas, mais il y a tout de même une augmentation estimée des produits, puisque nous prévoyons une augmentation des bases fiscales à + 3,29 % ; augmentation qui, je le rappelle, est liée à deux phénomènes : d'une part au projet de loi de finances voté par le Parlement qui prévoit une augmentation des bases liées à l'augmentation du coût de la vie. Cette année l'augmentation se situe aux alentours de 1 % et, d'autre part, au dynamisme du territoire.

Plus nous avons de nouveaux habitants, plus nous avons de nouvelles habitations, plus nous avons de nouvelles entreprises, plus nous avons de la chance, parce que c'est une chance d'avoir des rentrées fiscales plus importantes globalement. Les chiffres seront confirmés par les services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans les mois qui viennent. Nous avons d'ores et déjà estimé l'augmentation de nos bases fiscales à 3,29 %, sans que cela ait d'incidence sur la part communale que nous demandons à chaque habitant.

Pour ce qui concerne les autres taxes, il n'y rien de particulier à relever sur leur évolution, sinon se féliciter de la dynamique des droits de mutation. Nous avons inscrit au budget 2019 une somme de 770 000 € en droits de mutation, avec une augmentation de 10 % par rapport au budget primitif 2018, mais qui correspond à la réalité des recettes que nous aurons faites en 2018, compte tenu du nombre de transactions immobilières qu'il y a sur la commune, toujours liées à la dynamique du territoire et à l'augmentation du nombre d'habitants.

S'agissant des dotations de l'Etat, je vous rappelle que depuis cinq ans nous avons perdu plus de 5,5 M€ de dotation de fonctionnement, soit quasiment l'équivalent de deux années de dotation globale de fonctionnement. Notre dotation globale de fonctionnement est stabilisée cette année, certes, mais c'est 2,5 M€.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ne présente pas de grandes modifications, il en est de même pour les allocations compensatrices. Pour mémoire, le fonds de soutien aux activités périscolaires a été pérennisé pour les communes qui ont fait le choix de rester aux quatre jours et demi d'école.

Les recettes provenant de Nantes Métropole sont stabilisées dans le cadre d'un pacte financier entre Nantes Métropole et les 24 communes. Il n'y a pas de surprise, que ce soit pour ce qui concerne l'Attribution de Compensation (AC) à la taxe professionnelle ou la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Il y a donc peu de variation. En revanche les autres recettes de gestion sont plutôt en augmentation, particulièrement dans le cadre de l'excellent partenariat que nous avons avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les recettes de la CAF représentent aujourd'hui plus de 1 M€, ce qui est loin d'être négligeable.

Certaines recettes des services sont également en augmentation, mais, et je le rappelle à chaque fois, qui dit recettes en augmentation dit aussi dépenses en augmentation pour ce qui concerne les services, et le reste à charge est souvent plus important que les recettes.

Nous enregistrons également des recettes de gestion, en termes de location de salles et d'immeubles communaux ou de remboursement sur les rémunérations du personnel dans le cadre des indemnités journalières.

Dépenses de fonctionnement

► Charges à caractère général

Les charges à caractère général (fonctionnement des services et de la municipalité) s'élèvent à 4,7 M€.

Les charges à caractère général sont en augmentation importante, à savoir de 8,73 %. Cette augmentation est liée, et c'est bien compréhensible, à l'augmentation des activités scolaires, péri-éducatives et de restauration, et notamment au fait que le nouveau groupe scolaire va fonctionner en année pleine sur 2019. Sur 2018, il n'avait impacté qu'un tiers du budget.

Les mauvaises nouvelles que nous avons reçues dans le cadre de nouveaux contrats avec les fluides, eau et électricité, gaz, impactent également ces charges à caractère général. Les contrats très avantageux que nous avons sont arrivés à échéance et nous avons dû les renouveler dans des conditions beaucoup moins avantageuses. Il y a eu donc une augmentation importante du secteur des fluides.

Il est à noter une relative stabilité sur l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux et des espaces publics, des politiques culturelles et de l'infrastructure informatique et téléphonie.

➤ Dépenses de personnel

Les charges de personnel, 56 % des dépenses de fonctionnement, sont en augmentation, hors transfert de la petite enfance, et s'élèvent à +3,87 %. Il ne faut pas s'arrêter au taux de 10,21 % d'augmentation, puisque cette augmentation est liée au transfert de la petite enfance, qui était sur le budget du CCAS et qui est passé sur le budget de la collectivité, non seulement dans les charges à caractère général, mais aussi et surtout dans les charges de personnel.

Hors transfert de la petite enfance, l'augmentation des charges de personnel n'est que de 3,87 %. C'est toujours trop, mais concernant le personnel on peut comprendre qu'il y ait besoin toujours de plus.

L'augmentation des charges de personnel est liée à quatre éléments :

- L'intégration en effectif du secteur petite enfance.
- L'évolution des effectifs, puisqu'un certain nombre de postes qui étaient vacants vont être couverts en année pleine en 2019, ce qui représente un surcoût important.
- La mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire qui était attendu et qui est mis en œuvre.
- Les inévitables éléments de progression de carrière des agents, que ce soit en termes de promotion sociale ou de parcours professionnel carrière et rémunération.

L'ensemble de ces éléments fait augmenter les charges du personnel de près de 4 %.

➤ Subventions et autres contributions

L'ensemble des subventions versées aux associations s'élève à un peu plus de 1 M€. La subvention au CCAS est en nette diminution et descend à 800 000 €, mais elle est transférée sur les charges de personnel.

Le montant des autres contributions obligatoires s'élève à 790 000 €, dont principalement :

- l'Organisation de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) pour 235 000 €,
- le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) pour 75 000 €,
- le Prélèvement loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) pour 168 000 € ; c'est un prélèvement que nous impose l'Etat, puisque nous n'atteignons pas les 25 % de logements sociaux, même si nous sommes dans la métropole l'une des communes les mieux placées, puisque nous devons être en quatrième position sur 24 communes en termes de pourcentage de logements sociaux, avec un peu plus de 19 %.

➤ Charges financières

Quand on contracte un emprunt, le remboursement du capital est inscrit en investissement, mais les intérêts de la dette sont inscrits en fonctionnement. Pour 2019, nous prévoyons de rembourser 255 000 € d'intérêts de notre dette. Signalons que ce montant est en baisse en raison, notamment, des bonnes conditions financières du dernier emprunt. Ces dernières années, les collectivités, comme les particuliers, ont eu intérêt à emprunter, puisque les taux d'emprunt étaient particulièrement bas. Nous avons eu l'occasion de contracter un emprunt en 2017 qui était à un taux très intéressant et comme nous avons une vieille dette qui s'éteignait, nous avons pour l'instant de moins en moins d'intérêts à rembourser sur notre dette.

Section d'investissement

Pour ce qui concerne les recettes, nous retrouvons :

- l'épargne brute de 1,2 M€, que nous avons réussie à dégager de notre équilibre de notre section de fonctionnement,
- un emprunt est prévu, mais nous savons d'ores et déjà que le résultat des comptes administratifs antérieurs nous permettra sans doute de l'effacer,
- les différentes subventions que nous ne manqueront pas d'aller chercher,

– le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les investissements réalisés à N-1. Nous investissons l'année N et nous sommes remboursés l'année suivante d'une partie de la TVA que l'on a payée (une partie, puisque pour une TVA à 20 %, nous avons un FCTVA aux alentours de 16 %).

Les dépenses d'investissement comprennent :

- le remboursement du capital de la dette,
- les opérations de travaux, patrimoine bâti, espaces verts, soit toutes les opérations d'investissement qui sont faites,
- le système d'information qui représente une part non négligeable,
- un certain nombre d'enveloppes de renouvellement de matériels (véhicules, etc.),

soit une somme de 3,5 M€ de dépenses d'équipement et d'investissement.

C'est un budget qui fluctue d'une année sur l'autre. Sur un mandat, il y a souvent une année importante d'investissement, c'est souvent l'année où est réalisée l'équipement important du mandat. Pour ce qui nous concerne, c'est en 2017 que la dépense a été la plus importante, notamment avec le groupe scolaire, même s'il reste encore des sommes à payer.

En réalité, il est intéressant de regarder les dépenses d'investissement, non pas d'année par année, mais sur la globalité du mandat. Entre 2014 et 2019, nous aurons investi, sous réserve que l'on soit sincère et que l'on dépense bien les 3,5 M€ prévus pour 2019, 1,9 M€ en 2015, 4,4 M€ en 2016, 6,5 M€ en 2017, 3,8 M€ en 2018 et 3,5 M€ en 2019. Sur cinq ans, nous aurons donc investi plus de 23 M€, ce qui ne s'est jamais fait, sans oublier qu'un mandat s'évalue sur six ans.

Alors que le contexte n'était pas vraiment à l'investissement et contrairement à beaucoup d'autres communes qui ont été obligées de réduire leur investissement, nous aurons réussi à investir, il n'y a pas de gloire à en tirer, mais c'est la réalité des chiffres, plus que sous le mandat précédent.

Notre dette communale est tout à fait raisonnable, puisque nous avons suffisamment d'épargne pour peu emprunter. Nous avons donc un encours de dette, tout emprunt cumulé, qui est d'un peu plus de 8 M€, ce qui nous donne, compte tenu de notre autofinancement, une capacité de désendettement que nous allons réussir à réduire à 2,5 années.

Cela peut paraître très confortable, mais si vous réempruntez, vous continuez à dégrader votre autofinancement, ce qui peut très vite passer de manière exponentielle à 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 ans de capacité de désendettement et quand on atteint ces chiffres cela devient compliqué.

Pour mémoire, le montant de la dette par habitant est de 379 €.

Je terminerai en rappelant brièvement le contexte que nous avons décrit au moment du DOB.

Ce budget 2019 est construit, il vous est proposé ce soir et nous aurons l'occasion d'en débattre, mais ce qui nous inquiète le plus, ce sont les années à venir. Comment, nous ou ceux qui nous succéderont, allons construire les budgets 2020, 2021 et 2022 dans le contexte d'incertitude qui est le nôtre actuellement ?

Par exemple, on nous a annoncé, c'est une réalité aujourd'hui, la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des français, puis on nous a dit que ça allait concerner 100 % des Français, puis on nous a dit que cette question allait être mise au grand débat national, puis hier ou avant hier, le Président de la République a redit qu'il allait bien supprimer la taxe d'habitation pour 100 % des Français.

De jour en jour, nous ne savons pas où nous allons. Nous ne savons pas si la taxe d'habitation sera supprimée pour tout le monde et comment elle sera remplacée et il ne faut pas se faire d'illusion, il va bien falloir payer les promesses qui ont été faites sous la pression de la rue à un certain nombre de catégories de Français.

Aujourd'hui, la difficulté est de savoir, dans ce contexte d'incertitudes, comment nous pourrions construire les budgets des années à venir.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Monsieur Eon, je vous remercie pour cet exercice, certes toujours un peu long, mais toujours nécessaire. Comme je le disais tout à l'heure en accueillant des représentants d'associations, il est intéressant d'avoir un regard global sur le budget d'une commune, pour comprendre les subventions qui seront attribuées aux associations. Une commune, ça vit, et ça vit grâce à un budget qu'il faut savoir tenir. Toutefois, comme l'a justement rappelé Monsieur Eon, il faut regarder le budget sur plusieurs exercices pour avoir la ligne directrice de ce qui est mis en place.

Chers collègues, je vais laisser à présent la parole à celles et ceux qui souhaitent intervenir pour commenter ce budget primitif 2019, puisque nous le mettons au débat. Monsieur Fedini, Madame Letscher, Messieurs Rodriguez, Bernard, Rivière et Joyeux.

Jean-Claude Rodriguez : S'il vous plaît, Madame le Maire, puisque l'on parle de démocratie, il serait souhaitable, dans notre assemblée, que nous puissions suivre une sorte de procédure, qui permette à l'opposition et à la majorité de s'exprimer en premier, chacune à son tour. Nous voyons bien le petit jeu, quasiment toujours le même. Nous levons la main les premiers, nous parlons les premiers et ensuite vous avez la parole tout le reste du temps, y compris après, lorsque vous nous répondez. Ce n'est plus tout à fait de la démocratie. Mais c'est vous qui décidez. Vous ferez comme vous le souhaitez, comme d'habitude.

Carole Grelaud : Je donne la parole à Monsieur Fedini.

François Fedini : Merci. Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Notre propos va se concentrer sur le budget et la vie de notre ville de Couëron. Pas de politique fiction, pas d'art divinatoire, pas de retour vers le passé.

Que contient ce budget 2019 ? En termes d'investissement, pas grand-chose à se mettre sous la dent. Les dépenses d'équipement sont au point mort, alors que le nombre de Couëronnais ne cesse d'augmenter. Pourtant l'équation est simple. Plus il y a d'habitants, plus il y a besoin d'équipements supplémentaires. Il ne faut pas être grand clerc pour le deviner.

Les recettes augmentent grâce notamment à l'accroissement de la population et des droits de mutation, mais l'effet ciseau est toujours présent. Les dépenses augmentent plus vite que les recettes. L'épargne nette se réduit comme une peau de chagrin. Ce phénomène récurrent est vraiment inquiétant pour l'avenir de notre commune. A ce rythme il faudra systématiquement emprunter pour financer les investissements.

La solution, sans augmenter les impôts, chose que vous avez déjà faite de façon conséquente début 2017, est de faire des économies. Il devient vraiment urgent de s'y atteler à Couëron. Pour ce mandat il est déjà trop tard.

Nous apercevons dans ce budget un investissement de 141 500 € concernant le théâtre Boris Vian, un équipement noyé dans le budget culture, à la gestion et au coût peu lisibles. Nous vous demandons officiellement de nous fournir un rapport d'activité annuel. Nous aimerions connaître les coûts de fonctionnement et d'investissement, les coûts et nombre de personnels, les recettes générées, la fréquentation, le budget, etc. En résumé nous souhaiterions avoir un rapport d'activité.

Autant certaines de vos politiques publiques sont lisibles, autant celle de la culture ne l'est pas. Cette remarque vaut également pour la médiathèque, ainsi que pour toutes les manifestations et événements publics que vous organisez. Aucune idée du coût réel. La culture est pour nous aussi quelque chose d'essentiel, mais son fonctionnement doit être transparent pour tout citoyen.

Quand il s'agit de communiquer sur les programmations, les animations et les événements, vous savez le faire, en revanche votre communication sur l'aspect financier est inexistante.

C'est très clair à Nantes Métropole mais pas à Couëron. Pourquoi ?

Vous avez fait votre adage « Pour vivre heureux, vivons cachés », vous nous l'avez maintes fois prouvé, mais là, vous poussez le concept à son paroxysme. Par conséquent, nous vous demandons une fois de plus, officiellement, de nous communiquer les informations précédemment citées sur les équipements culturels du théâtre Boris Vian et de la médiathèque Victor Jara.

Vous évoquez l'ouverture de la mairie le samedi matin. Quelle est la situation aujourd'hui ? Ce nouveau service proposé à la population, auquel nous sommes également favorables, n'a pas démarré comme prévu début janvier à cause d'une grève de tous les agents concernés. Il semblerait qu'il n'y ait pas eu d'accord entre vous et les agents. Le dialogue et la concertation, pourtant nécessaires à la résolution de tout conflit, n'ont donc pas eu lieu. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet et nous expliquer le pourquoi du comment, puisque comme à votre fâcheuse habitude, vous ne communiquez pas avec l'opposition municipale ?

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments sont budgétés à hauteur de 50 000 €, montant qui nous semble bien faible au regard de l'ampleur des travaux à effectuer. A ce titre, pouvez-vous nous dire quel est le pourcentage de bâtiments publics mis en conformité à ce jour ? Le dernier chiffre que vous nous avez communiqué était de l'ordre de 8 %. De quel ordre est-il aujourd'hui ?

Quant aux 41 000 € d'investissement en termes de prévention des tranquillités publiques, ils sont ridicules et risibles. Quelques petites caméras pour surveiller les bâtiments publics, rien pour la voirie et la sécurité des citoyens, comme vous pouvez le laisser croire sur votre campagne de publicité actuelle, qui d'ailleurs ressemble à s'y méprendre à un programme électoral.

J'ai bien écouté Monsieur Orcil. Il nous a parlé de quatre postes de policiers municipaux, mais il serait quand même honnête de dire que seuls deux postes sont occupés. Sauf erreur, les deux autres ne sont pas occupés à ce jour.

Saviez-vous que, récemment, la gendarmerie a élucidé un vol à la tire grâce à la caméra de vidéo-surveillance d'un particulier, un commerce couëronnais en l'occurrence. Cela ne pouvait pas être grâce à une caméra de la commune, puisque vous refusez toujours dogmatiquement d'équiper la voirie de la commune, alors que la situation alarmante en termes de cambriolages l'y oblige. Il semblerait que le bilan 2018 des vols et de la délinquance sur Couëron soit sorti. En tant qu'élus du conseil municipal, nous souhaiterions qu'il nous soit communiqué.

Sachant que les élections municipales arrivent à grands pas, prévoyez-vous des budgets supplémentaires pour financer vos réunions publiques sur les bilans de vos actions, comme vous l'avez fait fin 2018 ? A ce sujet, nous aimerions savoir combien a coûté aux contribuables couëronnais votre exercice d'autopromotion sur votre bilan d'étape 2014-2018. Quel est le bilan de cette consultation ? Quand comptez-vous faire une restitution ? A moins qu'il ne reste, comme beaucoup de choses chez vous, quelque chose de confidentiel que vous souhaitez garder pour vous.

Par ailleurs, nous aimerions connaître aussi le coût de vos ateliers « Rêver Couëron », dont le but final, aujourd'hui, nous échappe. Très peu de monde y a participé, dix citoyens vendredi soir et quatorze samedi matin dernier, et cela à grand renfort de moyens financiers : un cabinet extérieur spécialisé engagé, petits repas de fin de réunion, et le tout filmé en permanence. Cela coûte très cher pour un objectif avoué vraiment nébuleux : imaginer Couëron en 2038. Le but ne serait-il pas autre, à un an des élections municipales ? Nous pensons que cela ne sert qu'à vous faire de la publicité et récolter des idées pour votre prochaine campagne électorale, le tout financé par des deniers publics.

Ainsi, si vous voulez savoir si les Couëronnais vous feront confiance et savoir s'ils souhaitent voter pour vous l'an prochain, je vous propose de faire comme la maire de Nantes, Madame Johanna Rolland, c'est-à-dire de vous faire financer un sondage par Nantes Métropole et le faire payer par les contribuables.

Quel gâchis ! C'est vraiment scandaleux. N'y aurait-il pas un vent de panique chez les socialistes couëronnais et nantais, au regard de vos agissements respectifs ? Nous pouvons légitimement le penser.

Vous l'avez bien compris, ce nouveau cru du budget couëronnais ne nous satisfait vraiment pas. Il est très loin de faire partie des grands millésimes. Par conséquent, nous voterons contre.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Je donne la parole à Madame Letscher.

Sylvie Letscher : Bonsoir à tous. Comme mon collègue Monsieur Fedini, je trouve qu'il aurait été intéressant que vous nous transmettiez un bilan d'activité ainsi que le compte administratif 2018 en même temps que le budget prévisionnel 2019. C'est difficile de faire un comparatif, parce que nous avons étudié ce qui a été proposé l'année dernière et vous nous proposez un comparatif par rapport à un CA. Je ne comprends pas.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le budget de fonctionnement 2019 est proche de celui de 2018, avec un équilibre de 23,77 M€ par rapport à 23,55 M€, soit une augmentation de 3,10 %. Pour le reste des recettes, il n'y a pas beaucoup de changement.

Cette augmentation est due exclusivement à une recette supplémentaire des impôts sur 2019 de +4,75 % par rapport à 2018.

Dans le détail, une augmentation de 10 % des charges de personnel qui, nous vous le rappelons, ne sont pas une charge mais bien au contraire une grande richesse, soit 1,337 M€, équilibrée partiellement par une diminution des subventions et autres dépenses de gestion de l'ordre de 788 000 €.

Du fait d'un manque d'investissement, cette section s'élève en 2019 à 490 000 €, contre 755 000 € en 2018. On aurait peut-être pu, pour ne pas dire dû, diminuer les impôts pour compenser l'augmentation de la pression fiscale. Rappelons que beaucoup de nos concitoyens n'ont pas eu de revalorisation de leur salaire en 2018, que les retraités ont été ponctionnés de 1,7 % de CSG en 2018 et qu'ils perdront 1,4 % sur leurs pensions de retraite en 2019. Rappelons que vous aviez augmenté les impôts de 4 % en 2017, alors que vous vous étiez engagés à ne pas le faire sur cette mandature. Couëron est ainsi beaucoup plus imposée que les communes de la même strate, soit 49,33 % contre 40,12 % en 2017.

On peut regretter que la politique de l'Etat ait sacrifié les communes sur l'autel de la rentabilité du capital en diminuant les dotations de 22 % en 2013 pour passer à 13 % en 2019. Vous en avez été les principaux artisans sous le mandat Hollande. On peut tout aussi bien, sous couvert de la métropolisation, constater que Nantes aspire l'essentiel des impôts. La métropole reverse au budget communal 4 117 356 €. C'est insuffisant.

Nous devrions espérer bien plus, notamment sur le contrat de développement métropolitain de 17 M€ versés par la Région et pour lequel Couëron ne perçoit que 153 262 € pour l'opération du multi-accueil de la Chabossière ; opération qui n'est pas inscrite au budget 2019.

En fonctionnement, en intégrant les salaires des agents, les politiques publiques sont quasiment identiques à celles de 2018.

En investissement, sur un montant de 3,507 M€ :

- l'éducation représente 1,365 M€. C'est essentiellement le solde de Jean-Zay et l'extension de deux classes, comme si cette opération n'avait pas été pensée dans sa globalité et comme s'il n'y avait pas eu de plan pluriannuel d'investissement établi au vu de l'évolution démographique prévue sur ce secteur,
- 27% sont consacrés aux ressources internes, soit 946 000 €, et 722 000 € dédiés à la modernisation du système d'information ; il s'agit d'une somme considérable qui ne fait l'objet d'aucune information des élus de l'opposition ; précisons que nous avons déjà demandé des comptes lors du dernier conseil municipal et que nous n'en n'avons toujours pas eu,
- 10 % sont consacrés au sport, soit 305 000 € pour la réfection du sol de Léo Lagrange,
- crédit pour une étude de programmation de 25 000 € sur 2019, pour une opération dont on ne connaît pas grand-chose,

Qu'en est-il de l'Erdurière ? Privatisé ou pas ? Les travaux 2018 ont-ils été réalisés ? Qu'en est-il de la Boule d'Or, de l'ancienne bibliothèque ou de l'ancienne gendarmerie ? Dans tous les cas, il y aura besoin le moment venu d'un sérieux audit financier dans la commune,

- reste 1,115 M€ d'investissement pour les autres secteurs : aménagement du territoire, culture, relations avec les usagers, solidarité, vie associative, enfance jeunesse, etc. En définitive, une misère pour une ville de 22 000 habitants.

Je vous remercie.

Carole Grelaud : Merci. Je donne la parole à Monsieur Bernard.

Guy Bernard : Bonsoir à toutes et à tous. Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

En préambule, nous aimerions remercier les équipes municipales et les élus qui ont permis l'élaboration de ce budget en maintenant les traditions d'intérêt général dont la ville de Couëron est porteuse.

Face au sérieux budgétaire dont témoigne la commune, les élus communistes voteront le budget 2019. Cependant, si nous réussissons encore à proposer des engagements financiers qui répondent aux besoins des Couëronnaises et Couëronnais, force est de constater que cet exercice devient de plus en plus difficile.

En effet, depuis plusieurs années, les collectivités locales sont confrontées à de nombreuses restrictions budgétaires imposées par les gouvernements successifs, que ce soit de façon volontaire par décisions gouvernementales, ou par les conséquences de décisions européennes.

L'actuel gouvernement, sous l'autorité personnelle du Président Macron, perpétue et aggrave ces difficultés. Le mouvement populaire actuel qui traverse la France est bien une conséquence des modifications hasardeuses de la fiscalité locale et nationale.

A cet effet et à ce jour, nous n'avons aucune assurance pour nous projeter dans l'avenir, tracer de grands projets pour nos territoires ou porter des politiques audacieuses. Cette situation place le pays et les collectivités locales face à toujours plus d'incertitudes et à des comptabilités gestionnaires de court terme. D'autant plus que l'abandon affirmé de l'Etat exacerbe les incertitudes sur l'aménagement du territoire et tout particulièrement celui du Grand-Ouest, notamment en termes de transports, d'équipements et d'infrastructures publiques.

C'est dans ce contexte que doit être replacé notre propre budget municipal pour comprendre les carences évidentes qui s'imposent, chaque année un peu plus, au secteur public. Aujourd'hui nous voterons le budget primitif, mais nous dénonçons avec force le désengagement de l'Etat et sa volonté de faire porter la réussite d'une politique libérale inégalitaire sur le dos des communes et de l'ensemble des collectivités.

Concernant plus précisément le budget 2019 de notre commune, la lecture du document de délibération appelle de notre part plusieurs remarques d'ordre général.

Sur la fiscalité vis-à-vis de la population couëronnaise, le fort dynamisme des recettes démontre la bonne santé de notre politique locale sur le logement, mais nous renvoie aux incertitudes posées quant à l'effectivité de l'exonération de la taxe d'habitation pour tout ou partie des habitants et sur l'évolution des taux qui nous seront réellement remboursés par l'Etat.

Concernant les recettes budgétaires globales, nous ne pouvons que saluer les recettes provenant de nos partenaires que sont la CAF et Nantes Métropole qui, au-delà des travaux de compétence métropolitaine réalisés, représentent une part non négligeable de notre budget annuel.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, leur évolution par rapport au budget 2018 est pour partie la conséquence du transfert de la petite enfance du CCAS à la ville. Mais au-delà de cet aspect, dans un contexte de montée et de diversification de la précarité, les collectivités ont un rôle toujours plus important pour répondre aux enjeux sociaux et économiques des territoires malades de l'austérité. En ce sens, soyons vigilants et interrogatifs sur la volonté du gouvernement Macron de maintenir l'évolution des dépenses de fonctionnement des communes à 1,2 % ; taux qui est totalement décontextualisé des réalités locales et des besoins populaires.

Enfin nous terminerons sur la bonne situation de l'emprunt de la commune. Dans le débat d'orientations budgétaires du mois de décembre 2018, nous insistions déjà sur la situation très saine de la commune, invitant à recourir à l'emprunt. Alors qu'une famille, pour se loger, peut se charger dans une limite de 30 % de ses revenus sur 20 ans, notre commune est, elle, engagée à 14 ans sur un taux nettement inférieur compte tenu d'une dette à très court terme qui porte sur 5 années.

Qu'on le veuille ou non, notre commune a des marges d'interventions, y compris en emprunt. Exploitions cette capacité dans l'intérêt des Couëronnaises et des Couëronnais.

Merci de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Je donne la parole à Monsieur Rivière.

Jean-Paul Rivière : Bonsoir à toutes et à tous. Le vote du budget, c'est l'acte fort qui oriente la politique de la ville. Nous sommes tout-à-fait d'accord avec cette définition. Ce qui retient notre attention dans le budget de fonctionnement tourne autour de trois axes : l'augmentation des charges de personnel, le soutien aux associations et l'entretien du bâti. Nous sommes assez d'accord avec l'opposition sur un certain nombre d'axes qu'il va falloir améliorer.

Premièrement, concernant l'augmentation des charges de personnel : 1,4 M€ au poste 64.

Même si le transfert de la petite enfance du CCAS vers la municipalité impacte cette augmentation, ce poste reste malgré tout toujours le poste le plus en croissance du budget de fonctionnement. A ce sujet, nous n'avons pas les mêmes chiffres, car j'ai lu 780 000 € sur votre rapport et non 800 000 €.

J'attire votre attention notamment sur le compte 44-131, où l'on constate une augmentation de 540 000 €. Ce poste traduit les emplois de contractuels non titulaires. C'est quand même l'expression d'une certaine précarité de l'emploi – si ce n'est pas cela vous me direz pourquoi, nous, nous le comprenons ainsi. Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas plus d'explications sur ce point.

Autre point, les cotisations d'assurance du personnel. Elles passent de 232 000 € à 290 000 €, soit 58 000 € d'augmentation en une seule année. C'est une augmentation pharamineuse. Correspond-elle à plus d'absentéisme ? Nous aimerions avoir une explication sur ce sujet.

Deuxièmement, s'agissant du soutien aux associations, nous vous avons demandé de nous transmettre certains éléments lors du débat d'orientations budgétaires. Si vous avez oublié, vous pourrez le vérifier à la page 68 du procès-verbal que nous avons validé en début de séance.

En 2018, nous avons voté suivant les recommandations de la Cour des Comptes Régionale le remboursement par l'Amicale Laïque Couëron-Centre de la somme de 202 000 € pour non-utilisation par l'association de ses fonds publics « subventions ». En décembre, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons demandé à connaître les comptes de résultat des associations ainsi que le compte rendu d'activité que vous êtes censés demander à leur présidence pour leur octroyer des subventions que nous allons voter ce soir.

Or, rien de tout cela. Vous allez nous proposer de voter ce soir près de 1,1 M€, sans que nous sachions si cet argent sera distribué de façon rationnelle, là où le besoin s'en fait le plus sentir. Nous allons voter une quasi reconduction systématique d'année en année d'une somme plus que conséquente en devant vous faire confiance. Sans plus de justification de votre part.

Nous ne remettons pas en cause le montant alloué – et je m'adresse aux présidents des associations – mais la façon et la facilité avec lesquelles vous distribuez l'argent public, qui sont sans doute bien fondées, mais nous aurions aimé pouvoir apprécier le bon fondement de cette répartition.

Oui, nous sommes d'accord pour soutenir les associations, mais pas n'importe comment, plutôt en connaissance de cause et avec le débat que cela devrait nécessiter, car il en coûte 124 € par contribuable de notre commune.

Troisièmement, sur l'entretien du bâti, je parlerai par exemple du sol du gymnase Léo Lagrange : 195 000 €. C'est la réponse faite aux associations sportives en décembre 2018.

Une société est intervenue pour une solution temporaire, le temps que la procédure judiciaire entamée par la ville entre en verdict. Les avancées du contentieux entre la ville et la société qui a réalisé le sol détermineront les prochaines étapes à suivre. Pourquoi engager une telle somme s'il existe un contentieux ? Nous aimerions bien savoir. Avez-vous déjà dans l'idée que nous allons perdre ? Quant à la toiture, ces travaux s'inscrivent dans une opération globale comprenant l'isolation, la toiture, la ventilation et l'adaptation du chauffage. Aucune inscription budgétaire ni planification ne sont prévues. Nous aimerions avoir des explications.

Apparemment, nous n'avons pas les mêmes priorités pour l'entretien du bâti qui nous paraît, à nous, essentiel, et à vous, pouvoir attendre, que ce soit le problème du sas de la piscine qui n'est toujours pas résolu – le planning de travaux sera peut-être envisagé dans le courant de l'année, nous l'espérons –, que ce soit la salle du Dojo qui prend l'eau, comme bien d'autres bâtiments tels que la Boule d'Or qui est complètement à l'abandon. Quelle belle image en plein centre-bourg !

Dans le cadre du budget de fonctionnement de 23 M€, je note, pour la programmation d'entretien et de rénovation du bâti, l'inscription d'une somme de 226 000 € seulement. Par rapport aux bâtis existants sur notre commune, cela ne paraît pas sérieux. Comment peut-on décemment entretenir un tel bâti avec une somme si peu conséquente ?

Concernant le budget d'investissement, à savoir 3,5 M€, il correspond à un budget de fin de mandat. On voit bien que l'on va vers les élections. Le principal réalisé est fait. Cela se résume à l'achèvement de travaux en cours et à la réalisation d'études en vue de nouveaux projets pour plus tard, peut-être. C'est le reflet également de ce qui n'avait pas été réalisé sous l'ancien mandat, notamment la programmation de l'école Jean-Zay.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Merci. Je donne la parole à Monsieur Rodriguez.

Jean-Claude Rodriguez : Mesdames, Messieurs, chers collègues, Mesdames et Messieurs du public,

Ma collègue Sylvie Letscher a porté notre argumentaire qui justifiera notre refus de voter globalement votre budget 2019, qui n'est pas si différent de ceux qui nous ont été présentés depuis 2014.

On peut les résumer : austérité, manque d'investissement et transfert de l'impôt vers Nantes Métropole pour satisfaire votre lubie d'attractivité métropolitaine, qui est d'abord celle de Nantes au détriment des périphéries

que l'on paupérise. D'ailleurs, vous le reconnaissez vous-même, page 3 de votre document, je cite : « Au-delà des chiffres, c'est bien le respect des engagements pris et des valeurs que la municipalité entend défendre ». Vos valeurs, on les connaît, c'est un modèle qui accentue inexorablement les inégalités sociales et spatiales, en laissant de côté une part croissante des classes populaires.

Permettez-moi de prendre les devants, cher collègue Monsieur Eon, cela vous évitera peut-être une nouvelle saillie à mon égard, comme vous l'avez fait lors du dernier conseil municipal en décembre dernier. Vous avez dit, cher collègue, au sujet de mon intervention sur le débat d'orientations budgétaires, je vous cite : « J'ai l'impression de lire un article paru dans le journal du Monde, de Madame Aubenas, à l'occasion de la mise en examen de Tony Meilhon qui défrayait la chronique à l'occasion de faits divers macabres. ».

Chacun connaît assez, ici, cet événement tragique pour laisser reposer en paix la victime. Il y a des comparaisons osées, Monsieur Eon, et des amalgames qui, sans doute, ont dépassé votre pensée, j'ose l'espérer, car on ne sait pas trop si vous m'avez comparé au meurtrier, Monsieur Meilhon, ou à la journaliste, Madame Aubenas. Dans tous les cas, votre propos, Monsieur Eon, était de mon point de vue assez insultant à notre égard.

C'est votre dernier budget de cette mandature en année pleine que vous aurez à exécuter. Chacun sait bien que demain ne sera pas comme hier. Le mouvement des Gilets Jaunes a rebattu les cartes. Il met sur le devant de la scène des thèmes comme la justice fiscale, l'ISF ou la démocratie, comme le pouvoir d'achat des actifs et des retraités. Il inscrit en creux les échecs de vos politiques menées depuis plusieurs décennies, notamment la métropolisation. Le mouvement des Gilets Jaunes n'est aujourd'hui pas terminé. Ses formes vont évoluer. Mais son impact est d'ores et déjà considérable sur la société française, sur les institutions comme sur la vie politique. La seule incertitude aujourd'hui réside dans le temps qu'il faudra pour que les changements issus de ce mouvement se cristallisent et s'institutionnalisent.

Cela en dit long sur la situation de la société actuelle. Le discrédit qui frappe aujourd'hui les formes de la démocratie représentative est profond. On le voit bien ici entre la majorité et l'opposition. On peut se demander si cette situation n'est pas irrémédiable. Son origine se trouve dans la très grande similitude des programmes et surtout des actions, des partis de droite et de gauche dans le cadre contraignant de l'Union Européenne et de l'Euro.

Le Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC) suscite bien des oppositions d'ailleurs au sein de cette « classe » qui se comporte de plus en plus comme une caste. Mais chaque nouvelle attaque contre le RIC ne peut que renforcer la volonté au sein du peuple de voir aboutir justement le RIC dans une formule où il soit mobilisable et où les thèmes traités ne puissent être contraints au préalable. Car toute volonté de contraindre indûment l'ordre du jour politique reflète en réalité un sentiment profondément anti-démocratique. Le champ ouvert au RIC ne doit donc pas être limité au préalable. Cette question du RIC va concentrer les oppositions politiques et sans doute les campagnes électorales à venir, y compris celles des Européennes, mais aussi et surtout, ce qui nous intéresse tout particulièrement, celles des municipales de 2020.

Mais, compte tenu du soutien dont il continue de bénéficier dans l'opinion, ces oppositions semblent plus devoir être des combats d'arrière-garde. 67 % y sont favorables pour pouvoir modifier la Constitution, 73 % pour pouvoir révoquer un élu, 76 % pour pouvoir approuver ou non les traités européens et internationaux, et 80 % pour pouvoir adopter, modifier ou abroger des lois.

Emmanuel Macron est un parfait représentant des élites métropolisées et mondialisées face au soulèvement de la « France périphérique » dans une sorte de révolution citoyenne. Le « grand débat » de Macron, comme il l'appelle, est une large fumisterie, comme vient de le confirmer Chantal Jouanno. Cette manœuvre est vouée à l'échec. Les revendications des Gilets Jaunes sont largement connues. Il suffit de se connecter sur les réseaux sociaux, YouTube, Facebook ou Tweeter, ou lire la presse locale, même si elle est très largement au service des élites, d'aller sur les ronds-points ou de se saisir des cahiers de doléances. Celui ouvert en mairie est très instructif à ce sujet. D'une certaine manière, ces revendications sont toutes connues depuis des années.

Nous proposons d'organiser des débats citoyens libres de toute forme d'emprise de la municipalité. Vous n'êtes pas légitimes pour mener ce débat. Charge à vous seulement de l'organiser et d'en faire la communication

auprès de la population, de faire en sorte qu'il soit retransmis sur les réseaux sociaux et sur celui de notre conseil municipal, cela se fait ailleurs et c'était dans notre programme, en déléguant l'animation du débat à une association, comme ATTAC, une amicale laïque ou autre.

Avant de prévoir ce qu'il en sera en 2038, faites donc le bilan de ce que vous n'avez pas fait durant ce mandat, la liste est longue. Couëron est à l'image de la ville métropolisée, avec une minorité de riches encore plus riches et une large majorité qui s'appauvrit toujours plus. La révolution citoyenne des Gilets Jaunes est une des meilleures choses qui nous soit arrivée depuis si longtemps. Un événement sans doute aussi important que celui du mur de Berlin, lorsqu'il est tombé.

Je vous remercie.

Carole Grelaud : Merci. Je donne la parole à Monsieur Joyeux.

Ludovic Joyeux : Merci, Madame le Maire, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais tout d'abord m'associer aux collègues qui ont adressé leurs remerciements aux équipes qui ont, cette année encore, produit un effort particulier pour nous proposer un support qui soit encore plus pédagogique et encore plus intégré et qui, je crois, notamment pour l'assistance, saura faciliter la compréhension de la mécanique subtile d'un budget municipal. Mes remerciements vont également vers mon collègue Jean-Michel Eon.

Ce budget 2019 est la traduction des engagements pris par la majorité municipale envers les Couëronnaises et les Couëronnais en 2014 et, ainsi que nous avons pu en débattre avec les nombreux Couëronnais lors des réunions du point d'étape que nous avons organisées en 2018. Ce budget et sa traduction nous permettent de confirmer une exigence, de la marteler même, à savoir que, et nous en serons comptables, « engagement pris, engagement tenu ».

Toutefois, il est vrai que ce budget s'inscrit, comme les autres exercices budgétaires depuis le début de cette mandature, dans un contexte financier contraint. Mais, au-delà de la contrainte, il est instable du fait notamment du positionnement tout à fait flottant, singulier, très descendant et très jupitérien, de l'Etat envers les collectivités territoriales.

Ce budget, sans surprise, nous en soutenons unanimement les orientations stratégiques.

Nous le soutenons, car il s'agit d'un budget responsable, nous l'avons dit lors du dernier débat d'orientations budgétaires et, à maintes reprises, déjà évoqué dans notre assemblée, dans la mesure où il s'agit de veiller à travers ce budget à ce que chaque euro dépensé soit un euro utile et efficace pour nos concitoyens.

Nous le soutenons ensuite, parce qu'il s'agit d'un budget qui continue de créer les conditions, voire de réunir les garanties de l'anticipation de l'évolution de nos besoins et des attentes des Couëronnaises et des Couëronnais sur notre territoire. Nous sommes convaincus que cela passe notamment par un renforcement de la qualité des services publics, un renforcement de la qualité de notre cadre de vie et un renforcement du soutien à la dynamique associative sur notre territoire.

Nous le soutenons enfin, car il s'agit d'un budget qui non seulement défend mais aussi promeut une certaine vision de ce que doivent être concurremment le service public et l'intérêt général, une ambition de tendre vers une haute qualité de services publics, une ambition toute orientée vers l'habitant, vers l'usager et une ambition portée par des hommes et des femmes, les agents de la ville, au service de la population.

C'est parce que nous agissons concurremment sur tous les leviers constitutifs du budget, via notamment la mise en œuvre d'une stratégie de rationalisation des charges à caractère général, d'optimisation des recettes et de bien d'autres leviers, tels que la systématisation de la diversification des sources de cofinancement, sans faire usage plus que de raison du levier fiscal – nous l'avons fait une fois en 2017 et nous l'assumons – que nous parvenons aujourd'hui à atteindre ce niveau d'exigence et à demeurer crédibles quant à nos engagements.

Sans paraphraser ce que mon collègue a présenté au travers du budget primitif, j'aimerais revenir sur quelques points, si vous me le permettez.

On parle du budget, on parle des dépenses, on parle des affectations des dépenses, des réductions, des rationalisations, des mutualisations des dépenses de fonctionnement, on parle de la section d'investissement, on parle des priorités qui sont les nôtres et l'on convient de nos désaccords respectifs, on parle de ces priorités selon une logique que l'on souhaite et que l'on construit de manière rigoureuse et responsable, en se projetant sur une échelle pluriannuelle.

Cette pluri annualité, aujourd'hui, est fortement impactée et fragilisée par ces aléas que nous ne maîtrisons pas et qui procèdent de l'organisation de l'Etat.

Nous essayons de ce fait de réunir à chaque fois des conditions qui nous permettront d'accompagner au mieux les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins des Couëronnaises et des Couëronnais.

Les recettes, force est de constater que nous en parlons moins ou que cela provoque moins de débats, ou avec des positionnements qui, de mon point de vue, sont parfois de l'ordre de l'incompréhension. Or il n'est pas possible, lorsque l'on parle de budget, de ne considérer qu'une seule colonne. Il faut considérer les deux avec la même attention et les considérer, si l'on prête un peu l'oreille, au regard de ce que dit aujourd'hui l'opinion publique et de ce qu'elle nous demande.

Que nous demande-t-elle ? Sans prétendre à l'exhaustivité, je dirai qu'elle nous demande plus de transparence dans le fonctionnement des collectivités. Elle nous demande plus de transparence dans les choix qui sont opérés dans l'utilisation du denier public. Les exercices auxquels nous nous livrons, me semble-t-il, y répondent.

Elle nous demande plus de proximité, plus d'efficacité, plus de services publics à la population, plus de justice sociale, plus de justice fiscale. Justement, sur la question de la fiscalité, il est question de pédagogie. En effet, ces exigences requièrent un peu de décryptage de l'actualité des 18 derniers mois et un peu de pédagogie sur le principe et certainement les limites de notre système de fiscalité.

Permettez-moi quelques rappels.

C'est une obligation légale pour les collectivités territoriales de proposer un budget qui soit en équilibre. Or, aujourd'hui, et l'on en parle à longueur de débat d'orientations budgétaires et de vote du budget primitif, nous sommes à chaque fois mis en difficulté parce que d'autres institutions ne sont pas assujetties à la même obligation et, chaque fois, nous dénonçons le fait que nous soyons, nous, mis en difficulté. Pour autant, localement, il s'agit de tenir. Il est de notre responsabilité de tenir, afin notamment que les plus démunis ne soient pas encore plus pénalisés et plus vulnérabilisés par ces logiques étatiques.

Autre rappel, nous avons l'usage mesuré du levier fiscal sur la part communale, afin que jamais le levier fiscal ne soit mobilisé inconsidérément et en essayant de toujours préserver le pouvoir d'achat des Couëronnaises et des Couëronnais. Ce fut notre choix en 2017 et ce choix, de ce fait, nous permet aujourd'hui de bénéficier encore de quelques marges de manœuvre.

Certaines collectivités, qui ont fortement abusé de ce levier fiscal, aujourd'hui avec les nouvelles règles de l'Etat, ne seront pas forcément pénalisées par ce manque de gestion et de prévoyance dans le passé et nous, qui avons essayé d'être mesurés sur le sujet, nous risquons d'être pénalisés.

Ce choix de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat, on le retrouve dans les implications qui sont les nôtres en matière de politique tarifaire ou sur les abattements que nous pouvons mettre en œuvre, notamment dans notre mécanisme fiscal local.

Depuis le début du mandat, nous avons contribué au redressement des comptes publics et bien que ce processus fût douloureux, force est de constater qu'il a été malgré tout nécessaire au sortir d'une mandature de Sarkozy qui avait laissé le budget de l'Etat dans une situation assez calamiteuse. Mais la posture a été malgré

tout, et c'est l'association des Maires de France qui l'a dit à l'époque sous la mandature Hollande, une posture plutôt équilibrée et négociée dans le cadre d'un dialogue permanent entre les collectivités territoriales et l'Etat.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un unilatéralisme quasi jupitérien, peut-être faut-il le qualifier comme tel, mais quoi qu'il en soit, il est infantilisant.

Aujourd'hui enfin, Nantes Métropole est, après les recettes de la fiscalité locale, le principal contributeur du budget communal devant les dotations de l'Etat.

Observons l'actualité et ses perspectives désormais. S'agissant de la taxe d'habitation, mon collègue Jean-Michel Eon en a parlé, nous sommes dans un flou artistique. Les règles changent de jour en jour et pour autant, il n'y a rien aujourd'hui qui puisse nous garantir que ce ne seront pas les plus vulnérables qui auront à payer l'addition. Les rumeurs, les mêmes qui font fluctuer entre 80 et 100 % la part des personnes qui ne seraient aujourd'hui plus assujetties à la taxe d'habitation, disent aujourd'hui que c'est la baisse des Aides Personnalisées au Logement (APL) qui viendrait éventuellement la compenser.

Dans cette actualité criante, vous avez notamment parlé, Monsieur Fedini, des transferts qui sont liés aux droits de mutation. Rappelons qu'il y a quelques semaines la Cour des Comptes a interpellé très vertement l'Etat sur une erreur incombant à Bercy, sur une sous-évaluation des sommes destinées à être versées aux collectivités territoriales, soit 350 M€ et 50 M€ pour notre sécurité sociale. Précisions que la Cour des Comptes dit que cette grave anomalie aura pour conséquence une amélioration artificielle des résultats budgétaires de l'Etat à hauteur de 1,5 Md€.

Enfin, il y a ce principe de justice fiscale méprisé qui vient brutalement remettre en cause notre contrat social. Les réponses sont alors, au mieux, de l'ordre de la suspension temporaire ou du moratoire, du pansement, mais pas forcément quelque chose qui intègre véritablement une décision qui soit des plus structurantes. Forcément, cela pose des questions, des questions qui entrent en résonance avec certaines attentes et qui renvoient aussi à certaines formes de vigilance.

Tout d'abord, les collectivités ont besoin de lisibilité sur la manière dont les dotations de l'Etat continueront à être affectées, de lisibilité sur la sécurité dans ses financements et sur la manière dont elles pourront se projeter et anticiper les évolutions sur leur territoire.

Comment construire l'avenir quand les règles changent tous les jours ?

Ces règles, qui aujourd'hui n'existent pas ou de manière très flottante, n'intègrent pas des critères de développement local, notamment pour les communes qui sont inscrites, comme la nôtre, dans une logique de croissance démographique positive et ne prennent pas non plus en considération l'antériorité de gestion dans laquelle certaines se sont engagées résolument.

Nous sommes de ce fait confrontés à un système qui a des impacts très forts sur notre système de redistribution, avec une logique qui, autant assurantielle qu'assistancielle, renvoie inévitablement à des principes de dégradation de la manière dont on pourra subvenir aux besoins des plus démunis. Quatre risques majeurs : la désolidarisation, la marchandisation, la distanciation démocratique et potentiellement la vulnérabilisation accrue des plus pauvres.

Je pourrais ainsi continuer de longues minutes à énumérer en quoi l'insécurité, telle que le gouvernement nous la propose, est quelque chose de très dommageable pour la lisibilité et le fonctionnement démocratique qui est le nôtre.

Aujourd'hui, Madame le Maire, chers collègues, il s'agit pour nous de soutenir un budget qui permet à tout le moins, au regard des règles qui nous sont données, d'assurer la stabilité de la situation financière de la ville et de tenir nos engagements. C'est pourquoi nous, élus socialistes et divers gauche, adhérons pleinement et soutenons pleinement la stratégie qui est proposée pour ce budget 2019 et apporterons notre vote à cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Je vous remercie toutes et tous d'être intervenus sur ce budget prévisionnel. C'est un moment important. Cependant, je vous demanderai de veiller à respecter votre temps de parole, pour favoriser une meilleure écoute.

J'ai entendu des questionnements, dont certains me surprennent, car ils se détachent totalement du budget prévisionnel dont nous débattons ce soir, d'autant que vous avez l'entière possibilité de les poser en commission. Vous les réservez pour le conseil municipal, certes, mais ce n'est pas au conseil municipal que l'on règle les questions et, si vous me le permettez, je n'apporterai pas de réponses à toutes les questions.

Concernant les subventions aux associations, je vous rappelle que vous pouvez venir à la mairie à tout moment pour vous procurer les documents concernés. Les associations font leurs demandes et remplissent des dossiers. Celles d'entre elles qui sont très encadrées, les associations sportives en particulier, remplissent des grilles bien précises. Ce n'est en aucun cas du clientélisme. Quant aux autres, il leur est demandé un bilan et un budget prévisionnel et, selon les informations, les dossiers passent en groupe de travail thématique, finances, puis en commission ressources internes et affaires générales. Vous ne pouvez pas faire croire que l'on ne réfléchit pas et que l'on dépense l'argent public sans porter un regard rigoureux sur les demandes de subvention. Je vous invite tout simplement à les rencontrer, et je ne pense pas qu'elles vous apporteront ce type de réponse. Nous nous rencontrons tout au long de l'année et au moment du budget particulièrement.

Je suis sincèrement très étonnée. Venez jusqu'à la mairie. Vous êtes venus chercher la maquette du budget cette fois-ci, continuez, venez, il n'y a pas de souci.

Monsieur Eon va répondre à quelques questionnements.

Jean-Michel Eon : Je vais essayer d'être bref et de rectifier quelques propos.

Monsieur Rivière, dans la continuité de la réponse de Madame le Maire, quand j'entends parler de facilité à distribuer des subventions aux associations – vous avez bien prononcé ce mot, facilité – je pense en effet qu'il faut vous adresser aux présidents d'association que nous rencontrons régulièrement, notamment les associations qui sont le plus aidées, pour négocier avec elles leurs besoins, leurs projets et la façon dont nous allons les aider.

Monsieur Rodriguez, pour lever une ambiguïté, j'ai peut-être été maladroit, mais quand j'ai entendu la litanie que vous avez prononcée sur la ville de Couéron au dernier conseil municipal, cela m'a fait penser, je vous le confirme, à la prose qu'avait écrite Florence Aubenas dans Le Monde.

Monsieur Rivière, à nouveau, vous avez fait une erreur. Vous avez relevé une somme de 226 000 € d'investissement, mais pourquoi ne pas aller plus loin et lire : « hors projets déclinés dans les politiques publiques ci-dessus ». Cette somme correspond aux investissements qui interviennent sur des bâtiments qui n'entrent pas dans les politiques publiques telles qu'elles ont été présentées tout à l'heure.

Vous avez, les uns et les autres, fait beaucoup de critiques sur notre investissement. Il me semblait pourtant avoir été clair sur le fait que l'on ne juge pas l'investissement sur une année, mais sur un mandat. Vous pouvez continuer à dire que nous n'investissons pas ou pas suffisamment, mais je pense avoir prouvé le contraire.

Effectivement, et le schéma était très parlant, l'investissement est bien fluctuant, parce qu'il n'est pas que financier, c'est aussi un investissement humain. Dans les services, il y a des femmes et des hommes qui portent ces projets. Quand on est sollicité et mobilisé, comme l'ont été les services sur le projet du groupe scolaire l'année dernière, le temps passé pèse forcément sur une collectivité de notre taille et pendant ce temps, nous ne sommes pas sur d'autres projets. Remercions à cette occasion l'ensemble des agents qui se sont investis, car pratiquement tous les services interviennent dans un projet de cette ampleur.

Aujourd'hui, maintenant que le groupe scolaire est réalisé, nous repartons sur d'autres projets

Vous semblez tous, les uns et les autres, complètement obnubilés par les échéances électorales, ce qui n'est pas notre cas. Nous continuons simplement à dérouler notre programme. Il n'y a que vous qui parliez des élections municipales de 2020, vous m'obligez à en parler et je m'en excuse.

Quoi qu'il en soit, nous sommes bien dans une nouvelle phase suite à la réalisation du groupe scolaire, nouvelle phase qui nous permet désormais de travailler avec les agents sur le projet du multi-accueil de la Chabossière, sur le projet du gymnase, sur le projet du tennis couvert, sur le projet plus global de la rénovation de René Gaudin, sur le projet plus global du réaménagement de la Chabossière, des centres-bourgs, etc.

Nous entrons dans une deuxième phase, et d'ailleurs nous allons vous présenter un certain nombre de délibérations, dont une en particulier sur des autorisations de programme qui montrent bien que nous continuons à investir, mais vous n'êtes pas sans ignorer que le rythme d'un investissement n'est pas linéaire.

Je voudrais relever une dernière erreur. Je me souviens des discussions que nous avons eues au moment de la préparation du programme de ce mandat, notamment avec Jean-Pierre Fougerat. Nous étions en pleine crise économique et nous nous disions qu'il était hors de question pour nous, contrairement à ce que faisaient sans doute un peu trop rapidement d'autres équipes municipales, de prendre l'engagement, compte tenu des incertitudes et du contexte, de ne pas augmenter les taux sur ce mandat.

Bien nous en a pris puisque, n'ayant jamais pris cet engagement – nous nous en sommes d'ailleurs expliqués devant la population – nous avons augmenté les taux en 2017 ; un mal nécessaire, compte tenu du contexte. Jamais nous n'avons pris l'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition sur ce mandat. Je voulais rectifier ce qui pouvait apparaître comme une erreur.

Carole Grelaud : Je remercie Jean-Michel Eon, en tant qu'adjoint aux finances, et les services qui ont fortement participé à l'établissement de ce budget. Quand je parle des services, je pense aux services finances, mais aussi à l'ensemble des services, puisqu'un budget se monte en pleine concertation, malgré ce qu'en pensent certains.

Je voudrais vous parler d'un petit exercice auquel nous nous sommes livrés, qui a consisté à recueillir les propos qui ont été tenus par les trois groupes d'opposition lors de plusieurs conseils municipaux, et nous sommes arrivés à la conclusion que vous, les trois groupes d'opposition, vous étiez en parfait accord. Nous avons relevé une même constante et j'aimerais bien que vous m'apportiez des explications.

En parfait accord et avec la même constante, vous proposez de dépenser plus, de nous endetter plus et de diminuer les recettes fiscales. Donc de diminuer nos recettes.

Je veux bien, mais j'avoue que je ne sais pas faire. Je ne sais pas faire et je vous mets au défi de mettre ce que vous dites en application, mais peut-être en aurez-vous l'occasion un jour et nous pourrions alors en rediscuter. Ces propos ont été relevés sur plusieurs conseils municipaux et à chaque fois, vous faites preuve de la même constance de part et d'autre. Vous êtes bien sur les mêmes lignes les uns et les autres.

Pour ce qui nous concerne, nous restons sur notre ligne. Nous investissons dans ce que l'on peut faire, parce que d'un autre côté, vous le dites bien aussi, nous devons faire attention à l'épargne qui n'est pas si importante que cela.

Nous restons sur notre projet d'investissement, mais des investissements soutenables, et de remboursement de la dette, mais une dette pas trop importante. Quand on gère une collectivité, on a cette responsabilité, vis-à-vis de vous et vis-à-vis des habitants, de garder une situation financière saine, pour pouvoir continuer à porter le projet tel qu'il a été conçu.

Comme l'a rappelé Jean-Michel Eon au début de ses propos, ce projet a toujours été questionné et nous nous sommes toujours retournés vers les habitants et les associations concernés pour les questionner.

Concernant le groupe scolaire, le cahier des charges a été monté avec les parents d'élèves, les associations, l'Amicale Laïque en particulier y a participé. Beaucoup de personnes se sont investies autour de ce projet, qui n'est pas sorti de notre seule volonté, mais qui a été travaillé en concertation.

Je vous remercie. Monsieur Fedini, vous souhaitez ajouter un mot.

François Fedini : Merci, Madame le Maire. Quand vous dites que dépenser plus revient à dire s'endetter plus, il faut arrêter de dire n'importe quoi.

Carole Grelaud : C'est écrit.

François Fedini : Vous venez de dire que ce n'était pas possible. Vous faites des économies de fonctionnement et de cette façon vous pouvez dépenser plus sans emprunter plus.

Permettez-moi de vous poser une question. Comptez-vous répondre à toutes les demandes que nous vous avons faites concernant le coût de fonctionnement de vos réunions publiques et des équipements de la médiathèque Victor Jara et du théâtre Boris Vian ?

Carole Grelaud : Je vous rappelle que nous présentons ces rapports d'activité en commission services à la population. Nous ne le faisons jamais en juin, parce que la saison n'est pas tout à fait terminée, mais un peu plus tard. Je n'ai jamais rien caché à ce niveau.

Pour terminer, je suis d'accord avec vous, il faut faire des économies, mais vous l'aurez bien compris, lorsque l'on prône l'augmentation de certains services de manière importante, la masse salariale devient difficile à contenir. Vous l'avez bien vu, lorsque que l'on fait quelques modifications, la masse salariale augmente tout de suite de près de 4 %.

Equilibrer un budget est un exercice très complexe, qui n'est pas aussi simple que ce que vous voulez bien laisser entendre.

Jean-Claude Rodriguez : Madame le Maire, permettez-moi d'ajouter un mot. Cela fait plus de deux heures que vous parlez.

Carole Grelaud : Monsieur Rodriguez, vous avez eu deux prises de parole. Merci.

Jean-Claude Rodriguez : En ce qui concerne l'augmentation des impôts, montrez-nous dans votre programme où il est écrit que vous augmenteriez les impôts. Il n'y a rien à ce sujet. Ce n'était pas dans votre programme, et vous les avez augmentés.

Carole Grelaud : Je vous propose de passer au vote.

Jean-Michel Eon : Je vous rappelle que le vote du budget se fait chapitre par chapitre, conformément au règlement. Je vais annoncer la ligne et Madame le Maire fera voter le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur :

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
013 – Atténuation de charges	23	8	
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses			
73 - Impôts et taxes			
74 - Dotations et participations			
75 - Autres produits de gestion courante			
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels			
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	23	8	
012 - Charges de personnel			
014 - Atténuation de produits			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles			
68 – Opérations d'ordre - Dotations aux provisions			
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements			
023 – Virement à la section d'investissement			

Section d'investissement - Recettes

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
10 – Dotations et fonds divers	25	6	
13 – Subventions d'investissement			
16 – Emprunts et dettes assimilés			
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
040 – Opérations d'ordre –			

Dotations aux amortissements			
041 – Opérations patrimoniales			
021 – virement de la section de fonctionnement			

Section d'investissement - Dépenses

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
20 – Immobilisations incorporelles			
204 – Subventions d'équipement versées			
22 – Immobilisations corporelles	25	6	
23 – Immobilisations en cours			
125 – Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	28	3	
26 - Participations			
27 - Autres immobilisations financières			
16 - Emprunts et dettes assimilés	25	6	
040 – Opérations d'ordre – Travaux en régie			
041 – Opérations patrimoniales			

Carole Grelaud : Je vous remercie, nous abordons à présent le point suivant, l'approbation du budget primitif 2019 du budget annexe des pompes funèbres.

2	2019-2	BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019
----------	---------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la Ville, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2019, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est des sections de fonctionnement et d'investissement.

En complément du rapport de présentation, la maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est accessible sur le portail élu (conseil municipal/2019/28.01.19) et est disponible en mairie auprès du secrétariat général.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2019 du budget annexe pompes funèbres de la ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	5 042,00 €	62 858,00 €	67 900,00 €
012 - Charges de personnel	5 000,00 €		5 000,00 €
65 – Charge de gestion courante	100,00 €		100,00 €
TOTAL DEPENSES	10 142,00 €	62 858,00 €	73 000,00 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	17 000 ,00 €		17 000,00 €
013 – Atténuation de charges		56 000,00 €	56 000,00 €
TOTAL RECETTES	17 000,00 €	56 000,00 €	73 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
TOTAL DEPENSES	-	-	-

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
TOTAL RECETTES	-	-	-

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de procéder au vote, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur :

Section de fonctionnement

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère général	28		3
012 - Charges de personnel			
65 – Charge de gestion courante			

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	28		3
013 – Atténuation de charges			

Section d'investissement

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
-			

Chapitre	Pour	Contre	Abstention
-			

3	2019-3	FISCALITE LOCALE 2019 – APPROBATION DES TAUX
----------	---------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Avec la suppression annoncée de la taxe d'habitation pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2020/2021, le gouvernement s'engage dans une réforme globale de la fiscalité locale qui affectera l'ensemble des collectivités territoriales. Les contours de cette réforme devraient être arrêtés au cours de l'année 2019 et les modalités précises de mise en œuvre pour chaque catégorie de collectivités (régions, départements, intercommunalités et communes) restent encore largement à déterminer.

En 2019, la 2^{ème} tranche d'exonération de 35 % de la taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables est à nouveau intégralement compensée par l'Etat par voie de dégrèvement, appliqué sur la base des taux et politiques d'abattement arrêtés en 2017. C'est ainsi près d'1/4 du produit global des impôts locaux perçus par la collectivité qui est désormais acquitté par l'Etat et non plus par les contribuables.

Si cette mesure est relativement transparente jusqu'en 2020 pour les budgets des collectivités, la question de l'autonomie financière à court terme de ces dernières est clairement posée.

A Couëron, la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) constitue la part la plus importante des recettes de la Ville (+ de 50 % des recettes, soit près de 12 millions d'euros), ce qui traduit l'enjeu primordial d'une réforme globale de la fiscalité, qui pourrait modifier en profondeur la structure des budgets locaux, en fonction des orientations retenues.

Pour l'année 2019, et conformément aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de voter les taux relatifs aux trois taxes locales, sans augmentation, tels que figurant dans le tableau ci-dessous. Le produit fiscal attendu pour 2019 est donc déterminé comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Libellés	Bases estimées	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux / N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation	28 970 000 €	3,30%	21,43%	0,00%	6 208 271 €	3,30%
Taxe foncière bâti	23 526 500 €	3,30%	23,31%	0,00%	5 484 027 €	3,30%
Taxe foncière non bâti	250 997 €	3,12%	78,70%	0,00%	197 535 €	3,12%
TOTAL	50 464 162 €	3,29%			11 889 833 €	3,29%

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver, sans augmentation, les taux d'imposition pour l'année 2019 sur les trois taxes locales conformément au tableau ci-dessous :

	Taux 2019
Taxe d'habitation	21,43%
Taxe foncier bâti	23,31%
Taxe foncier non bâti	78,70%

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 28 voix pour et 2 voix contre, la proposition du rapporteur.

4	2019-4	EXERCICE 2019 – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES
---	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'une provision comptable doit être constituée par délibération du conseil municipal notamment dans le cadre de l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

Cette provision est constituée, en dépense de fonctionnement, à hauteur du montant estimé par la collectivité en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, la provision sert à couvrir les charges relatives à la condamnation de la collectivité. Si le risque est écarté, la provision est reprise comptablement par une recette de fonctionnement.

Il est précisé qu'il s'agit uniquement de l'application des principes de prudence et de sincérité des comptes, qui permettent de renforcer la qualité comptable de la collectivité, et non d'une reconnaissance quelconque par la Ville des sommes prétendument demandées.

La Ville est actuellement défenderesse dans deux contentieux administratifs liés à des autorisations du droit des sols. En conséquence, il est proposé de constituer une provision comptable à hauteur de 13 000 € dans le budget 2019. Cette provision sera maintenue jusqu'à ce que les jugements soient devenus définitifs et sera systématiquement réajustée annuellement, en fonction des litiges en cours.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver la constitution sur l'exercice 2019 d'une provision pour litige d'un montant de 13 000 € au chapitre budgétaire 68 (régime de provision semi-budgétaire) ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 27 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

5	2019-5	SUBVENTION 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
---	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La cohésion sociale et la solidarité constituent un axe fort de la politique municipale menée au service des Couëronnais. Le bilan d'étape 2014-2018, ainsi que les rapports d'activité du CCAS, témoignent des projets et des actions menées dans ce domaine, grâce notamment à un soutien financier important de la Ville.

En cohérence avec le contexte socio-économique de la commune, la politique portée par le CCAS entend répondre au travers des services proposés et de son dispositif d'aide, aux besoins d'une population fragilisée du fait du vieillissement démographique, de l'évolution des structures familiales ou d'accidents dans les parcours de vie.

Parallèlement, le CCAS s'adapte également aux réorganisations institutionnelles, et notamment à l'évolution des orientations du Département, qui amène le CCAS à renforcer son rôle d'acteur de proximité dans la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées, afin de s'inscrire pleinement dans les réalités et les enjeux du territoire.

L'action du CCAS trouve ainsi toute sa pertinence au regard des enjeux évoqués ci-dessus et reste volontariste dans les orientations et moyens financiers alloués aux politiques de solidarité et de cohésion sociale.

La structure du budget 2019 du CCAS est fortement impactée par le transfert de la compétence petite enfance vers la Ville à compter du 1^{er} janvier 2019. Ceci a pour conséquence de procéder à un réajustement de la subvention versée par la Ville, dont le montant proposé s'élève à 800 000 €, ce qui représente une part quasi identique dans les recettes globales du CCAS par rapport aux années passées.

Si les équilibres budgétaires sont modifiés en conséquence, la construction du budget du CCAS, qui sera approuvé au mois de février prochain, s'inscrit en cohérence avec les objectifs définis par la Ville en matière d'optimisation des différents postes de recettes et de dépenses, avec une approche de mutualisation renforcée entre la Ville et le CCAS sur un certain nombre de coûts de fonctionnement.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- allouer une subvention de 800 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Couëron au titre de l'exercice 2019 ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Rodriguez.

Jean-Claude Rodriguez : Nous souhaiterions intervenir au sujet du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui est un point important lié à la pauvreté essentiellement.

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La violence sociale, telle que nous la vivons aujourd'hui, déborde largement sous le sparadrap dans lequel on a tenté de nous enfermer. La dernière réunion du CCAS en est un exemple.

Dans votre programme de 2017, page 20, vous écriviez, je cite : « Nous pensons qu'une ville solidaire est une ville qui refuse les inégalités et travaille à leur résorption. » De ce qui transpire des statistiques et de ce que nous voyons se dérouler sous nos yeux ici et là, c'est le contraire qui se produit. Il y a plus de souffrance sociale et de pauvreté ou de mal logés aujourd'hui qu'hier. 9 millions de pauvres en France et bien évidemment aucun à Couëron. Il n'y en aurait aucun à Couëron, c'est du moins ce que j'ai ressenti aux dernières réunions du CCAS.

On peut douter ainsi de la sincérité de responsables politiques qui ne cessent d'affirmer leur attachement au modèle républicain tout en promouvant un modèle mondialisé qui le condamne à l'avance.

La fracture sociale va beaucoup plus vite que sa résorption. Selon vos critères, la pauvreté est un coût pour la société et dans le système dans lequel nous sommes, il est urgent de baisser ces coûts. C'est cette logique qui prévaut aujourd'hui, elle est d'abord comptable avant d'être humaniste et solidaire. Ce constat s'impose à vous comme à nous, que nous le voulions ou non.

Nous assistons à une diminution du périmètre des services publics, dont celui du CCAS, suppression de services ou mutualisation qui, en langage décodé, signifie suppressions d'emplois ou transferts de services. C'est ce que vous faites. Vous démantelez le CCAS qui redevient un bureau d'aide sociale, tel que nous le connaissions il y a 30 ans. La maison pour l'emploi a cessé d'exister après qu'aient été supprimés la crèche familiale et ses 23 emplois. Les services de la petite enfance sont dorénavant englobés avec le service jeunesse, donnant peu de lisibilité à ses actions, opération propice à toutes les dérives, notamment la privatisation rampante d'un certain nombre de secteurs qui intéressent les services marchands.

Alors que la pauvreté augmente, le mal logement aussi, les inégalités de toutes sortes également, comme nous le montrent les chiffres que vous nous avez donnés, si l'on ajoute le transfert par le département d'une partie de ses obligations aux communes, il faudra faire plus avec moins.

C'est une faute politique que de supprimer l'emploi à temps plein de la directrice du CCAS, ce qui dénote la pauvreté de vos analyses en matière de résorption des inégalités sociales. C'est donner un mauvais signe aux citoyens.

En ce qui concerne l'accueil du public, nous sommes favorables à multiplier les points d'entrées, car nous pensons que c'est dans ce schéma que l'on multipliera les possibilités d'accueil et que l'on se donnera plus de chance de toucher les populations les plus en difficulté. C'est le contraire de ce que vous faites. Comme le CCAS, l'antenne de la Mairie de la Chabossière a toute sa place dans ce schéma du maintien du service public de proximité. Sachant qu'à la Chabossière, d'ici quelque temps il n'y aura plus du tout de services publics, avec la Poste et la Banque postale qui disparaissent.

La tentation est grande aujourd'hui de faire de la charité en lieu et place de la solidarité.

« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches » (Victor Hugo). « Nombreux sont quand même les pauvres qui déçoignent » (Emmanuel Macron). Je vous remercie.

Carole Grelaud : Monsieur Rodriguez, nous assistions aux mêmes réunions, mais il me semble que nous ne comprenons pas les mêmes choses.

Vous dites que vous assistez à une réduction du périmètre d'intervention du CCAS. C'est faux. C'est faux sur tout ce qui touche à l'action sociale et au travail qui est mené pour cette cohésion sociale.

Que s'est-il passé ? Nous avons transféré la petite enfance vers les services de la mairie et nous ne l'avons pas fait de manière innocente, puisque que nous l'avons fait, justement, pour avoir une cohérence entre la petite

enfance, l'enfance, puis la jeunesse et l'éducation. C'est ce qui existe à peu près dans toutes les communes. Aujourd'hui, nous transférons de manière cohérente à la ville de Couéron la petite enfance qui, historiquement, relevait du CCAS.

Par ailleurs, le transfert se fait à l'euro près, entre le budget qui était attribué au CCAS pour le secteur petite enfance et la ville. La subvention de 800 000 € est exactement la même que celle qui était accordée jusqu'alors pour ce secteur des solidarités. S'agissant de l'action sociale, nous avons fait exactement le même travail et nous l'avons fait bien évidemment avec la directrice du CCAS et les services. Arrêtez de dire des choses qui ne sont pas vraies.

Quant à la crèche familiale, vous nous dites toujours la même chose. C'est votre fil rouge. Vous parlez de suppression, mais vous oubliez à chaque fois de parler de création, des créations qui se conçoivent d'une autre façon, puisqu'il s'agit dans ce cas d'un multi-accueil ; multi-accueil qui va déclencher des places supplémentaires pour les enfants et des emplois supplémentaires pour les personnes qui vont devoir faire tourner ce multi-accueil à la Chabossière. Nous vous l'avons déjà expliqué et réexpliqué.

Ou bien nous répondons aux attentes, ou bien nous n'y répondons pas. Nous avons fait le même constat ensemble, à savoir que parmi les personnes qui ont droit à des aides, certaines ne vont pas les chercher, parce qu'elles n'en ont pas connaissance ou parce que c'est parfois compliqué de franchir certaines portes.

Pour pallier ces lacunes, nous allons mettre en place un guichet unique qui permettra, pour les uns, de leur répondre sur leurs droits et de les enclencher immédiatement après, et pour les autres, de mieux les orienter et de mieux les accompagner. Le poste de la directrice du CCAS se positionne donc à la fois sur une partie de la proximité de l'accueil du public et sur le CCAS, pour avoir cette complémentarité vis-à-vis du citoyen.

Comme vous le dites justement, vous prônez ce que vous prôniez il y a trente ans, mais en trente ans les choses ont évolué. En trente ans, les dispositifs qui sont mis à la disposition des personnes ont évolué, et les personnes aussi n'ont pas les mêmes attentes. Je veux bien que nous retournions trente ans en arrière, mais je crois que nous serions en décalage avec nos concitoyens. Soyons cohérents. On ne peut pas dire que l'on est à l'écoute du citoyen, que l'on veut monter les projets avec les citoyens, que l'on veut répondre aux attentes des citoyens et dire que l'on va remettre en place un système vieux d'il y a trente ans. Franchement, il y a des choses que je ne comprends pas.

La délibération qui vous est proposée ce soir a pour objet d'accorder une subvention de 800 000 € au CCAS, qui bien sûr n'est pas son seul budget, puisque des recettes sont octroyées au CCAS par différents partenaires. Mais la ville reste son partenaire principal.

Jean-Claude Rodriguez : Intervention hors micro.

Carole Grelaud : Nous n'avons jamais dit cela. Si nous l'avions même pensé, nous n'aurions pas accordé une subvention de 800 000 € et vous seriez venu nous dire que nous utilisons mal l'argent public. Au contraire, nous mettons 800 000 €, parce que nous savons très bien qu'il faut répondre aux attentes et surtout aux nécessités et aux fragilités de certains de nos concitoyens. Vous me faites un faux procès. Je ne comprends pas.

Je vous propose de passer aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, 28 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

6	2019-6	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019
----------	---------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

La ville de Couëron est attentive à soutenir l'action des associations qui interviennent sur son territoire et contribuent activement au renforcement du lien social et à l'attractivité du territoire.

Lors du vote du budget primitif 2019, le conseil municipal se prononce sur l'attribution d'une enveloppe globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé.

Il convient de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2019, à chaque association.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 14 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes :

Association	Subvention fonctionnement 2019	Subvention exceptionnelle 2019	Total	Observations
ADGVC44	2 000 €		2 000 €	-
Amicale pour le don de sang bénévole de Couëron	160 €		160 €	-
Association départementale des restaurants du cœur et relais du cœur de Loire Atlantique	360 €		360 €	-
Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque sonore	50 €		50 €	-
Association des parents résidents et amis de la maison d'accueil spécialisée du Fraîche Pasquier	100 €		100 €	-
Association France Alzheimer Loire Atlantique	50 €		50 €	-
Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles	50 €		50 €	-
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	300 €		300 €	-
Comité du secours populaire français de Couëron	400 €		400 €	-

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Concord'âne	1 300 €		1 300 €	-
Confédération générale du logement	50 €		50 €	-
Espace Simone de Beauvoir	160 €		160 €	-
Fédération des Malades et Handicapés	50 €		50 €	-
Femmes solidaires de Couëron et Basse-Loire	400 €		400 €	-
Foyer Couëronnais des Anciens	600 €		600 €	-
France ADOT 44	50 €		50 €	-
Le Secours catholique Caritas France	100 €		100 €	-
Collectif des usagers du centre René Gauducheau	100 €		100 €	-
Association les Amis de la Maison d'Accueil Spécialisée du Loroux Bottereau	100 €		100 €	-
Les lapins bleus	84 816 €	1 000 €	85 816 €	Subv. exceptionnelle : Participation à la démarche "Ecolo-crèche".
L'Indépendante - Association des anciens travailleurs de Couëron	350 €		350 €	-
Mouvement du nid	200 €		200 €	-
Mouvement français pour le planning familial association départementale de Loire-Atlantique	300 €		300 €	-
Mouvement vie libre	270 €		270 €	-
Solidarité Femmes Loire-Atlantique (SOS Femmes)	200 €		200 €	-
SOS Dépression 44	50 €		50 €	-
Association pour le don de sang bénévole de la Chabossière	160 €		160 €	-
Total Action sociale et solidarités	92 726 €	1 000 €	93 726 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers	4 000 €		4 000 €	-

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Association départementale de la protection civile section Couëron	1 000 €		1 000 €	-
Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant	300 €		300 €	-
Association SOS paysans en difficultés 44	120 €		120 €	-
Association Sportive et Culturelle La Concorde		5 000 €		Subv. exceptionnelle : 100ème anniversaire. Sous réserve de présentation de justificatifs
Colombe couëronnaise	300 €		300 €	-
Comité départemental du souvenir des fusillés de Châteaubriant et Nantes	100 €		100 €	-
Comité des usagers des bacs de Loire-Atlantique	50 €		50 €	-
Groupement accueil service promotion du travailleur immigré	90 €		90 €	-
Le phare ouest des sens		1 000 €	1 000 €	Subv. exceptionnelle : Création d'un lieu d'accueil pour autistes
Union des Commerçants et Artisans Retraités de Couëron	100 €		100 €	-
Union Locale Basse-Loire C.G.T.-Force Ouvrière	200 €		200 €	-
Union Locale C.F.D.T. Basse-Loire	200 €		200 €	-
Union Nationale des Combattants de Couëron	250 €		250 €	-
Ligue des droits de l'homme	140 €		140 €	-
Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	130 €		130 €	-
Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	125 €		125 €	-
Total Cabinet du maire	7 105 €	6 000 €	13 105 €	
ACROLA : Association pour la Connaissance et la Recherche Ornithologique Loire et Atlantique	300 €		300 €	-
Amicale Laïque de Couëron Centre-Section danse	2 000 €		2 000 €	-
Amicale Laïque de Couëron Centre - Section éveil musical	350 €		350 €	-

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Bretagne Vivante -SEPNB	300 €		300 €	-
Centre d'histoire du travail	450 €		450 €	-
Ecole de Musique	152 000 €		152 000 €	-
Groupe Artistique Léon Moinard	16 000 €	2 500 €	18 500 €	Subv. exceptionnelle : Deux manifestations chaque année. Poursuite du concours "couleurs de Bretagne". Sous réserve de présentation de justificatifs
Koria	110 €		110 €	-
Association La Calboscène	2 000 €	550 €	2 550 €	Subv. exceptionnelle : Développement du site internet
La Colifata del Tango	110 €	500 €	610 €	Subv. exceptionnelle : Soirée tango avec un quartet de musiciens. Sous réserve de présentation de justificatifs
La Concorde section cors de chasse	119 €		119 €	-
La Concorde section photos	250 €		250 €	-
La Concorde section théâtre	110 €	250 €	360 €	Subv. exceptionnelle : Atelier de réflexion sur le travail de la troupe. Sous réserve de présentation de justificatifs
Une Tour, une Histoire	110 €	750 €	860 €	Subv. exceptionnelle : Réédition du cahier n°5 sur la TAP à 400 exemplaires.
Union touristique les amis de la nature, groupe France section de Couëron	110 €		110 €	-
Association Le Berligou	110 €		110 €	-
Association Les Gens d'Ici	110 €		110 €	-
Association Poisson pilote	1 000 €		1 000 €	-
Les Chevaliers du Centaure, cercle des amis de la figurine et de l'histoire	110 €		110 €	-

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Ligue pour la Protection des Oiseaux – délégation Loire-Atlantique (L.P.O. 44)	550 €		550 €	-
Racines Y Amistades Espanolas	110 €		110 €	-
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Activités culturelle (chant-théâtre)	3 500 €		3 500 €	-
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Fonctionnement général	2 800 €		2 800 €	-
Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Salon du livre	3 500 €		3 500 €	-
Couëron Histoire et Patrimoine	110 €		110 €	-
Total Culture et patrimoine	186 219 €	4 550 €	190 769 €	
Compostri	2 000 €		2 000 €	-
Ecopole	1 120 €		1 120 €	-
Total Développement Durable	3 120 €		3 120 €	
Association de parents d'élèves de l'enseignement libre de l'école St- Symphorien de Couëron (APEL St Symphorien Couëron)	130 €		130 €	-
Association des parents d'élèves du collège Sainte-Philomène	120 €		120 €	-
Association scolaire des écoles de la Métairie	140 €		140 €	-
Conseil Local FCPE La Chabossière	130 €		130 €	-
F.C.P.E. conseil local des écoles Léon Blum et Anne Frank	150 €		150 €	-
F.C.P.E. conseil local des écoles Rose Orain et Louise Michel	120 €		120 €	-
Foyer socio-éducatif du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon	200 €		200 €	-
La Prévention Routière	300 €		300 €	-
Union départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)	50 €		50 €	-
Association laïque des parents d'élèves du collège Paul Langevin (FCPE)	150 €		150 €	-

Total Enseignement et éducation populaire	1 490 €		1 490 €	
Amicale Laïque de Couëron Centre - Centres Aérés	234 895 €		234 895 €	-
Association Départementale des Francas	200 €	300 €	500 €	Subv. exceptionnelle : « Brevet de l'engagement 2.0 » valorisation et reconnaissance compétences acquises par les jeunes dans le cadre de leur engagement
Les Lucioles Musique	500 €	500 €	1 000 €	Subv. exceptionnelle : Achat de matériel et rémunération d'artistes pour l'Envolée
Amicale Laïque de Couëron centre - section fonctionnement général	2 500 €		2 500 €	-
Amicale Laïque de Couëron Centre - section informatique	315 €		315 €	-
Centre Socioculturel Henri Normand	166 250 €		166 250 €	-
Centre Socioculturel Pierre Legendre	178 890 €		178 890 €	-
Association Parazic	165 €		165 €	-
Total Jeunesse	583 715 €	800 €	584 515 €	
Association sportive des communaux couëronnais	150 €		150 €	-
COS local	83 620 €		83 620 €	-
Total Ressources humaines	83 770 €		83 770 €	
Amicale Laïque de Couëron Centre - Billard	670 €		670 €	-
Association Badminton en Loisir	548 €		548 €	-
Association Couëron natation	9 152 €	2 000 €	11 152 €	Subv. exceptionnelle : Réception clubs de Wexford et Fleurus. Sous réserve présentation justificatifs
Association Couëronnaise de Gymnastique d'Entretien (A.C.G.E.)	401 €		401 €	-
Association sportive du collège Paul Langevin "l'Essor Couëronnais"	1 155 €		1 155 €	-

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Association sportive du lycée d'enseignement professionnel Jean-Jacques Audubon	400 €		400 €	-
Association Sportive et Culturelle La Concorde	12 994 €	5 000 €	17 994 €	Subv. exceptionnelle : 100ème anniversaire. Sous réserve de présentation de justificatifs
Association sportive Sainte-Philomène	1 683 €		1 683 €	-
Aviron Loire Océan	510 €		510 €	-
Chab'pétanque	708 €		708 €	-
Chabossière olympique club	13 896 €		13 896 €	-
Club d'Arts Martiaux de Couëron	1 154 €		1 154 €	-
Couëron tennis de table	1 237 €		1 237 €	-
Etoile sportive couëronnaise - Challenge Audubon Atlantique	1 000 €		1 000 €	Sous réserve de la réalisation de la manifestation
Etoile sportive couëronnaise - Cross interrégional	2 000 €		2 000 €	Sous réserve de la réalisation de la manifestation
Etoile sportive couëronnaise /fonctionnement	18 963 €	1 000 €	19 963 €	Subv. exceptionnelle : Déplacement à Wexford. Sous réserve de présentation de justificatifs
Football club La Chabossière	8 320 €		8 320 €	-
Judo Jujitsu Club Couëronnais	2 344 €		2 344 €	-
Véloce sport couëronnais - 4 prix	3 800 €		3 800 €	Sous réserve de la réalisation de la manifestation
Véloce sport couëronnais - compétition / fonctionnement	911 €	330 €	1 241 €	Subv. exceptionnelle : Location du vélodrome
Véloce sport couëronnais - cyclo + V.T.T.	840 €		840 €	-
Véloce sport couëronnais - Rando Brétécher	1 200 €		1 200 €	Sous réserve de la réalisation de la manifestation
Véloce sport couëronnais - trophée des sprinters	7 600 €		7 600 €	Sous réserve de la réalisation de la manifestation

Lib'R tes pieds		75 €	75 €	Subv. exceptionnelle : Frais de démarrage de l'association
Marche randonnée couëronnaise	2 002 €		2 002 €	-
O.M.S. / école de sports (O.M.S.)	3 260 €		3 260 €	-
Par 4 chemins - cavaliers et cie	417 €		417 €	-
Société des amis de l'école laïque de la Chabossière-Yoga	190 €		190 €	-
Stade Couëronnais Football club (S.C.F.C.)	4 001 €		4 001 €	-
Tennis club couëronnais	4 709 €		4 709 €	-
Tonic gym	1 483 €		1 483 €	-
Triathlon Sport Couëronnais	1 104 €		1 104 €	-
Total Sports et loisirs	108 652 €	3 405 €	112 057 €	
Association des chasseurs de Couëron "La cartouche couëronnaise"	150 €	1 844 €	1 994 €	Subv. exceptionnelle : Actions sur le renard et le sanglier et piégeage des ragondins
Association sanitaire apicole départementale de défense contre les maladies et ennemis des abeilles (ASAD)	200 €		200 €	-
Syndicat des marais de St Etienne et Couëron	1 100 €		1 100 €	-
Total Urbanisme	1 450 €	1 844 €	3 294 €	
Total général	1 068 247 €	17 599 €	1 085 846 €	

- approuver les conventions et les avenants aux conventions ci-joints avec les associations suivantes :

- Amicale laïque de Couëron centre
- Ecopôle
- Compostri
- Comité des œuvres sociales du personnel communal
- Association socioculturelle du Centre Henri Normand
- Association socioculturelle du Centre Pierre Legendre
- Ecole de Musique

- autoriser Madame le Maire à signer les conventions et avenants correspondants.

6	2019-6-1	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019
---	----------	--



**AVENANT A LA CONVENTION DU 15 FEVRIER 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'AMICALE LAIQUE DE COUËRON CENTRE**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 ;

d'une part,

ET,

L'association Amicale Laïque de Couëron Centre, représentée par sa Présidente Madame Gabrielle Clouet, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;

d'autre part.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'Amicale Laïque pour l'année 2019.

Article 2 : Modification de l'article 14 de la convention du 15 février 2017, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 14 de la convention du 15 février 2017 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention pour l'année 2019 d'un montant global de 240 729 € qui se décompose de la manière suivante :

- Section ALSH : 234 894 €
- Autres sections : 5 835 €

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 15 février 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association Amicale Laïque
de Couëron Centre,
La Présidente
Gabrielle Clouet

6	2019-6-2	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019
---	----------	--



**AVENANT A LA CONVENTION DU 1^{er} FEVRIER 2016
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ASSOCIATION ECOPOLE**

Entre

La ville de Couëron représentée par Carole GRELAUD, Maire de la ville de Couëron.

D'UNE PART ET

Ecopôle Maison de l'environnement, labellisée CPIE pays de Nantes – association loi 1901, déclarée en Préfecture de Loire Atlantique le 29 mai 1998 - située 17 rue de Bouillé 44000 NANTES représentée par son Président Yves LECARS, ci-après dénommée « L'association Ecopôle»

D'AUTRE PART

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant à la convention du 1^{er} février 2016

La convention pluriannuelle d'objectifs du 1^{er} février 2016 est prolongée d'un an. Elle est donc conclue pour une durée de quatre ans à compter de la date de sa signature.
L'objet du présent avenant est de préciser les projets mis en œuvre en 2019 et les modalités financières du partenariat entre Ecopôle et la Ville de Couëron.

Article 2 : Modification de l'article 4 de la convention du 1^{er} février 2016 relatif aux conditions de mise en œuvre

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

Le partenariat entre Ecopôle et la Ville de Couëron prendra la forme suivante pour l'année 2019 :

Projets faisant l'objet d'une subvention :

1^{er} volet : Accès aux services d'Ecopôle et diffusion de l'information

- Accompagnement à la gestion et l'animation de l'espace dédié de la médiathèque Victor Jara
- Sensibilisation et diffusion de l'information sur la ville de Couëron
- Accès au centre de ressources pour les services, les écoles primaires et les associations couëronnaises

Montant alloué : 1 120 €

Montant total subvention 2019 : 1 120 €

Projets faisant l'objet d'une prestation de service :

2ème volet de la Convention Pluriannuelle d'objectifs : Coordination / participation à un programme d'éducation à l'environnement dans le cadre du développement durable (EEDD) :

- **Organisation de « formations-actions » pour les agents du périscolaire (2016 à 2019)**
Mise en place de temps de formation en direction des animateurs des temps péri-scolaires des écoles couéronnaises.
- **Accompagnement de « projets personnalisés » pour les agents du périscolaire (2016 à 2019)**
Accompagnement personnalisé d'animateurs des temps péri-scolaires et extra-scolaires afin de les aider à monter des projets en éducation à l'environnement.
- **Animation dans le cadre des projets d'éducation culturelle et artistique**
Il est envisagé qu'Ecopôle participe à des projets d'éducation culturelle et artistique.

3ème volet de la Convention Pluriannuelle d'objectifs : Accompagnement de projet

- **Sensibilisation au gaspillage alimentaire et évolutions des pratiques en restauration collective**
Faisant suite à deux années d'accompagnement de la part d'Ecopôle, l'association se propose de continuer à accompagner la ville et à la faire progresser dans sa démarche de sensibilisation à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'évolution des pratiques de sa restauration collective.
- **Éventuel accompagnement de projets associatifs**
Ecopôle pourra être missionné pour accompagner des projets associatifs (centres sociaux, lauréats appel à projet citoyen ...).

NB : Une note technique précisera le contenu et les modalités de mise en œuvre et de financement de toutes ces actions.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 1^{er} février 2016 demeurent inchangées.

A Couéron, le

La Maire de la ville de Couéron
Carole GRELAUD

Le Président d'Ecopôle
Yves LECARS

6	2019-6-3	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019
---	----------	--



**AVENANT A LA CONVENTION DU 16 FEVRIER 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ASSOCIATION COMPOSTRI**

CONVENTION ENTRE LES SOUSIGNES

La Ville de Couëron, représentée par Carole GRELAUD, Maire
agissant en vertu d'une délibération en date du 28/01/2019, ci-après dénommée « La Ville de Couëron»

D'UNE PART
ET

L'association Compostri, représentée par Elisabeth COURTEAUD, Co-Présidente, ci-après désignée
« Compostri »

D'AUTRE PART,

Conjointement appelées les « parties »

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant à la convention du 16 février 2017

La ville de Couëron et l'association Compostri ont pris acte du fait que Nantes Métropole a redéfini les modalités d'accompagnement du compostage de proximité en 2018 et souhaite remodeler leur convention de partenariat.

Il est convenu :

- de proroger d'un an l'actuelle convention par un avenant qui précise les modalités de partenariat entre Compostri et la Ville de Couëron et les projets mis en œuvre en 2019 s'agissant du compostage de proximité et dans les écoles,
- de travailler en 2019 à la réécriture d'une convention de partenariat entre la ville de Couëron et Compostri.

Article 2 : Modification de l'article 2 de la convention du 16 février 2017 relatif au développement des actions de compostage de proximité et dans les écoles

L'article 2 de la convention est modifié comme suit :

Engagements de Compostri

Compostri s'engage à :

- co-construire avec la ville un projet de territoire innovant sur le compostage partagé : formalisation d'un état des lieux, d'objectifs, d'un plan d'actions en lien aussi avec le PLUM et étude de réservation de foncier pour d'éventuels nouveaux projets de zones de construction
- Accompagner la ville dans la mise en œuvre du compostage pédagogique dans les écoles, entretenir les composteurs, sensibiliser les enfants et, si besoin, les animateurs périscolaires au compostage afin qu'ils puissent mettre en œuvre des animations/jeux sur la thématique,
- participer à la réflexion sur la mise en place d'une filière biodéchets en collaboration avec la direction des déchets de Nantes Métropole, le Pôle Loire Chézine de Nantes Métropole et les communes de Couëron, Indre et Saint-Herblain (sous réserve que cette action soit bien engagée par Nantes Métropole en 2019),

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

- développer sur le territoire de la Ville des opérations d'information et de sensibilisation sur le compostage et/ou le broyage des déchets verts auprès du public scolaire et/ou adulte (exemple : participation au troc des plantes au centre socioculturel Henri Normand, à l'accueil des nouveaux arrivants, au festival des idées vertes,...),
- animer les composteurs existants;
- former des bénévoles pour les sites installés et des guides-composteurs, référents en charge du territoire de la Ville et relai avec Compostri,
- assurer, si besoin, la mise à disposition du broyeur électrique aux habitants constitués en collectif.

Engagements de la ville

La Ville s'engage à :

- accorder une subvention de fonctionnement de 2000 € (les versements auront lieu en deux fois : 70 % suite au vote de la convention et 30 % à la remise du bilan annuel des actions effectuées).

Article 3 : Modification de l'article 3 relatif à la durée de la convention du 16 février 2017

La présente convention est établie pour une année à compter du 1er janvier 2019.

L'élaboration d'une nouvelle convention en 2020 en fonction de l'évolution des besoins et des moyens de la Ville ou de Compostri fera l'objet d'une réunion entre les deux partenaires avant la fin de l'année 2019.

Article 4 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 16 février 2017 demeurent inchangées.

Fait à Couëron, le en 2 exemplaires.

Le Maire de Couëron

La Co-Présidente de Compostri

Carole Grelaud

Elisabeth Courteaud

6	2019-6-4	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019
---	----------	--



**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE COUËRON, LE CCAS DE COUËRON
ET LE COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Entre

La Ville de Couëron, représentée par Madame Carole Grelaud, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2019,
Ci-après dénommée « la Ville »,

D'une part,

Et

Le CCAS de Couëron, représenté par Madame Corinne Gumiero, Vice-Présidente, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du 16 janvier 2019,
Ci-après dénommé « le CCAS »,

D'autre part,

Et

Le Comité des oeuvres sociales du personnel communal, représentée par sa Présidente Madame Brigitte Couëtoux, dûment habilitée par son Conseil d'Administration,
Ci-après dénommée « l'Association »,

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de soutenir l'action de l'association, qui a statutairement pour objet de fournir une aide matérielle et morale aux agents ainsi qu'aux retraités et aux familles des agents de la commune, d'offrir un arbre de Noël aux enfants des municipaux et de proposer des activités de loisirs et de culture.

L'association concourt ainsi à la politique d'action sociale de la Ville et du CCAS, en complémentarité avec le Comité National d'Action Sociale auquel la Ville de Couëron et le CCAS adhèrent. Ce dernier offre des aides matérielles allant des primes pour événements familiaux aux prêts, en passant par les chèques-vacances.

Article 2 – Obligation de la convention

Pour la réalisation des objectifs définis à l'article 1^{er} ci-dessus, l'Association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires, notamment ceux définis dans ses statuts.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

L'Association s'engage également à :

- adopter un cadre comptable conforme au plan comptable général en vigueur (ou au plan comptable du Conseil National de la Vie Associative) ;
- porter à la connaissance de la Ville toutes modifications concernant :
 - les statuts,
 - le président de l'association,
 - la composition du conseil d'administration et du bureau,
 - l'adresse du siège social de l'association.

L'association s'engage en outre à présenter, avant le 30 septembre de chaque année, un dossier de demande de subvention pour l'année suivante, devant comporter notamment :

- a) le compte de résultat définitif de l'exercice en cours, sachant que dans les comptes de ce même exercice, on note que les comptes annuels comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui forment un tout indissociable.

Le bilan et le compte de résultat transmis doivent être détaillés. Ces documents doivent comprendre au moins les éléments suivants :

- les règles et méthodes comptables utilisées,
 - l'état des provisions s'il y a lieu (tableau des mouvements),
 - l'état des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice,
 - le cas échéant, le mode de valorisation des contributions volontaires.
- b) Le rapport d'activité correspondant, mentionnant pour chaque prestation le nombre de bénéficiaires, le montant de la cotisation annuelle et le cas échéant les tarifs appliqués.
 - c) Le compte de résultat prévisionnel de l'exercice suivant et le projet d'activité correspondant.
 - d) Les pièces justifiant la situation de trésorerie de l'Association à la date de demande de subvention.

En outre, l'association s'engage à faciliter les contrôles par la Ville de l'emploi des fonds, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables, ainsi qu'à toute pièce justificative.

Enfin, une réunion annuelle pourra se tenir entre les représentants de la Ville et ceux de l'Association, notamment à l'occasion de la demande de subvention.

Article 3 – Soutien financier de la Ville et du CCAS

La Ville et le CCAS s'engagent à soutenir l'association pour la réalisation de ses objectifs définis à l'article 1^{er}, par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement.

Pour l'exercice 2019 la subvention s'élève à 88 620 €, répartie ainsi :

- 83 620 € pour la Ville, incluant la mise à disposition de personnel ;
- 5 000 € pour le CCAS.

Pour les années 2020, 2021 et 2022, la Ville et le CCAS s'engagent à verser une subvention de fonctionnement du même montant que celle perçue au titre de l'exercice précédent, revalorisée sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, série tous ménages hors tabac, plafonnée à 2%. On retiendra l'indice du mois d'août pour l'actualisation.

Toutefois, l'attribution de cette subvention sera conditionnée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention tel que stipulé à l'article 2.

Par ailleurs, une subvention exceptionnelle pourra être accordée pour tout événement spécifique et non récurrent. L'attribution d'une telle subvention sera conditionnée au dépôt d'un dossier de demande présentant le projet et le budget prévisionnel attaché. Ce dossier sera déposé en même temps que la demande de subvention de fonctionnement.

ARTICLE 4 – Modalités de versement de la subvention

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'association, la subvention de la ville sera versée en trois fois, selon l'échéancier suivant :

- 30% du montant avant le 31 mars ;
- 40% du montant avant le 30 juin ;
- 30% du montant avant le 31 août.

La subvention du CCAS sera versée avant le 31 août.

Article 5 – Mise à disposition de personnel

Des heures de mise à disposition de personnel pour les membres du conseil d'administration de l'association sont accordées à l'association.

Ces heures de mise à disposition feront l'objet d'une demande d'autorisation visée par le responsable de service des agents concernés et transmise au service des ressources humaines en respectant un délai préalable de 48 heures au moins avant la date de la première absence sollicitée. Ces autorisations sont soumises aux nécessités de service.

ARTICLE 6 – Autres mises à disposition

La Ville met à disposition de l'association à titre gratuit des locaux dans un bâtiment attenant à l'Hôtel de Ville.

Article 7 – Exécution par les services de la Ville pour le compte de l'association de prestations incombant normalement à cette dernière

Le service des ressources humaines assurera pour le compte du comité des œuvres sociales du personnel le prélèvement direct sur salaire de la cotisation annuelle, fixée à ce jour à 0,25 % du traitement indiciaire NBI incluse au 1^{er} janvier de l'année.

Ce prélèvement est réalisé chaque année sur le salaire du mois de juin et novembre pour chaque agent territorial adhérent.

Article 8 – Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant soumis à la délibération du conseil municipal.

Article 9 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet, après transmission au représentant de l'Etat, le jour de sa notification à l'association.

Elle est conclue du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022, sans tacite reconduction.

Article 10 – Résiliation

En cas d'inexécution d'une ou plusieurs des obligations prescrites, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 11 – Règlement des litiges

Les litiges éventuels, qui n'auront pu recevoir de solution amiable, seront déférés au Tribunal Administratif de Nantes.

Fait en 3 exemplaires originaux à Couëron, le

Brigitte Couëtoux
Présidente du Comité des œuvres sociales du
personnel communal

Carole Grelaud
Le Maire

Corinne Gumiero
Vice-Présidente du CCAS

6	2019-6-5	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019
---	----------	--



**AVENANT A LA CONVENTION DU 3 MARS 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DU CENTRE HENRI NORMAND**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 ;

d'une part,

ET,

L'association socioculturelle du Centre Henri Normand, représentée par sa Présidente Madame Brigitte Herranz, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;

d'autre part.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'association socioculturelle du Centre Henri Normand pour l'année 2019, et d'intégrer le nouveau projet social de l'association à la convention.

Article 2 : Modification de l'article 3 de la convention du 3 mars 2017, relatif aux orientations de l'association

L'article 3 de la convention du 3 mars 2017 est modifié comme suit :

Telles qu'elles sont définies dans le projet social 2019-2022, l'association socioculturelle du Centre Henri Normand s'est fixé les orientations suivantes :

- 1. Accompagner le Vieillessement de la population**
 - Ne pas laisser les personnes vieillissantes entrer dans l'isolement
 - Maintenir les personnes vieillissantes dans une dynamique de participation à la vie du centre
 - Connaître les spécificités du public senior pour proposer des actions adaptées
- 2. Dynamiser la Vie associative, Renforcer le Bénévolat, Vivifier la Gouvernance**
 - Remettre la militance au goût du jour
 - Equilibrer la pyramide des âges et l'ancienneté au sein des bénévoles du centre
 - Renouveler la forme et l'organisation des réunions des instances (CA, Bureau, commissions...)
 - Utiliser la veille sociale comme atout majeur de la gouvernance et des prises de décisions
- 3. Diversifier et Intensifier l'Accueil et le contact avec les habitants, les usagers, les adhérents, les partenaires**
 - Prendre le temps nécessaire à un accueil de qualité dans le centre
 - Etre présent sur les différents espaces, secteurs et lieux de vie du quartier
 - Animer le partenariat à l'échelle de la Chabossière

Article 3 : Modification de l'article 18 de la convention du 3 mars 2017, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 18 de la convention du 3 mars 2017 est modifié comme suit :

La Ville de Couéron s'engage à verser une subvention pour l'année 2019 d'un montant de 166 246 €.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 3 mars 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couéron, le

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association socioculturelle
du Centre Henri Normand,
La Présidente
Brigitte Herranz

6	2019-6-6	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019
---	----------	--



**AVENANT A LA CONVENTION DU 2 MARS 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DU CENTRE PIERRE LEGENDRE**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 ;

d'une part,

ET,

L'association socioculturelle du Centre Pierre Legendre, représentée par sa Présidente Madame Muriel David, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;

d'autre part.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'association socioculturelle du Centre Pierre Legendre pour l'année 2019.

Article 2 : Modification de l'article 18 de la convention du 2 mars 2017, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 18 de la convention du 2 mars 2017 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention pour l'année 2019 d'un montant de 178 890 €.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 2 mars 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association socioculturelle
du Centre Pierre Legendre,
La Présidente
Muriel David

6	2019-6-7	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2019
---	----------	--



**AVENANT A LA CONVENTION DU 28 AVRIL 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ECOLE DE MUSIQUE DE COUËRON**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 ;

d'une part,

ET,

L'Ecole de Musique, représentée par son Président Monsieur Dominique Dessevres, dûment habilité par son Conseil d'Administration ;

d'autre part.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'Ecole de Musique pour l'année 2018.

Article 2 : Modification de l'article 4.1 de la convention du 28 avril 2017, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 4.1 de la convention du 28 avril 2017 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention pour l'année 2019 d'un montant de 152 000 €.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 28 avril 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'Ecole de Musique
de Couëron,
Le Président
Dominique Dessevres

Jean-Michel Eon : Je remercie l'ensemble du mouvement associatif couéronnais pour son investissement, en soulignant que la collaboration entre les associations et la municipalité ne s'arrête pas au seul versement d'une subvention. Elle comprend également des aides en termes de moyens de communication, de moyens logistiques, matériels, etc.

Je voudrais également mettre l'accent sur le fait que les demandes de subventions exceptionnelles sont en diminution, ce qui démontre le sérieux et la rigueur des associations et leur accompagnement dans la bonne utilisation des deniers publics. De plus, concernant ces demandes de subventions exceptionnelles, sachez qu'elles sont rarement honorées à la hauteur de ce qui est demandé et qu'elles sont allouées sous réserve de justificatifs.

Par ailleurs, quand les projets ne nous semblent pas suffisamment aboutis, nous n'hésitons pas à demander de revoir les projets ou de les préciser. Certaines associations peuvent en témoigner ici. Ce sont des discussions entre les associations et la municipalité, notamment pour les plus importantes, parce que nous sommes conjointement comptables des deniers publics et je les en remercie.

Carole Grelaud : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Fedini.

François Fedini : Permettez-moi de revenir sur mes propos. Vous pouvez les interpréter comme vous le souhaitez, mais réécoutez ce que j'ai dit. J'ai demandé à ce qu'il y ait un débat sur l'attribution des subventions. Je ne conteste pas la globalité de l'enveloppe des subventions, je demande simplement à ce que nous puissions, nous, conseillers de l'opposition, mieux l'apprécier, parce que nous n'avons pas tous les éléments, contrairement à vous qui en avez plus, tout du moins je l'espère. Pour voter sereinement, il nous faudrait plus d'informations sur le sujet.

Nous nous abstenons car nous n'avons pas tous les éléments pour voter. Merci.

Carole Grelaud : Je vous répondrai la même chose. Venez jusqu'à la mairie et prenez connaissance des dossiers qui sont à votre disposition, puis faites des propositions lorsque nous sommes en commission.

François Fedini : Nous en faisons constamment.

Carole Grelaud : Ah bon ! Quels sont les critères que vous voulez mettre en place ? Dites-le nous. Je n'ai pas de proposition.

François Fedini : Reprenez la page 66 du dernier compte rendu du conseil municipal.

Carole Grelaud : Je vous parle des commissions, parce que ce n'est pas au conseil municipal que nous réglons ces questions. Les commissions sont faites dans cette intention. Si vous ne faites pas de propositions dans les commissions, je ne vois pas comment nous pourrions nous en sortir. Vous avez pris la décision de vous abstenir. Ce vote n'engage que vous.

Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 28 voix pour et 3 abstentions, la proposition du rapporteur.

7	2019-7	ADHESIONS ASSOCIATIONS 2019
---	--------	-----------------------------

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Soucieuse de participer à la réflexion et aux réseaux autour des enjeux territoriaux et des différentes politiques publiques qu'elle conduit, la Ville est amenée à adhérer à différents organismes.

La participation financière de la Ville au financement de ces organismes (fédérations, associations, fondations) est assurée, via des appels à cotisations, sur des critères déterminés par ces structures.

Il convient de préciser la liste des nouveaux organismes auxquels la Ville adhère ainsi que le montant des cotisations correspondantes :

- Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire ; la cotisation 2019 est de 120 € ;
- Association Française des Diététiciens Nutritionnistes (AFDN) ; la cotisation 2019 est de 122 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser l'adhésion de la ville de Couëron au Pôle Patrimoine, réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel en Pays de la Loire pour l'année 2019 pour un montant de 120 € ;
- autoriser l'adhésion de la ville de Couëron à l'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes pour l'année 2019 pour un montant de 122 €.

Jean-Michel Eon : Nous adhérons chaque année à différents organismes en nombre très limité, pour des montants qui sont minimes, mais qui nous apportent des services.

Carole Grelaud : S'il n'y a pas de question, je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

8	2019-8	OGEC – PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019
----------	---------------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'article L 442-5 du Code de l'éducation dispose que «les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public».

L'école Saint-Symphorien de Couëron a conclu le 9 mai 1979 un contrat d'association avec l'Etat. Il appartient donc à la ville de Couëron de verser à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'école Saint-Symphorien de Couëron une participation financière déterminée à partir, d'une part, du nombre d'élèves de cette école domiciliés dans la commune et, d'autre part, du coût de l'élève des écoles publiques de la commune de l'année précédente.

L'école Saint-Symphorien accueille à la rentrée scolaire 2018-2019 :

- 113 élèves en maternelle, domiciliés à Couëron,
- 202 élèves en élémentaire, domiciliés à Couëron.

Le coût moyen de l'élève pour l'année scolaire 2017-2018 est par ailleurs évalué à :

- 1 188,41 € pour un élève de l'école maternelle,
- 498,44 € pour un élève de l'école élémentaire.

Par conséquent, le montant de la participation pour 2018-2019 s'élève à 234 975,11 €.

Cette participation sera versée en deux fois :

- 60 % en février 2019, soit 140 985,07 €,
- 40 % en juin 2019, soit 93 990,04 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 442-5 du Code de l'éducation ;

Vu la délibération du 9 mai 1979 relative au contrat d'association avec l'école primaire Saint-Symphorien ;

Vu la délibération du 26 septembre 1994 relative au contrat d'association avec l'école maternelle Saint-Symphorien ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- valoriser la participation financière attribuée à l'OGEC, pour l'année scolaire 2018-2019, sur la base de :
 - 1 188,41 € par élève pour 113 élèves en maternelle domiciliés à Couëron,
 - 498,44 € par élève pour 202 élèves en élémentaire domiciliés à Couëron,
 - soit une participation de 234 975,11 € ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019 ;

- procéder au versement de la participation annuelle en deux fois :
 - 140 985,07 € en février 2019,
 - 93 990,04 € en juin 2019 ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : Sommes-nous suffisamment précis sur la façon dont se calcule cette subvention ? Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 29 voix pour et 2 voix contre, la proposition du rapporteur.

9	2019-9	GROUPE SCOLAIRE JEAN-ZAY – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT
----------	---------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Par délibération en date du 27 janvier 2014, le conseil municipal a voté une autorisation de programme dans le cadre du projet de construction du nouveau groupe scolaire Jean Zay, qui a été livré à la rentrée scolaire dernière.

Pour répondre à l'enjeu d'accueil des effectifs scolaires liés à l'évolution démographique de la commune, et en particulier de la ZAC ouest centre-ville, la Ville a validé la construction de deux classes supplémentaires, portant la capacité de 9 à 11 classes sur ce groupe scolaire.

Il est à noter que le projet initial intégrait d'ores et déjà cette possibilité d'extension de deux classes élémentaires, et qu'en conséquence le programme du nouveau groupe scolaire a été conçu avec toutes les mesures conservatoires techniques (structure, fluides,...) permettant cette extension.

Le coût prévisionnel de l'extension envisagée est estimé à 400 000 € HT intégrant les études de maîtrise d'œuvre complémentaires, les autres honoraires techniques requis (contrôle technique, SPS,...), et la réalisation des travaux en 2019.

En conséquence, il y a lieu de réviser l'autorisation de programme votée à hauteur de 8 700 000 € TTC.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiement est également revue en conséquence, dans les conditions ci-dessous :

N° et intitulé d'AP	Montant de l'AP initiale	Révision de l'exercice	Total cumulé
2014-1 Construction d'un groupe scolaire dans la ZAC ouest centre-ville	8 400 000 €	300 000 €	8 700 000 €

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Crédits de paiement	30 000,00 €	236 683,81 €	753 325,19 €	4 455 447,63 €	2 534 612,69 €	689 930,68 €
TOTAL	8 700 000 €					

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver la révision de l'autorisation de programme votée dans le cadre de l'opération de construction du groupe scolaire Jean Zay dans la ZAC ouest centre-ville, à hauteur de 300 000 €, portant le montant global de l'autorisation à 8 700 000 €.

Carole Grelaud : Comme nous avons pu le voir lors de notre visite du 19 janvier dernier, l'école est très occupée. Celles et ceux qui sont venus ont pu constater qu'il y avait un fort engouement pour cette école et son fonctionnement de la part des enseignants, des parents et des enfants, avec cette volonté de voir les alentours s'aménager dans les meilleurs délais pour une meilleure fonctionnalité de cette école.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Masson.

Christian Masson : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Le groupe scolaire mis en service pour la rentrée de septembre 2018 est pleinement opérationnel depuis janvier 2019 et connaît déjà une nouvelle extension de deux nouvelles salles de classe.

Il ne fallait pas être grand spécialiste de la démocratie pour deviner que le nombre d'enfants à scolariser serait en hausse constante sur notre commune. En témoignent les innombrables chantiers de construction, immeubles et maisons. Alors, pourquoi ne pas les avoir construites en même temps que le reste de l'équipement ? Cela aurait coûté sans nul doute bien moins cher à la collectivité.

Que vous le fassiez quelques années après son ouverture, nous aurions pu le comprendre, mais seulement quatre mois après, nous pourrions considérer cela comme un manque d'anticipation de votre part. De plus, des travaux en site occupé sont toujours plus problématiques, ils occasionnent une gêne de tous les usagers du groupe scolaire, et de ce fait sont bien évidemment plus coûteux.

Si l'on pousse le raisonnement un peu plus loin, construire l'extension dès le départ aurait permis de soulager encore un peu plus les autres écoles déjà bien remplies et aurait apporté encore plus de confort aux élèves dans leurs apprentissages, bien que des classes fermées leur accordent des espaces supplémentaires et bienvenus.

Nous espérons que cette école ne devienne pas très rapidement trop petite et qu'il faille en toute urgence remettre en fonction des salles de classe que vous avez fermées dans les autres écoles de la ville. A ce titre, pouvez-vous nous garantir que c'est bien le cas et qu'aucune division fermée ne sera rouverte à la rentrée prochaine ?

Bien évidemment, nous voterons cette délibération, mais avec un petit goût d'inachevé. Merci.

Carole Grelaud : Dans le programme initial, nous avons posé une partie optionnelle qui était l'extension de ces deux classes. Nous avons pour objectif d'enchaîner et de faire deux classes supplémentaires qui nous permettraient de pouvoir accueillir d'autres enfants. C'est l'organisation que nous avons mise en place et budgétairement, nous avons déjà anticipé l'apparition de ces deux classes.

Vous dites que vous espérez que les classes fermées ne rouvriront pas. A ce sujet, sachez que les classes qui ont été libérées permettent aux équipes enseignantes dans les autres écoles de mieux fonctionner, puisqu'elles ont récupéré les salles de classes qui se sont trouvées libérées. Cela étant, comme dans tout programme, nous ne sommes pas là pour libérer systématiquement les espaces. Normalement, nous devrions avoir des classes dans ces espaces, mais entretemps, cela permet aux équipes enseignantes d'avoir des espaces autres.

On nous reproche très souvent de ne pas réaliser et de ne pas construire, mais sachez que nous réhabilitons et que nous construisons dans tous les groupes scolaires. Tous les groupes scolaires comportent des lieux qui ont été soit créés, soit réhabilités, soit adaptés.

D'ores et déjà, je peux vous dire que nous estimons une diminution possible des effectifs pour la rentrée prochaine. Il y a toujours les sachants, ceux qui savent qu'il va falloir des classes supplémentaires à telle date,

mais il est extrêmement compliqué de savoir si les familles qui vont arriver, arriveront avec des enfants, des enfants en bas âge ou des collégiens. Actuellement, nous constatons que ce sont plutôt les collèges qui sont en forte augmentation d'effectifs au même titre que les lycées.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

10	2019-10	DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'OPERATION D'EXTENSION DE DEUX CLASSES COMPLÉMENTAIRES AU GROUPE SCOLAIRE JEAN ZAY
-----------	----------------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre de la loi de finances pour 2019, l'Etat propose des mesures d'aides financières à l'investissement, au travers de plusieurs dispositifs, dont la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), désormais pérennisée, et dont l'enveloppe globale est fixée à 570 millions d'euros.

Cette dotation est notamment destinée à soutenir l'investissement des collectivités territoriales en matière d'équipement des territoires, et plus spécifiquement sur les grandes priorités suivantes :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

En conséquence, il est proposé de présenter un dossier relatif à l'opération d'extension du groupe scolaire Jean Zay, par la création de deux classes élémentaires supplémentaires en surélévation, portant le nombre total de classes de 9 à 11.

Le coût prévisionnel de l'extension envisagée est arrêté à 400 000 € HT (soit 480 000 € TTC) intégrant les études de maîtrise d'œuvre, les autres honoraires techniques requis (contrôle technique, SPS,...), et la réalisation des travaux en 2019.

Dans le cadre de cette opération, la demande de subvention s'élève à 240 000 €, soit 50 % de l'enveloppe prévisionnelle toutes taxes comprises de l'opération.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- solliciter une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif « dotation de soutien à l'investissement local 2019 » pour l'opération d'extension du groupe scolaire Jean Zay d'un montant de 240 000 € pour un coût prévisionnel de 400 000 € HT ;
- autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

11	2019-11	CREATION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS AU COMPLEXE SPORTIF RENE GAUDIN – VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT
----	---------	---

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville envisage la réalisation d'une nouvelle halle de tennis comportant deux courts couverts sur le complexe sportif René Gaudin.

Compte tenu de l'importance du projet, et du caractère pluriannuel de sa réalisation, il est proposé la création d'une autorisation de programme pour un montant de 2 000 000 € TTC intégrant la rémunération du maître d'œuvre, les honoraires techniques et les travaux.

La formalisation d'une autorisation de programme, associée à la présentation prévisionnelle des crédits de paiement pour chaque exercice, présente ainsi l'intérêt de planifier la mise en œuvre opérationnelle d'investissements sur le plan financier et d'améliorer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la collectivité à moyen terme.

Il est rappelé que l'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de l'investissement envisagé. Elle peut être révisée ou ajustée pour tenir compte des événements et contraintes juridiques, techniques ou financières, intervenant en cours d'exécution de l'opération.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'exercice 2019, sur la création de l'autorisation de programme (AP) suivante, la répartition des crédits de paiement, hors exercice budgétaire en cours, étant donnée à titre indicative :

N° de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP
2019-1	Création de deux courts de tennis couverts au complexe sportif René Gaudin	2 000 000 €

Exercice	2019	2020	2021
Crédits de paiement prévisionnels	30 000,00 €	1 100 000,00 €	870 000,00 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver l'autorisation de programme proposée à hauteur de 2 000 000 € TTC dans le cadre de l'opération de création de deux courts de tennis couverts au complexe sportif René Gaudin.

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

Carole Grelaud : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

12	2019-12	SOLIDARITES – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE NANTES METROPOLE POUR LA REHABILITATION DU TERRAIN CONVENTIONNE DU 6 BD DES MARTYRS DE LA RESISTANCE POUR LES MIGRANTS DE L'EST EUROPEENS NON SEDENTARISES
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

L'intégration des publics Migrants de l'Est Européens Non Sédentarisés est une question prégnante sur le territoire métropolitain. Le projet porté par la ville de Couëron a permis d'enrichir les réflexions conduites à l'échelle métropolitaine avec les différents partenaires que sont : l'Etat, le Département, la Métropole et les 24 communes et d'aboutir à la mise en place de la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS), dispositif intercommunal piloté par la métropole.

Cette démarche partenariale va permettre le repérage de terrains d'insertion sur le territoire métropolitain pour garantir un habitat transitoire, tremplin pour des ménages en voie d'intégration et d'insertion, avant de pouvoir prétendre accéder à un logement de droit commun.

Nantes Métropole a acté en conseil métropolitain du 26 juin 2017 la création d'un fonds de concours pour accompagner les communes dans la création ou dans la réhabilitation de terrains existants. Les dispositions de cette participation financière ont été révisées en conseil métropolitain du 5 octobre 2018. La participation financière de Nantes Métropole se traduit par le versement d'un fonds de concours sur le fondement de l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales et fera l'objet d'une convention spécifique entre Nantes Métropole et la Ville. La Ville prendra en charge la maîtrise d'ouvrage, restera propriétaire de l'équipement et en assurera la gestion.

Les critères définis pour ce fonds de concours sont les suivants.

Le terrain d'insertion devra :

- accueillir exclusivement des ménages migrants de l'Est Européens non sédentarisés,
- constituer un lieu d'habitat temporaire dont la durée devra être précisée dans la convention d'octroi du fonds de concours,
- faire l'objet d'aménagements sommaires répondant aux conditions sanitaires et de sécurité élémentaires : raccordement aux fluides eau et électricité, bacs à ordures ménagères, système de clôture permettant d'éviter l'étalement sur les espaces adjacents,
- bénéficier d'un dispositif de gestion prévoyant notamment un règlement intérieur et une convention d'occupation entre chaque ménage et le gestionnaire, définissant les conditions d'occupation temporaire et le montant de la redevance.

Les ménages accueillis devront :

- avoir fait l'objet d'un diagnostic social global et individualisé,
- s'engager, a minima, dans le cadre de la convention d'occupation temporaire, à respecter le règlement intérieur et à accepter un accompagnement social global et individuel visant à l'insertion sur le territoire français, notamment par l'accès au logement de droit commun ou à l'hébergement, à l'emploi, aux soins, à la scolarisation des enfants, et à l'apprentissage de la langue (ceux qui n'auront pas de projet de vie en France n'iront pas sur les terrains).

Dans ce cadre, la Ville sollicite le fonds de concours de la Métropole pour :

- l'aménagement de sanitaires pour répondre aux besoins d'hygiène de 4 emplacements.

Le coût total d'investissement de ce projet pour la ville de Couëron s'élève à 25 000 € TTC.

Le montant du fonds de concours versé par opération correspond à 50 % du montant hors taxe des travaux (hors autres demandes de subventions) plafonné à un montant forfaitaire égal à 3 750 € par emplacement.

La Ville transmettra à Nantes Métropole la présente délibération, ainsi que les éléments constitutifs du projet.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- prendre acte des principes de participation financière de Nantes Métropole par la voie de fonds de concours pour l'aménagement et la réhabilitation de terrains d'insertion temporaires pour les Migrants de l'Est Européens Non Sédentarisés ;
- autoriser Madame le Maire à solliciter le fonds de concours et à signer tout acte y afférant.

Carole Grelaud : Cette délibération a pour objet de demander une subvention dans le cadre de la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui a été établie avec les 24 communes de la Métropole, dont certaines s'engagent plus facilement que d'autres dans des projets de terrains conventionnés, mais toutes vont participer.

Nous étions déjà engagés et nous avons déjà accueilli cinq familles. La dernière famille va quitter le terrain prochainement, ce qui va nous permettre d'y faire quelques travaux avant de continuer l'accompagnement tel que nous souhaitons le faire, c'est-à-dire un accompagnement social, avec des familles qui auront été rencontrées et qui cherchent à résider dans notre pays.

Y a-t-il des questions ? Madame Brodu.

Pascaline Brodu : Bonsoir. Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous avons déjà fait part lors du conseil municipal de décembre 2018 de notre avis concernant cette démarche territoriale.

Nous comptons sur votre extrême vigilance quant à l'accueil de cette population et nous vous rappelons que vous vous êtes engagés à transmettre tous les éléments que vous serez en capacité de nous fournir.

Dans l'immédiat, pourriez-vous nous préciser quelques éléments, comme la durée d'accueil des familles sur Couëron, le montant de la redevance et la date d'entrée sur le terrain ?

Pour finir, à notre connaissance, seulement quatre communes sur les vingt-quatre de la Métropole ont adhéré à ce dispositif, c'est très peu. Nous pensons que chacun doit prendre sa part et sa charge de responsabilité et que Couëron ne doit pas ouvrir pour autant plus largement sa capacité d'accueil.

Je vous remercie de votre attention.

Carole Grelaud : Nous sommes entièrement d'accord avec vos propos. Nous sommes six communes exactement à avoir des terrains, de superficies différentes : Rezé, Sainte-Luce, Saint-Herblain, Orvault, Carquefou et Couëron.

Je veux bien que l'on parle social et solidarité, mais il n'y a pas de solidarité particulière. Si nous sommes solidaires, nous devons l'être et si nous voulons être accueillants, comme la ville de Couëron l'a toujours été, nous devons pouvoir accueillir et accompagner.

Toutefois, et je vous rejoins, nous ne sommes pas en capacité d'accompagner un nombre important de familles, c'est la raison pour laquelle nous recevons quatre familles et que l'accompagnement doit être de courte durée

pour nous permettre d'en accueillir d'autres, pour essayer de résorber les camps illicites. Cela dit, nous gardons le même cap : il y a un accueil, il y a une solidarité, mais il y a aussi une fermeté pour ceux qui ne respectent pas les règles.

Quant à la durée, la convention est actée pour trois ans, mais l'accueil des familles n'a rien à voir avec cela. Certaines familles resteront sur le terrain pendant quelques mois, peut-être un an, et pourront prétendre à un logement classique, parce qu'il y aura eu intégration dans la vie, comme pour tout un chacun. C'est difficile de réguler.

J'apprécierais, tout comme vous, que chacune des 24 communes qui ont signé la MOUS ait un terrain d'accueil, ce qui n'est pas le cas. En revanche, il y a une participation, mais la participation des villes qui n'ont pas d'accueil n'est pas la même que celles qui accueillent les familles. Nous n'avons pas tout à fait la même participation en termes d'investissement et c'est bien dommage.

Je crois que je peux compter sur vous pour porter le message sur d'autres communes, pour les faire adhérer. Je me souviens d'une conférence des maires, où ces mêmes communes s'étaient exprimées pour demander une réflexion au niveau de la Métropole. Maintenant, j'attends qu'elles mettent en action ce qu'elles avaient dit à ce moment-là.

Retenons que la ville de Couëron possède quatre emplacements et que l'engagement de la MOUS est de trois ans, parce qu'il y a des financements de l'Etat, du Département, de la Métropole et des collectivités.

Je vous propose de voter cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

13	2019-13	PROJET DE RESIDENCE SENIORS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSÉ

Au regard des besoins de la population couëronnaise âgée de plus de 60 ans et plus largement sur la partie nord-ouest du territoire métropolitain, la Ville de Couëron a souhaité la construction d'une résidence de logements avec services, dans le cadre de la réalisation de la ZAC de la Métairie.

Habitat 44 (en tant que constructeur et propriétaire) et ADELIS (comme gestionnaire) ont été sélectionnés par la Ville, Nantes Métropole et l'aménageur Loire Océan Développement, dans le cadre d'un appel à projets.

Plusieurs orientations ont guidé les porteurs de ce projet dans l'élaboration d'un montage spécifique et innovant :

- assurer aux seniors un logement financièrement abordable avec l'accès à des services, accessible aux ménages les plus modestes ;
- proposer un lieu de vie qui réponde aux attentes des futurs occupants, dans leur diversité d'âge et dans une dimension à la fois structurelle et sociale.

Dans le cadre de la méthodologie du projet, il a été fait appel à une participation citoyenne afin d'associer des habitants et des partenaires (Conseil des sages, Résidence La Grange, CLRPAC) à la réflexion et prendre en compte leurs besoins.

La proposition d'un montage mixte : 40 logements en résidence autonomie (10% PLS, 40% PLAI, 50% PLUS) et 24 logements sociaux destinés aux personnes âgées dans le cadre du dispositif ASV (Adaptation de la Société au Vieillessement) (35% PLAI, 65% PLUS) est apparue la plus pertinente au regard des contraintes économiques et juridiques et des besoins du territoire.

Une ouverture des services de la résidence à des publics extérieurs et l'accès à la salle commune appelée « tiers lieu » pour d'autres activités doivent faciliter l'intégration dans le quartier et la commune, et contribuer à l'équilibre économique du projet.

La ville prend à sa charge le foncier pour un coût estimé à 612 861 €, ainsi que le financement du tiers lieu dont le coût est estimé à 221 320 €, soit un coût total de 834 221 €.

Dans le cadre du plan de financement de l'opération, une participation du Département peut être sollicitée dans le cadre du fonds de soutien au territoire 2017-2021, en complément de l'engagement financier de la Ville.

La Ville sollicite une subvention du Département de 415 000 € au titre du fonds de soutien au territoire. Une convention entre la Ville et le Département précise les modalités de versement de cette subvention.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver le projet et la participation financière de la Ville ;
- solliciter une subvention de 415 000 € auprès du Département ;
- autoriser Madame le Maire à engager toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Carole Grelaud : J'ai le plaisir de vous annoncer une bonne nouvelle pour le projet de la résidence seniors, car nous venons de recevoir l'arrêté de la préfecture qui reconnaît l'existence de cette résidence et qui lui permet ainsi de prendre corps.

Par ailleurs, les accords qui ont été donnés sur le financement du logement social – Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), Prêt Locatif Social (PLS) et Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) – permettront à ce projet d'aller jusqu'au bout, avec une partie résidence autonomie et une partie logement social.

A ce stade, nous devons maintenant faire toutes les demandes auprès de nos partenaires et d'un partenaire en particulier, le Conseil départemental auprès duquel nous sollicitons une subvention de 415 000 €.

Nous avons donc relancé le processus puisque nous avons obtenu l'autorisation, en faisant fait appel à une participation citoyenne afin d'associer des habitants et des partenaires, tels que Conseil des Sages, la Résidence La Grange, et le Comité Local des Retraités et Personnes Agées de Couëron (CLRPAC), qui s'est réunie le 30 janvier si ma mémoire est bonne, pour faire avancer ce projet. Le projet sera déposé mi-février auprès du Département qui a lancé un appel à projet pour la création de lits en résidence autonomie.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Letscher.

Sylvie Letscher : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Alors que la part des personnes âgées de plus 80 ans va fortement s'accroître à partir de 2025, il est aujourd'hui urgent de construire une société qui réponde réellement aux besoins de nos aînés en les aidant à construire leur parcours de vie.

Quand on interroge les Français, ils répondent généralement qu'ils ne veulent pas vivre en Ehpad, mais rester chez eux jusqu'à la fin de leur vie. Cependant, du fait de la solitude et d'un besoin de sécurité, certains recherchent des logements mixtes qui proposent des services spécifiques, comme les résidences autonomie qui relèvent de la loi de décembre 2015 d'adaptation de la société au vieillissement et des règles concernant les établissements médico-sociaux, notamment la loi de 2002.

Au-delà de la question du logement, qui doit répondre à une réflexion territoriale, il faudra s'assurer de la réponse aux besoins qui augmentent au gré du vieillissement de la population, que ce soit en matière de santé, de transports, d'activités culturelles et sportives, de commerces, de services sociaux et de services publics divers, y compris dans le cadre de l'accompagnement de la dépense.

Sans cet ensemble de services, au vu des nombreux projets qui se développent autour de la personne âgée, le risque est que l'on assiste à une mise en compétition des structures, y compris associatives et publiques. Dans quelques années, dans un contexte de désengagement de l'Etat, les services lucratifs qui sont à l'affût de tout ce qui gravite autour de l'appellation « Silver économie » pourraient alors se développer.

Les personnes âgées ont droit à une prise en charge digne et sécurisée qui est aussi un facteur d'emplois et pas simplement un coût. Encore faut-il qu'un plan d'envergure emploi/formation/salaire soit développé pour les différents intervenants qui travaillent auprès de seniors.

Sans un véritable soutien des intervenants à domicile, qui sont au cœur du dispositif de maintien à domicile, nous allons assister très vite à de grandes difficultés d'offres dans ce secteur qui ne peut déjà plus aujourd'hui répondre à l'ensemble des demandes et je ne pense pas que les robots pourront remplacer l'accompagnement humain.

Il faut oser l'écoute des besoins des personnes âgées et mettre en œuvre un projet de société inclusif pour les plus fragiles d'entre nous.

Face à la faiblesse de l'aide publique, il est urgent de financer la perte d'autonomie par la solidarité nationale avec des prélèvements justement répartis en mettant en œuvre le cinquième risque de la sécurité sociale financé par la solidarité nationale.

Je vous remercie de votre attention.

Je voulais vous préciser que je ne prendrai pas part au vote, car je fais partie du service qui autorise les résidences autonomie.

Carole Grelaud : Nous sommes tout à fait d'accord avec vos propos, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous construisons ce projet en concertation avec des potentiels futurs résidents de cette résidence autonomie.

Comme vous le disiez justement, la plupart des personnes souhaitent rester à leur domicile jusqu'à la fin de leur vie, mais d'autres personnes recherchent un logement qui reste un logement personnel, mais avec des services tout autour. C'est pour cela que l'association ADELIS accompagnera tous ces services dans ce projet de résidence, mais avec un parcours tel que les personnes le souhaitent. Autrement dit, nous avons parfois des idées bien arrêtées sur le sujet, mais elles ne répondent pas toujours aux services qui sont attendus.

Certains des services qui seront mis en place seront voués à évoluer, et c'est bien pour cela que je ne parle pas de coût lorsque je parle des subventions du CCAS car le CCAS s'évalue également en termes d'action dans l'accompagnement des personnes vieillissantes.

Je voudrais inviter tout le monde, toutes les personnes qui le souhaitent, à participer à ce grand débat sur le vieillissement, sur la longévité et sur le parcours des personnes vieillissantes, parce que c'est grâce à ces discussions que nous donnerons une autre image de la personne qui n'est pas dans la dépendance, loin de là, mais qui, malheureusement, aura progressivement besoin d'autres solidarités pour vieillir sereinement.

Nous avons toujours eu cette volonté, mais vous n'êtes pas sans savoir que ces projets sont assez compliqués à mettre en place. Nous l'avons suffisamment vécu sur cette proposition.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de voter cette délibération.

Madame LETSCHER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

14	2019-14	SCHEMA DE COOPERATION ET DE MUTUALISATION DE LA METROPOLE NANTAISE – CONVENTION PARTICULIERE 3 « ANIMATION D’UN RESEAU DES INSTRUCTEURS DES AUTORISATIONS DE DROITS DES SOLS » – AVENANT
-----------	----------------	---

Rapporteur : Lionel Orcil

EXPOSÉ

Approuvé le 15 décembre 2015, le schéma de mutualisation et coopération de la Métropole nantaise et des 24 communes est fondé sur la volonté commune des Maires de construire une Métropole plus solidaire et efficace. Il pose les principes d'une gouvernance partagée s'appuyant sur le portage des compétences par les communes et la mutualisation de moyens au service des communes visant à améliorer le niveau de service rendu au plus près des habitants en garantissant une montée en compétence collective et une sécurisation de l'action publique.

Par une convention cadre en date du 29 décembre 2017, un service commun chargé de l'animation du réseau des instructeurs des autorisations de droits des sols (ADS) a été créé. A la même date, par la convention particulière 3, 17 communes de la Métropole, dont la ville de Couëron, ont choisi d'adhérer à ce service commun dès sa mise en œuvre au 1er janvier 2018.

Aujourd'hui, les communes de :

- Basse-Goulaine,
- La Montagne,
- Orvault,
- Saint-Aignan-de-Grandlieu,
- Saint-Jean-de-Boiseau,
- Saint-Sébastien-sur-Loire
- et Sautron

ont émis le souhait d'intégrer ce service commun.

Afin de permettre à ces 7 communes de rejoindre ce réseau, il vous est aujourd'hui demandé d'approuver l'avenant correspondant.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-4-2 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2017-110 du 18 décembre 2017 portant conventions de services communs entre Nantes Métropole et les communes ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver l'avenant ci-joint visant à permettre aux communes de :
 - o Basse-Goulaine
 - o La Montagne
 - o Orvault
 - o Saint-Aignan-de-Grandlieu

- Saint-Jean-de-Boiseau
- Saint-Sébastien-sur-Loire
- et Sautron ;

- d'adhérer au service commun chargé de l'animation du réseau des instructeurs des autorisations de droits des sols (ADS) créé entre la Métropole et ses communes membres ;

- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant.

Carole Grelaud : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 29 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

15	2019-15	REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA CRECHE FAMILIALE – MONTANT DES INDEMNITES D'ENTRETIEN, DE REPAS ET DE GOUTER
----	---------	--

Rapporteur : Lionel Orcil

EXPOSÉ

La rémunération des assistantes maternelles de la crèche familiale comprend des indemnités d'entretien pour couvrir les frais courants (eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, blouse, entretien du matériel) et les frais divers éventuels (usure, petits dégâts...).

Cette indemnité est versée pour les journées de présence effectuées pour chaque placement. Elle n'est versée que pour les jours où l'enfant est effectivement présent. Pour une demi-journée (moins de 5 heures), son montant est diminué de moitié.

Sont également incluses dans cette rémunération des indemnités de repas et de goûter qui compensent les frais engagés par l'assistante maternelle pour l'alimentation de l'enfant durant la journée, non compris le premier et dernier repas. L'assistante maternelle perçoit une indemnité par repas et une indemnité par goûter donné.

La mission petite enfance étant désormais transférée à la Ville depuis le 1^{er} janvier 2019, il est nécessaire de fixer par délibération le montant de ces indemnités.

PROPOSITION

Vu le Code l'action sociale et des familles ;

Vu le Code du travail ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu la loi n° 92-642 du 12 juillet 1992 relative aux assistants maternels et assistantes maternelles et modifiant le code de la famille et de l'aide sociale, le code de la santé publique et le code du travail ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-627 du 29 mai 2006 relatif aux dispositions du code du travail applicables aux assistants maternels et aux assistants familiaux ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- fixer l'indemnité d'entretien sur le même montant évolutif que l'indemnité d'entretien attribuée aux assistantes maternelles indépendantes (3.03 € au 1er janvier 2018) ;
- fixer l'indemnité de repas à 3,79 € et l'indemnité de goûter à 1,52 € au 1er janvier 2019.

Ces dernières seront réévaluées de 2% à compter du 1er janvier de chaque année conformément à ce qui se pratiquait jusqu'alors au CCAS.

Carole Grelaud : Merci. Y a-t-il des remarques ?

Corinne Gumiero : Les frais de pédagogie et de matériels de puériculture seront pris en charge par le service petite enfance de la ville. Les assistantes maternelles n'engagent aucun frais dans le cadre de l'accueil au sein de leur maison.

Carole Grelaud : Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

16	2019-16	MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ADHESION
----	---------	--

Rapporteur : Lionel Orcil

EXPOSÉ

La Ville adhère au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique de Loire-Atlantique.

La convention qui organise les modalités de cette adhésion a pris fin au 31/12/2018 et doit être renouvelée pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2021.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette nouvelle convention.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 17 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- autoriser Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service médecine de prévention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique ;
- les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Carole Grelaud : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 29 voix pour et 2 abstentions, la proposition du rapporteur.

17	2019-17	DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LES PROJETS DE LA VILLE
----	---------	--

Rapporteur : Laëticia Bar

EXPOSÉ

Certaines opérations de travaux engagées par la Ville, qui verront le jour entre 2019 et 2021, nécessitent dès 2019, le dépôt d'autorisations d'urbanisme.

Au titre de la politique éducation :

- la construction de sanitaires à l'école Louise Michel (2019) ;
- la réhabilitation du préau de l'école Paul Bert (2019), afin d'améliorer ses qualités d'accueil des enfants et d'y intégrer un bureau accessible pour le directeur de l'école ;
- la réhabilitation du local à vélo de l'école Paul Bert (2019), afin de le sécuriser ;
- la réfection des réseaux, de la voirie d'accès à l'arrière du groupe scolaire Gouzil – Divet et de la cour de l'école C. Divet (par phases, de 2019 à 2021), afin d'améliorer et de sécuriser les différents flux de circulation.

Au titre de la politique enfance-jeunesse :

- la construction d'un multi-accueil à la Chabossière (2021) afin d'augmenter le nombre de places offertes aux jeunes enfants avec des prestations et des conditions d'accueil améliorées ;
- la réfection de la toiture de la Maison de la Petite Enfance et son isolation (2019), de manière à renforcer le confort des usagers et à maîtriser les consommations d'énergie.

Au titre de la politique sportive :

- la réfection du sol du gymnase Léo Lagrange (2019), suite à un défaut de conception et de pose.

Au titre de la politique culturelle :

- la réhabilitation de la façade du théâtre Boris-Vian (2020), dans un souci d'entretien et de mise en valeur du bâtiment ;
- la sécurisation de la Tour à Plomb (différentes phases de travaux à compter de 2019) afin de conserver ce monument phare de la commune, incarnant le passé industriel de la Basse-Loire.

Au titre de la politique d'action sociale :

- l'aménagement d'une aire d'accueil pour les populations migrantes de l'est européen (roms) (2019) dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pilotée par Nantes Métropole et avec son partenariat financier.

Au titre de la politique de relations aux usagers :

- la réhabilitation de la partie ancienne du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville et de la salle Condorcet (2020) afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers, l'accessibilité des locaux et les conditions de travail des agents.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces projets.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants, R. 421-1 et suivants ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et travaux du 15 janvier 2019 ;

Vu l'avis du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser Madame le Maire à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires à la réalisation des projets présentés dans l'exposé.

Carole Grelaud : Merci. Nous vous proposons de voter, tout en vous rappelant qu'il existe un certain nombre de projets, parmi lesquels certains sont connus de tous et d'autres peut-être un peu moins. Par ailleurs, il ressort de la liste qui vous est donnée que nous ne sommes pas toujours dans la création, mais bien aussi dans la réhabilitation.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

18	2019-18	CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT – PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR
----	---------	---

Rapporteur : Guy Bernard

EXPOSÉ

Conformément à la loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, Nantes Métropole a élaboré son Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID), approuvé par délibération du conseil métropolitain du 20 juin 2017 après avis des 24 communes membres de Nantes Métropole et de l'État.

Le Plan Partenarial de Gestion s'intègre pleinement dans les orientations de la Conférence Intercommunale du Logement qui en assure la gouvernance. Il définit les orientations destinées à satisfaire le droit à l'information du demandeur et à assurer l'efficacité et l'équité dans la gestion des demandes de logements sociaux. Ce plan repose sur deux axes principaux :

- la mise en place d'un service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social ;
- l'organisation avec l'ensemble des acteurs de la gestion partagée des demandes de logement social et la prise en compte des ménages nécessitant un traitement particulier.

La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 précise la définition des politiques d'attribution mises en œuvre par les Conférences Intercommunales du Logement. Les documents constitutifs de la CIL de Nantes Métropole, élaborés en 2016, s'inscrivent dans ce cadre. Néanmoins, certains compléments doivent être apportés, notamment concernant les objectifs de rééquilibrage de l'occupation sociale.

Suite à un travail partenarial au sein de la Conférence Intercommunale du Logement de Nantes Métropole, des modifications du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du demandeur ont été présentées et validées en séance plénière de la CIL le 12 Janvier 2018.

Il s'agit, en premier lieu, de préciser la définition des ménages prioritaires conformément à l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitation tel que modifié par la loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017.

Sont ainsi ajoutées les catégories suivantes :

- les demandeurs de mutation pour des raisons de santé, sous-occupation et sur-occupation du logement, précarité économique ;
- l'ensemble des ménages nécessitant un relogement lié aux opérations de renouvellement urbain, qu'elles soient ou non dans le périmètre du programme national de rénovation urbaine (PNRU) ;
- les ménages relevant de la politique du « Logement d'abord » (sortie de structures d'hébergement de type Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale, Centre d'Accueil de Demandeur d'Asile).

En second lieu, le Plan Partenarial de Gestion est également modifié pour décliner territorialement l'objectif fixé d'attribuer aux ménages prioritaires 25 % des logements des bailleurs sociaux, des contingents des communes, d'Action Logement et du Préfet (hors contingent fonctionnaires d'Etat), afin de renforcer l'égalité d'accès sur l'ensemble du parc.

Ainsi, 25 % des attributions annuelles, suivies de baux signés, et réalisées en dehors des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, devront être consacrées aux ménages appartenant au 1^{er} quartile (disposant de moins de 643 € par mois et par unité de consommation en 2018) et aux ménages nécessitant un relogement lié aux opérations de renouvellement urbain.

A l'inverse, afin de renforcer les attributions dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville aux ménages qui n'y viennent pas spontanément, 50 % des attributions annuelles dans ces quartiers devront être affectées à des ménages appartenant aux 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartiles.

Enfin, en préfiguration des dispositions prévues par la loi Evolution du Logement et Aménagement Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, Nantes Métropole et ses partenaires engageront une réflexion pour la mise en place d'un dispositif de cotation de la demande, qui vise à assurer une répartition équilibrée et garantir une égalité de traitement des demandeurs.

Conformément aux dispositions législatives codifiées dans les articles L 441-2-8 et R 441-2-10 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) ainsi modifié a été présenté à la Conférence Intercommunale du Logement du 12 janvier 2018 et a reçu un avis favorable. Il doit ensuite être soumis à l'avis des communes membres de la Métropole et à l'avis de l'État avant d'être approuvé définitivement en conseil métropolitain. Il sera ensuite annexé au Programme Local de l'Habitat de Nantes Métropole.

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur modifié doit donc être soumis pour avis au vote du conseil municipal de ce 28 janvier 2019 pour respecter le délai de 2 mois donné aux communes pour émettre un avis.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et travaux du 15 janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 21 janvier 2019 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur modifié, ci-annexé ;
- autoriser Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Guy Bernard : Si vous me le permettez, j'ajouterai que la gestion de la demande de logement social est une compétence intercommunale. La métropole nantaise, n'ayant pas le personnel, a laissé le soin aux 24 communes de poursuivre leurs activités dans ce domaine.

Carole Grelaud : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur Rodriguez.

Jean-Claude Rodriguez : Nous sommes bien d'accord ? Nantes Métropole a déjà acté la décision ?

Guy Bernard : Oui, Nantes Métropole l'a actée dans le cadre de la réunion de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), où la ville était présente comme à chaque réunion. D'ailleurs, une réunion va se tenir prochainement avec de nouveaux dispositifs. La ville est partie prenante dans cette commission intercommunale du logement.

Jean-Claude Rodriguez : Ce n'est pas la réponse que j'attendais. Nantes Métropole a-t-elle délibéré sur ce projet de délibération que l'on nous soumet ce soir ?

Michel Lucas : En effet, nous avons délibéré sur le sujet au titre de la Métropole, mais chaque commune doit délibérer dans chaque conseil municipal pour valider la participation à la conférence intercommunale. C'est bien soumis à l'avis des communes.

Jean-Claude Rodriguez : C'est bien ce que nous avons compris. Au-delà du vote de Nantes Métropole qui a force de décision, vous nous demandez aujourd'hui de donner simplement un avis sur le vote qui a eu lieu à Nantes Métropole.

Carole Grelaud : Non.

Jean-Claude Rodriguez : A quoi servons-nous ici, si Nantes Métropole a déjà pris une délibération ? On nous demande aujourd'hui de donner un avis sur le corps d'une délibération prise par Nantes Métropole. Autant nous sommes d'accord, s'il s'agit d'une coopération, de prendre notre part dans cette coopération, mais en tout état de cause, s'il s'agit simplement d'avaliser une décision qui a été prise par Nantes Métropole, non, nous ne participerons pas au vote.

Carole Grelaud : Le cadre a été voté au mois de juin 2017 et il est précisé dans la délibération, en bas de la page 1, que suite à un travail partenarial au sein de la Conférence intercommunale du logement de Nantes Métropole, des modifications ont été apportées à ce plan. Ces modifications sont déclinées dans la délibération, qu'il nous faut maintenant revoter. Elles ont été validées en séance plénière de cette Conférence intercommunale du logement le 12 janvier 2018. Ce sont ces modifications que nous devons valider ce soir, si nous en sommes d'accord.

Actuellement, un travail est mené dans le cadre du logement, et tout d'abord au niveau de la Métropole, où tous les partenaires se retrouvent pour s'organiser dans le but de réintégrer des personnes dans des logements sociaux. C'est un travail collaboratif. Un cadre a été donné, un premier plan a été retenu, puis il a été retouché dans le cadre de cette Conférence intercommunale.

Maintenant, il faut valider ou non les propositions qui ont été faites et validées par cette fameuse CIL, dont je vous rappelle que tous les partenaires sont autour de la table, et parmi eux, ceux qui sont prioritaires parce qu'ils sont les premiers impactés.

En premier lieu, il y a les personnes et en second lieu les logements qui vont être attribués, ainsi que le pourcentage de logements qui doivent être attribués, et Monsieur Bernard nous a dit que nous ne serions pas sur 25 % mais sur 30 %, parce que nous devons continuer d'accueillir des publics différents.

Michel Lucas : L'avis des communes, puis l'avis de l'Etat, reviennent à Nantes Métropole en conseil métropolitain pour être validés. Tout cela est clairement précisé dans la délibération à la fin de la page 2.

Carole Grelaud : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 26 voix pour et 5 abstentions, la proposition du rapporteur.